POLITIQUES, PRATIQUES ET ACTEURS DE L'ÉDUCATION

UN FONDS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Inventaire des archives de l'enfance « anormale » conservées au Musée national de l'Éducation

Monique VIAL



Institut National de Recherche Pédagogique

DÉPARTEMENT « POLITIQUES, PRATIQUES ET ACTEURS DE L'ÉDUCATION »
Centre de recherche de l'éducation spécialisée et
de l'adaptation scolaire (CRESAS)

UN FONDS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Inventaire des archives de l'enfance « anormale » conservées au Musée national de l'éducation

Monique VIAL



INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

ISBN : 2-7342-0383-9

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

C'était une entreprise difficile et comme une gageure que de se proposer d'établir l'inventaire des archives de l'enfance « anormale » conservées au Musée national de l'Education.

Entré au Musée avec les collections historiques du Musée pédagogique lors de leur transfert de Paris à Rouen en 1979, ce fonds n'avait jamais fait l'objet d'un véritable classement, tout au plus d'un rangement sous forme d'une répartition sommaire en sept cartons. Pour respecter la césure traditionnelle entre documents manuscrits et ouvrages imprimés, on avait décidé de remettre les premiers au musée, les seconds - la bibliothèque Baguer - demeurant conservés à la bibliothèque de l'Institut national de recherche pédagogique.

L'intérêt d'un tel ensemble n'avait cependant pas échappé à Monique Vial, spécialiste depuis de longues années de l'histoire de l'éducation spécialisée et tout particulièrement attachée au rôle joué par Gustave Baguer pour la prise en charge par l'Etat des enfants dits « anormaux ».

C'est elle qui, nous en révélant la dimension scientifique, proposa d'étudier de façon systématique l'ensemble de ce corpus et, pour mieux en faciliter l'accès aux chercheurs, d'en dresser l'inventaire.

Inventaire qui se présente comme une photographie du fonds dans l'état actuel de son classement, avec ses imperfections et ses incohérences, car nous avons choisi de ne pas modifier l'existant, ce qui aurait impliqué un long et peut-être inutile travail de reclassement, l'essentiel étant d'établir l'analyse de chacune des pièces conservée pour en restituer la teneur.

Minutieux et patient labeur de déchiffrage, d'analyse et de reconstitution mené à bien par Monique Vial qui ouvre, grâce à ce remarquable instrument de travail, de nouvelles pistes pour la recherche. Illustration éclatante de cette collaboration entre chercheurs et musée que nous nous efforçons plus que jamais de mettre en oeuvre, car les ressources du musée offrent de multiples gisements encore insuffisamment explorés par les historiens de l'enfance et de l'éducation.

Armelle Sentilhes
Directeur du Musée national de l'Education

INVENTAIRE : MODE D'EMPLOI

- L'utilisateur curieux trouvera dans la présentation du fonds une analyse de celui-ci : origine, caractéristiques, intérêt (pp. 9-31).

- L'utilisateur pressé peut passer d'emblée aux « choix pour l'inventaire » qui lui préciseront comment utiliser cet inventaire (pp. 33-40). Des renvois lui permettront de se référer, s'il le souhaite, aux explications et commentaires figurant dans la première partie.

- L'utilisateur encore plus pressé peut éviter un dépouillement systématique, en se reportant directement :
1. à l'index des références, pour une recherche par auteurs (pp. 209-211) ;
2. aux fiches documentaires (Cf. p. 35) :
. analyses de contenu, pour une recherche par thèmes ;
. premier terme des analyses des *supports* (Cf. pp. 36-38), pour une recherche par types de documents ;
. résumés de fiches, pour une recherche par handicaps (« anormalités »), ou par dates. Pour comprendre les codes utilisés, notamment en ce qui concerne les dates, voir impérativement les pages 39-40.

- L'utilisateur critique sera le bienvenu en faisant part à l'auteur des erreurs qu'il aura noté, ou de ses remarques en vue d'une amélioration de ce travail.

Je remercie très vivement, pour leur accueil chaleureux :
- Armelle Sentilhes, directeur du Musée national de l'Education, qui m'a permis de réaliser ce travail, en mettant à ma disposition les documents concernés, et en m'aidant de ses critiques ;
- Alexia Schmitt, conservateur, et Claude Guineau, bibliothécaire spécialisé, qui ont facilité mes recherches à la bibliothèque centrale de l'INRP ;
- Alexis Karacostas, responsable des archives manuscrites de l'Institut national de jeunes sourds de Paris, qui m'a fait découvrir les écrits de Gustave Baguer, figurant dans ces archives.



PRÉSENTATION

LE FONDS D'ARCHIVES

Il s'agit d'un corpus de documents conservé à Paris, dans les Collections historiques de l'Institut national de Recherche pédagogique (INRP)[1] jusqu'en 1979-80, date à laquelle il a été transféré à Mont-Saint-Aignan, avec l'ensemble de ces Collections, au Musée national de l'Education[2]. Ces documents datent de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle. Ils portent sur les enfants que l'on appelait alors *anormaux* et constituent un patrimoine irremplaçable pour l'histoire de ces enfants, dits aujourd'hui *inadaptés* ou *handicapés*.

Ce sont :

- des publications : articles de la grande presse, écrits savants, textes législatifs, comptes-rendus de réunions officielles ;

- des écrits appartenant à ce que l'on appelle aujourd'hui *littérature grise*, c'est-à-dire non passés par un processus complet d'édition : lettres, notes et rapports manuscrits, tapés, ou imprimés.

Ils témoignent des préoccupations et des débats de l'époque, notamment sur l'éducation des enfants dits alors *arriérés* et *instables,* sur l'enseignement des sourds, sur le statut des établissements recevant sourds ou aveugles. On y trouve toutes les signatures qui comptaient, en France, en matière d'enfance anormale (médecins, psychologues, éducateurs, parlementaires...). On y trouve aussi des rapports d'inspecteurs, des textes de militants inconnus de l'enfance anormale, des documents pédagogiques, des écrits d'institutions ou d'associations. Etc.

L'ensemble des manuscrits apporte un éclairage unique sur la pensée et sur l'action de l'instituteur Gustave Baguer (1858-1919), qui est à l'origine de la constitution du fonds. Il est rare de disposer d'archives rassemblées comme telles, au moment même où se déroule l'histoire dont elles témoignent et par l'un des acteurs de cette histoire. Il est rare de disposer de documents montrant le cheminement d'une pensée en train de s'élaborer et mettant en lumière une action non publique, telle que celle de Gustave Baguer.[3]

Les mêmes écrits peuvent figurer sous différentes formes : brouillon, calligraphie, tiré à part... On peut ainsi en suivre les versions successives et

---

[1] 29 rue d'Ulm, 75005, Paris.

[2] 39 rue La-Croix-de-Vaubois, 76130, Mont-Saint-Aignan.

[3] Cf. M. Vial, Les débuts de l'enseignement spécial en France, Les instances politiques nationales et la création des classes et écoles de perfectionnement : les artisans du projet de loi, *Travaux du CRESAS*, n° 22, 1982, 7-115. *Les anormaux et l'école : aux origines de l'éducation spéciale (1882-1909)*, Paris, A. Colin, 1990, 126-129.

l'évolution de leurs formulations. Linguistes et psycho-linguistes trouveront là matière à mettre à l'épreuve, dans une perspective psychosociologique, « l'étude des manuscrits comme moyen d'approche des processus en jeu dans l'acte scriptural »[4]. Les nombreux brouillons peuvent donner lieu à une étude des ratures, surcharges, gommages. et ainsi être analysés en tant que « lieux de conflits »[5] où se révèlent les débats idéologiques, scientifiques, politiques, auxquels participe le scripteur.

Ajoutons que, si l'intérêt principal du fonds réside dans ses manuscrits, son corpus de publications peut apporter à l'historien une aide non négligeable. Le rassemblement des coupures de presse représenterait, à lui seul, des heures de dépouillements. On ne peut affirmer, plus d'un demi-siècle après, qu'il soit exhaustif, mais l'appel à des professionnels pour le réaliser (Cf. p. 12) montre qu'il a visé à l'être.

ORIGINE ET HISTOIRE

LE PROJET INITIAL

Le fonds actuel est le fruit d'une histoire, dont écrits et témoignages ne permettent pas de dissiper toutes les zones d'ombre. On peut cependant rapporter la création du corpus initial au projet de Gustave Baguer de constituer des archives de l'enfance anormale. Ce projet participe de la volonté de conservation documentaire qui s'affirme, dès 1879, avec la fondation, par le ministère de l'Instruction publique, d'un « Musée pédagogique » et d'une « Bibliothèque centrale » de l'enseignement[6], visant à conserver tous les documents pouvant servir à l'histoire de l'enseignement et à « tout homme d'école », selon l'expression de F. Buisson[7].

Instituteur parisien, Gustave Baguer recevait des enfants sourds dans sa classe, avant de devenir directeur de l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières (aujourd'hui, Institut Baguer)[8]. Il est surtout connu

---

[4] J. Rey-Debove, Pour une étude de la rature. *In* : *La genèse du texte : les modèles linguistiques*, Paris, CNRS, Coll. « Textes et manuscrits », 1982, 103-127.

[5] Selon l'expression d'A. Grésillon et J.L. Lebrave, Les manuscrits comme lieux de conflits discursifs, *In* : *La genèse du texte : les modèles linguistiques*, Paris, CNRS, Coll. « Textes et manuscrits », 1982, 129-175.

[6] Jules Ferry, Décrets des 3 et 31 mars 1879.

[7] Cf. *Textes et Documents pour la classe*, 1979, 15 mars, n° 220, 3-30. J. Majault, *Le Musée pédagogique, origines et fondation, 1872/1879*, Paris, CNDP, 1954 (édition citée, 1978). R. Guillemoteau, *Du musée pédagogique à l'Institut pédagogique national, 1879-1956*, Paris, CNDP, 1979.

[8] 35 rue de Nanterre, 92600, Asnières-sur-Seine.

pour ses prises de position en faveur de la méthode orale dans l'enseignement des sourds et pour ses choix institutionnels qui l'ont conduit à rassembler, dans son établissement, des sourds et des arriérés.

Militant dans différentes associations républicaines d'assistance et de protection de l'enfance, il est - après l'aliéniste Bourneville - l'un des premiers à agir auprès de la hiérarchie de l'Instruction publique, en faveur des enfants arriérés. Membre de la Commission interministérielle sur les anormaux (1904-1905), il joue un rôle majeur dans la rédaction des textes votés ou mis en débat au Parlement, de 1906 à 1914. Dans le même temps, il remplit différentes fonctions, à la demande du ministère de l'Instruction publique : chargé d'une mission de « propagande » pour préparer la création des classes de perfectionnement ; chargé de l'inspection des établissements spécialisés ; formateur des futurs maîtres spécialisés[9].

Baguer avait fait de l'Institut d'Asnières, « l'Ecole Normale des Anormaux ». « Les éducateurs de sourds-muets et plus tard d'arriérés se succédèrent toujours nombreux dans ses murs, afin de [le] consulter... d'étudier ses procédés et de les appliquer eux-mêmes à leurs élèves »[10]. Cette mission formatrice n'est certainement pas étrangère à sa volonté de capitalisation des ressources existantes sur l'enfance anormale. Elle explique la réalisation de copies calligraphiées de textes publiés, de même que la conservation en plusieurs exemplaires de certains documents (extraits du *Journal officiel*, notamment). Ces écrits pouvaient ainsi être communiqués aux maîtres en formation, ou aux visiteurs intéressés. L'Institut avait d'ailleurs une imprimerie et produisait lui-même des ouvrages.

Malheureusement, le manuscrit où Baguer explicitait son projet a en partie disparu. Je ne dispose que d'une photocopie incomplète de ce texte, intitulé « archives de l'enfance anormale » et portant la mention « manuscrit Baguer »[11]. Il parle d'un « organe » qu'il « devient utile de mettre à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à ces passionnantes questions ». Le texte s'interrompt après le mot *organe*. Le titre - ainsi que la mention portée en tête : « comprenant [« cprenant » peu lisible] la mission des archives de l'enfance anormale de Mailloux » - permettent cependant d'inférer qu'il s'agit d'un fonds d'archives.

---

9 Pour plus de détails sur Baguer, on trouvera deux notices biographiques dans l'annexe 1 (pp.).
10 Anonyme, *Notice biographique de Gustave Baguer*, non daté, Archives de l'Institut Baguer, Asnières, p. 2. (Voir cette notice, en annexe, pp. 195-197.)
11 Voir pp. 187-189.

Animateur du Cercle pédagogique des instituteurs et institutrices de Loire inférieure, l'instituteur Auguste Mailloux était directeur de la *Revue internationale de Pédagogie comparative*, présidée par Bourneville, qui se donnait comme objectif de rassembler et de confronter les expériences éducatives françaises et étrangères. Elle avait organisé le recueil de « documents et lettres », concernant tant la « pédagogie normale » que la « pédagogie anormale ». En 1902, Mailloux, en voyage, en confie la direction à Baguer. Les documents doivent désormais être adressés à Asnières. Les écrits rassemblés à Nantes ont peut-être été mêlés à ceux rassemblés à Asnières. On peut, en tout cas, se demander si, programmant la constitution d'un fonds d'archives, Baguer ne reprenait pas un projet déjà porté par A. Mailloux et peut-être par d'autres.[12]

Quoi qu'il en soit, le projet de rassemblement documentaire systématique ressort clairement de la composition du fonds. En témoignent : la conservation exhaustive de certains corps de documents (textes de loi, rapports et comptes rendus de débats parlementaires...) ; la conservation de notes et de rapports inédits et celle des états successifs d'un même texte ; la présence de coupures de presse portant une fiche d'envoi du *Courrier de la presse*, organisme privé ayant pour fonction de dépouiller la presse au service d'abonnés à qui il envoie, contre paiement, tous articles les concernant ou portant sur des sujets demandés par eux.[13].

Ces fiches d'envoi ne portent pas toutes l'indication explicite de leur destinataire, mais on trouve sur certaines : « Institut départemental », « Institut Dép. », etc. Sur nombre de coupures, le nom de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières, ou même le nom de Baguer, sont soulignés. C'est précisément cette pratique qu'emploie l'actuel *Argus de la Presse* pour repérer, dans un article, l'abonné à qui il doit être adressé.

Certains documents sont établis sur papier à en-tête de l'Institut d'Asnières : lettres écrites au recto, ou brouillons écrits au verso. D'autres sont des copies réalisées par ses pensionnaires : « autographies de l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières ».

Baguer est l'auteur de la plupart des manuscrits. Certaines lettres portent sa signature. D'autres écrits non signés portent des mentions surajoutées : « manuscrit Baguer », « deux lettres de Baguer ». Un grand nombre

---

[12] Notamment, J.J. Valade-Gabel, directeur de l'Institut des sourds de Bordeaux, qui fit don à Baguer d'une riche collection d'ouvrages (d'après A. Karacostas, entretien, 5-04-93). Valade-Gabel a peut-être également donné à Baguer des documents d'archives.

[13] Contrairement à ce que j'ai cru et écrit, dans mes publications antérieures, il ne s'agit pas de l'ancêtre de l'actuel *Argus de la presse*, mais d'un organisme rival. *L'Argus de la presse* existe, en effet, depuis 1879. En témoignent des fiches d'envoi de coupures figurant dans les archives de l'Institut national de jeunes sourds de Paris.

proviennent du même scripteur que ceux qui lui sont attribués. Non seulement on y retrouve les lignes de force de sa pensée, mais certains contiennent des phrases entières identiques à celles de textes publiés par lui.

La présence de ses propres écrits, souvent à l'état de brouillons, montre la volonté de Baguer de conserver les témoins de son action et de ses interven-tions auprès des législateurs. C'est cette conservation qui m'a permis d'établir son rôle dans la préparation de la loi du 15 avril 1909 créant des classes et des écoles de perfectionnement pour les arriérés[14]. On pourrait de même analyser ce rôle, dans la préparation du projet Chautard visant à rattacher les établissements de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique (1910).

D'ASNIÈRES AU MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Le fonds rassemblé par Baguer a dû être acquis par le Musée pédagogique (ancêtre des actuels INRP et CNDP[15]), en même temps que la « Bibliothèque Baguer » ou « Fonds Baguer ».

> Pour éviter toute équivoque, je parlerai - sauf citations - de *Bibliothèque Baguer*, réservant le mot *fonds* aux collections concernées par cet inventaire.

La Bibliothèque Baguer a été donnée au Musée pédagogique, par l'Association française des instituteurs publics d'enfants arriérés[16]. Elle contient des ouvrages (comptes rendus de congrès, textes d'auteurs), des revues, des documents pédagogiques, des écrits français ou étrangers portant sur l'enfance anormale et datant de la même époque que le fonds d'archives. Certains ouvrages portent des dédicaces à Baguer, ou des indications manuscrites de sa main. Ex. : « à réserver, bibliothèque des arriérés », « bibliothèque »...

Le tampon apposé sur les ouvrages porte la mention : « Ministère de l'Instruction publique, Musée pédagogique, Rue Gay-Lussac, 41 ». D'abord situé rue Lhomond, le Musée est resté au 41 rue Gay-Lussac, de 1884 à 1932. A cette date, il est transféré au 29 rue d'Ulm, où il devient Centre national de documentation pédagogique, mais continue à conserver la fonction et le titre de

---

[14] M. Vial, *op. cit.*, *Travaux du CRESAS*, n° 22, 1982, 7-115. *Op. cit.*, *Les anormaux et l'école*, 1990, 126-129.

[15] Centre national de documentation pédagogique.

[16] G. Hanote, Les Bibliothèques Centrale et Circulante du Centre National de Documentation Pédagogique, *Bulletin départemental de l'A.B.F.*, 1954, nov., n° 15, p. 149.

Musée pédagogique. On pourrait donc faire l'hypothèse que c'est en 1932, au plus tard, que le Musée a acquis les documents. En 1950, pourtant, *L'Education nationale* situe cette acquisition « ces dernières années »[17]. Elle aurait alors eu lieu avec le transfert, au 29 rue d'Ulm, du siège social de l'Association des professeurs de classes de perfectionnement (héritière de l'Association des instituteurs d'enfants arriérés), probablement vers la fin de la guerre.[18]

Le classement des ouvrages a été réalisé en 1954. Deux inventaires sont disponibles. Le premier, sans indications de cotes, date de mars 1973[19]. Le deuxième, « différent du premier, de décembre 1978 »[20]. La cote générale est « FB », différente de la cote « BB », anciennement portée sur les ouvrages.

La Bibliothèque Baguer comporte des manuscrits. On y trouve deux cartons (FB183 et FB184) contenant des documents de même type que ceux conservés dans le fonds d'archives des Collections historiques (manuscrits sur feuilles volantes, coupures de presse...) et des écrits portant des annotations au crayon bleu, comme certains de ceux conservés dans ce fonds. Certains documents figurent à la fois dans la Bibliothèque et dans le fonds d'archives : brochures, tirés à part, mais aussi autographies de l'Institut d'Asnières.

Selon l'information donnée par Alexia Schmitt, qui a contribué au classement des ouvrages de la Bibliothèque Baguer, les manuscrits conservés dans les Collections historiques n'ont pas été répertoriés avec ces ouvrages[21]. Selon Marie-Madeleine Rabecq-Maillard, responsable de ces Collections dans les années 50, il y avait alors, au 4ème étage du Musée, « des placards pleins d'archives provenant de la rue Gay-Lussac ». On ne se préoccupait pas de leur classement, ni de leur inventaire et le directeur d'alors, Louis Cros, « se demandait quoi en faire »[22]. Un certain flottement a ainsi dû régner, dans la mise en ordre des documents, et conduire une petite partie d'entre eux dans la Bibliothèque Baguer, ou même dans le fonds général de la bibliothèque centrale[23], et le reste dans les Collections historiques. L'un des dossiers[24] conservés dans le fonds d'archives porte l'indication explicite : « fonds Baguer ». Un autre[25] porte simplement : « Baguer ».

---

17 N° spécial « Bibliothèques », décembre 1950, p. 21.
18 Ce siège y est présent, en 1946. Cf. R. Guillemoteau, *op. cit.*, p. 112.
19 Tapuscrit ronéoté (bibliothèque de l'INRP).
20 Inventaire manuscrit (bibliothèque de l'INRP)
21 Entretien, jeudi 22 octobre 1992.
22 Entretien, samedi 21 novembre 1992.
23 Celui-ci possédait autrefois une section « manuscrits ». Ce n'est plus le cas aujourd'hui.
24 3.7.01/79(B).
25 3.7.01/79(A).

La provenance d'un grand nombre des écrits conservés dans le fonds d'archives des Collections historiques ne fait pas de doute. Mais ce fonds n'a jamais été traité comme une unité, à respecter en tant que telle. Au cours des années, des documents en ont été extraits ; d'autres ont été ajoutés. Il est actuellement impossible d'affirmer de façon certaine que tous les écrits anciens proviennent des archives rassemblées par Baguer. Certains appartenaient peut-être à la Bibliothèque Rapet[26], acquise par la Bibliothèque centrale de l'enseignement primaire, en 1880. Celle-ci incluait une rubrique de 55 fiches intitulée : « Sourds-muets - Aveugles - Idiots »[27]. Elle possédait des manuscrits. Son registre[28], malheureusement non daté, n'en signale guère que 3, si l'on excepte les cahiers de leçons. Ses ouvrages ont été reversés au fonds général de la bibliothèque. L'ensemble des manuscrits a-t-il été inséré dans les Collections historiques, notamment dans les archives de l'enfance anormale ?

Outre les écrits provenant de la Bibliothèque Baguer, la bibliothèque centrale de l'INRP possède d'autres écrits anciens sur l'enfance anormale (parmi lesquels certains signés de Baguer). L'ensemble n'est pas regroupé. Il faut chercher : dans l'inventaire de la Bibliothèque Baguer ; dans les registres anciens par matière (entrée : « anormaux ») ; dans les fichiers par auteurs. Brochures et tirés à part de faible épaisseur sont parfois rassemblés dans des boîtes, mais pas toujours. Cela ne favorise pas leur conservation et on peut tout particulièrement craindre les effets d'un déménagement, tel que celui prochainement envisagé pour l'INRP.

➡ L'ensemble des ouvrages et archives conservés à l'INRP (Bibliothèque Baguer et fonds général, à Paris ; Archives de l'enfance anormale, à Mont-Saint-Aignan) constitue une documentation exceptionnelle sur l'enfance anormale à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle. (Voir également « Autour de Gustave Baguer », annexe II : « D'autres sources », pp. 201-205). Comment le clivage s'est-il opéré entre les documents restés à Asnières et ceux acquis par le Musée pédagogique ? Je n'ai pu, à ce jour, trouver aucun élément de réponse.

---

26 Inspecteur général de l'enseignement primaire qui s'était constitué, pendant près de cinquante ans, une collection d'ouvrages et de documents pédagogiques dont certains rares et précieux.
27 R. Guillemoteau, *op. cit.*, p. 28.
28 Inventaire manuscrit (bibliothèque de l'INRP).

LES DOCUMENTS

Le fonds comporte **304 références**[29].

> **Par référence, j'entends toute entrée de cet inventaire précédée du signe p.**
>
> Une référence contient, en général, un seul écrit. Mais il peut arriver que plusieurs textes, fiches, photos, etc. constituent en fait un seul document (ex. 3.7.01.01/17651[1 à 11]). Celui-ci est alors présenté sous une entrée unique et compté comme une seule référence.
>
> Une référence correspond en général à une cote, dans les archives. Mais, lorsque plusieurs documents sans rapport les uns avec les autres sont regroupés sous une cote unique, ils sont répertoriés séparément (ex. 3.7.01.02/35829(1-2-3) : 3 références).

THÈMES[30]

1. L'enfance anormale, généralités. 64 références.

Notamment :

- rapports et notes issus de la commission interministérielle - dite *Commission Bourgeois*, du nom de son président - instituée, en 1904, par le ministère de l'Instruction publique, pour l'application de l'obligation scolaire « aux enfants anormaux des deux sexes (aveugles, sourds-muets, arriérés, etc.) »[31] ;

- manuscrits et articles sur l'éducation et le traitement des enfants anormaux. Pourquoi une éducation spéciale ? Ses objectifs ? Sa pédagogie ? Son organisation (internats, classes...) ? Ses personnels ? Etc.

2. Les arriérés et les instables. 49 références, plus 1 portant à la fois sur sourds et arriérés[32].

---

29 La rédaction ci-dessous a été faite en tenant compte des décisions prises, après la réalisation de cet inventaire.

30 Les 7 références non décomptées ci-dessous : soit, ne portent pas sur l'enfance anormale (ex. : travail des femmes et des enfants, financement des constructions d'écoles) ; soit, n'entrent pas dans la grille retenue (ex. : enfants des asiles, nains).

31 J. Chaumié (Cabinet Combes), arrêté du 4 octobre 1904.

32 Anonyme, *Enseignement des arriérés à l'école publique*, 1909, dossier 3.7.03/79(A).

Notamment :

- rapports, notes, projets en liaison avec la création des classes de perfectionnement : préparation de la loi du 15 avril 1909 et de sa défense parlementaire ;
- lettres de Gustave Baguer au directeur de l'enseignement primaire, Amédée Gasquet, à l'inspecteur général Marcel Charlot, aux sénateurs Léon Bourgeois et Paul Strauss.

3. Les sourds et les aveugles. 160 références, plus 1 portant à la fois sur sourds et arriérés[33].

Notamment :

- rapports, notes, projets ayant trait aux établissements de sourds ou d'aveugles : préparation du projet Chautard, prévoyant leur rattachement à l'Instruction publique ;
- lettres de Gustave Baguer aux députés Ferdinand Buisson, Paul Chautard, Henri Tournade, aux sénateurs Léon Bourgeois, Edouard Herriot, Paul Strauss, Paul Cazeneuve ;
- manuscrits et articles sur l'éducation des sourds : langue orale et langue des gestes, instruction avec les entendants, surdité et arriération ;
- documents sur l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières : délibérations du Conseil général de la Seine (création, agrandissement, ouverture d'une section d'arriérés...) ; propositions et rapports divers (règlement intérieur, statut des personnels...) ; etc.

4. La santé et les enfants malades. 8 références.

Publications diverses.

5. Les infirmes (mutilés, paralysés). 6 références.

Publications diverses.

6. Les « enfants de justice » et les institutions pénitentiaires. 8 références.

Publications diverses.

---

33 *Ibid.*

DATES

1. 1815-1877. 8 références.

Ces documents, anciens par rapport à la constitution du fonds, ont-ils été recueillis par Baguer ? Proviennent-ils de la Bibliothèque Rapet ? Des archives d'Auguste Mailloux ? De toute autre provenance ?

2. 1890-1918. 269 références[34], dont 31 non datées, mais probablement de cette époque.

Elles correspondent à la période d'activité militante de Baguer, depuis son action visant à la création d'un internat pour enfants sourds, jusqu'à sa retraite et à son départ d'Asnières, en juin 1918. Toutes n'appartiennent peut-être pas au corpus originel rassemblé par Baguer, mais on peut l'affirmer pour la plupart d'entre elles.

3. 1920-1970. 25 références, dont 5 non datées mais manifestement tardives.

Il s'agit avant tout de publications (coupures, pages de revues, périodiques complets). Disparates, de dates discontinues, ces écrits ne répondent pas à un projet d'archivage systématique.

Les premiers datent des années 1920-1930. La Bibliothèque Baguer conserve de même un certain nombre d'ouvrages et de revues datant des années 1922 à 1932. En particulier, *Notre Bulletin* (1924-1932), éditée par l'Association amicale française des instituteurs publics d'enfants arriérés. L'ensemble a dû être ajouté au fonds initial, alors que celui-ci était conservé par cette association. On y trouve le seul manuscrit tardif : un texte de 1929, dont l'auteur est E. Debray, directeur de l'école de garçons de l'Institut d'Asnières, à la mort de Baguer et président de l'Association[35]. Un deuxième manuscrit, datant également de 1929 et signé du même Debray[36], figurait anciennement dans le fonds.

Il est difficile de savoir quel hasard a fait atterrir ici les documents postérieurs. Documents envoyés par leurs auteurs ? Par des associations d'handicapés ?

---

34 Auxquelles s'ajoutent : dans le dossier 3.7.01/10648, un texte officiel de 1885, ne portant pas sur les anormaux, mais utile pour préparer les lois les concernant ; dans le dossier 3.7.01/79(B), un article de 1882, sur le rattachement des écoles de sourds et d'aveugles à l'Instruction publique.

35 E. Debray, *L'enseignement des enfants arriérés*, Rapport présenté au Xème Congrès de la Fédération nationale des Directeurs d'Ecoles publiques, Paris-Sorbonne, 30 mars 1929. Dossier 3.7.03/79(A).

36 E. Debray, *Compte rendu du Vème Congrès des Educateurs d'Arriérés*, Amicale française des instituteurs publics d'enfants arriérés, Paris, 29 et 30 avril 1929.

Par des périodiques ? Ils ont dû être conservés à des fins purement documentaires.

Mis à part les deux manuscrits Debray, l'ensemble est de peu d'intérêt historique. Tout au plus, peut-il interroger sur les tribulations du fonds au Musée pédagogique et sur la gestion des Collections historiques, au cours des années 50-70.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les caractéristiques du fonds doivent être rapportées aux intérêts et aux préoccupations de Baguer. Notamment : la fréquence des documents concernant les sourds ; la présence d'un corpus spécifique concernant Asnières ; la présence de brouillons, en rapport avec les textes législatifs auxquels il a contribué.

Mais la composition du fonds témoigne aussi de l'évolution des questions, au cours des années.

1. Les documents les plus anciens concernent les sourds (1815, 1826). Ensuite, apparaissent, dans un même document, sourds et aveugles ensemble (1826), puis les aveugles seuls (1843, 1849). Enfin, après 1890, le corpus s'élargit à l'ensemble des anormaux.[37]

Les handicapés sensoriels sont les enfants concernés par les entreprises d'instruction les plus anciennes : à la fin du XVIème siècle, pour les sourds ; à la fin du XVIIIème siècle, pour les aveugles. A la fin du XIXème siècle, ils sont encore souvent internés dans les asiles, mais disposent de quelques établissements spécifiquement destinés à leur éducation. Avant 1904, date où il élargit son action à d'autres anormaux, c'est de ces enfants que le ministère de l'Instruction publique se préoccupe d'abord. Gustave Baguer lui-même a d'abord milité en faveur des sourds, avant d'élargir son action - à partir de 1898 - aux arriérés et aux instables, puis - après 1900 - à l'ensemble des enfants anormaux.

2. Les références concernant spécifiquement les aveugles sont beaucoup moins nombreuses (27) **que celles concernant les sourds** (74) **et celles où aveugles et sourds sont traités ensemble** (59).

---

[37] Une telle évolution se retrouve dans d'autres corpus, avec des décalages temporels dont il faudrait analyser les raisons. Dans la Bibliothèque Baguer, on trouve des documents sur les sourds à partir de 1830 ; sur les aveugles et les sourds ensemble, à partir de 1852 ; sur les aveugles, à partir de 1855. Dans le *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, après 1882, les textes portent d'abord sur les sourds, puis sur sourds et aveugles, puis sur l'ensemble des anormaux.

Traditionnellement, les sourds préoccupent davantage que les aveugles et les éducateurs de sourds jouent un rôle central dans la campagne en faveur des anormaux. Au XIXème siècle, la parole apparaît encore comme ce qui différencie l'homme de l'animal, l'organe qui permet l'expression d'une pensée rationnelle. La surdité paraît ainsi exclure plus radicalement que la cécité de la communication et de la raison. De plus, à la fin du siècle, la bataille fait rage, entre oralistes et partisans du langage gestuel.

Au début du XXème siècle, le débat institutionnel majeur est celui, commun aux sourds et aux aveugles, du rattachement ministériel (Intérieur ou Instruction publique) de leurs établissements. A partir de 1909, on trouve dans le fonds un grand nombre de références en rapport avec les conflits liés à cette question.

3. Les références concernant spécifiquement les arriérés sont beaucoup plus nombreuses que celles concernant les instables. 40 références, alors qu'aucune ne concerne les instables seuls et 9 seulement portent sur instables et arriérés ensemble.

Il existe, dans nombre d'écrits de l'époque, une confusion entre instabilité et arriération. L'arriération donne lieu à des théorisations beaucoup plus développées que l'instabilité (travaux de Binet et de Simon, notamment). Les classes de perfectionnement, d'abord prévues pour arriérés et instables, sont destinées aux seuls arriérés.

4. Aucune référence de l'époque ne concerne les enfants handicapés moteurs.

Ils ne sont pas alors identifiés comme catégorie distincte. Mêlés aux handicapés mentaux dans les asiles, ils ne disposent pas, en France, d'institutions éducatives spécifiques. Les infirmes moteurs cérébraux sont confondus avec les déficients intellectuels.

5. 4 seulement des références concernant la santé appartiennent à l'époque (début du XXème siècle). Elles évoquent davantage une condition sociale défavorisée que la maladie elle-même.

Celle-ci est peu présente dans les écrits sur les enfants anormaux. Elle est surtout évoquée à travers leurs conditions de vie (misère, manque de nourriture et d'hygiène) et peut être mentionnée comme cause d'anormalité. Les enfants souffrant de maladies congénitales et chroniques ne sont pas systématiquement intégrés au champ de l'anormalité, sauf parfois sous la rubrique « incurables » ou, très rarement, sous l'expression « anormaux d'hôpital ».

6. 5 seulement des références concernant les institutions pénitentiaires appartiennent à l'époque (fin du XIXème siècle, début du XXème).

Les « enfants de justice » trouvent une large place dans la réflexion sur l'enfance anormale, mais dans des textes centrés, non sur la délinquance en tant que telle, mais sur ses rapports avec l'anormalité. Les spécialistes évoquent les institutions pénitentiaires pour enfants et adolescents, à travers la problématique de l'enfance anormale.

ORGANISATION DU FONDS

Il se présente sous la forme de **7 cartons**, type classeurs d'archives, contenant eux-mêmes des dossiers et des sous-dossiers :

- dans des chemises cartonnées (mode de conservation ancien) ;
- dans des chemises transparentes (mode de conservation actuel).

CLASSEMENT ET COTATIONS

1. Les cartons portent une numérotation décimale qui s'intègre dans le plan de classement du Musée national de l'Education.

Le fonds figure dans la série générale, sous le titre 3 : « Histoire du contenu et des méthodes pédagogiques », où il occupe la position 7, « Education spécialisée ». Cette expression est prise en un sens large et désigne aussi bien l'éducation des handicapés que celle des enfants malades ou l'éducation surveillée.

3.7.01 : Education des handicapés sensoriels

3.7.01.01 : Mal-voyants

3.7.01.02 : Mal-entendants

3.7.02 : Education des handicapés moteurs

3.7.03 : Education des handicapés mentaux

3.7.04 : Education des handicapés fonctionnels (classes de plein-air, préventoriums, etc.)

3.7.05 : Education surveillée (délinquants).

La cote « 3.7. » répond à la cote « E VII » qui indiquait anciennement la position du fonds, dans les Collections historiques de l'INRP.

Les titres ont été adoptés après le transfert à Mont-Saint-Aignan. Le vocabulaire utilisé est un vocabulaire actuel. Le terme « handicap », et

davantage encore, les termes « mal-voyants » et mal-entendants » sont d'emploi tardif. L'éducation surveillée a été créée en 1945. L'usage de la notion de « handicap fonctionnel » n'appartient pas au début du siècle.

L'ancienne numérotation, alphanumérique à chiffres romains, subsiste sur certains dossiers ou documents, où elle est le plus souvent barrée ou surchargée. Elle utilise les abréviations « df » (déficients), « av » (aveugles), « sm » (sourds-muets), « dl » (délinquants). Ex. : E VII df, E VII sm, E VII av... On trouve aussi « df-div » (déficients divers) et d'autres cotes non homogènes. Ex. : « Sen » (Sénat). Cette numérotation est elle-même postérieure à la constitution du fonds. L'emploi du terme « déficient », dans une perspective de classification, ne se rencontre pas, à ma connaissance, au début du siècle. Plutôt que d'enfants « délinquants », on parlait alors d'enfance « coupable », ou « criminelle ».

2. A l'intérieur des cartons, l'organisation des dossiers a été réalisée, de façon discontinue, par des personnes différentes.

Les cotes sont de types divers. Elles sont parfois portées sur les dossiers, parfois sur les documents eux-mêmes.

a. Cotes alphanumériques, à chiffres arabes. On les trouve sur cinq gros dossiers cartonnés, à l'intérieur des cartons 3.7.01 et 3.7.03 : 3.7.01/79(A) et 3.7.01/79(B) ; 3.7.03/79(A), 3.7.03/79(B) et 3.7.03/79(C)[38].

Selon l'usage général du Musée, les deux chiffres suivant la barre indiquent le millésime correspondant à l'année d'inscription de la pièce dans l'inventaire. Le nombre 79 a été affecté à l'ensemble des pièces provenant des Collections historiques de l'INRP. Il correspond à l'année 1979, date à laquelle celles-ci ont été transférées au Musée.

b. Cotes numériques, à chiffres arabes : nombres à 5 chiffres, séparés, par une barre oblique, de la classification décimale désignant le thème général du carton. Ex : 3.7.01.02/20632, 3.7.02/37688.

Ces cotes sont de simples numéros d'ordre, correspondant à une numérotation continue des objets et pièces documentaires, au fur et à mesure de leur inscription dans l'inventaire du Musée. C'était déjà le principe adopté par les Collections historiques dont les numéros ont été, le plus souvent, conservés. Les deux

[38] Le dossier 3.7.03/79(C) contient une chemise marquée : 3.7.03/D. Le dossier 3.7.01/79(B), une chemise marquée : 3.7.01/D. Ces cotes, portées après le transfert au Musée, n'ont finalement pas été retenues.

premiers chiffres - dizaines, vingtaines et trentaines - servent de préfixe à plusieurs cotes. Ces préfixes sont mêlés dans tous les cartons, sauf le carton 3.7.02 (handicapés moteurs) qui ne comporte que 7 références, probablement inventoriées à peu de distance (préfixes : 34, 36, 37). Ils n'ont aucune signification, quant au contenu des dossiers.

Les inscriptions n'ayant pas été faites en continuité, les cotes ne se suivent pas toujours. Ex. : on passe sans transition du préfixe 10 au préfixe 13 ; de la cote 33151 à la cote 33219 ; etc.

Le millésime 79, qui indique l'appartenance des documents aux Collections historiques, a été repris sur deux dossiers à cotes numériques : 3.7.01.02/79.10648 et 3.7.03/79.10645. Non reporté dans la plupart de ces cotes, il est cependant indiqué sur la liste des dossiers figurant sur les cartons. Ex. 79.17651, cote figurant sur le carton 3.7.01.01 ; 17651, cote figurant sur le dossier.

3. Le rangement dans les cartons répond à un essai sommaire de mise en ordre.

« Non seulement le classement n'est pas terminé, mais il n'a même pas commencé au sens scientifique du terme. Il faut considérer qu'il s'agit d'une répartition sommaire des documents en essayant de les faire correspondre aux rubriques du cadre de classement [du Musée]. Si les dossiers ne sont pas toujours numérotés (mais faut-il numéroter les pièces une à une ?) ils sont toujours estampillés. »[39]

4 dossiers du carton 3.7.03 ne sont pas numérotés. Ils contiennent en vrac de 1 à 24 références. Le dossier 3.7.03/79(C) contient en vrac 17 références hors chemises.

4. Certains dossiers portent des titres (thèmes et/ou dates), à côté de leur cote.

Exemples :

- dossiers avec dates. 3.7.04/34092. 1907.
- dossiers avec thèmes. 3.7.01.02/10648. Création de l'Institut dép^{al} d'Asnières ;
- dossiers avec dates et thèmes. 3.7.03/10650. Ecoles et classes d'anormaux. 1894-1929.

---

[39] A. Sentilhes, Note du 15 juin 1993.

Les deux dossiers à cotation alphanumérique du carton 3.7.01, 3/7.01/79(A) et 3/7.01/79(B), portent dates et thèmes. Le dossier 3/7.01/79(A) est divisé en sous-dossiers ne portant pas de cote propre, mais seulement une date.

Titres et dates, portés verticalement sur les chemises cartonnées, sont ceux qui y figuraient, lorsque le fonds était conservé dans les Collections historiques. Ils n'ont pas été modifiés après son transfert au Musée. Les cotes ont simplement été ajoutées horizontalement. Si une nouvelle chemise cartonnée a été utilisée, thèmes et dates ont en général été recopiés.

Ces titres ont probablement été portés, lors de la mise en ordre[40] effectuée, dans les années 50. A cette époque, peu faste économiquement, des dossiers cartonnés d'inscription à la bibliothèque du Musée pédagogique ont été retournés et utilisés pour ranger les archives. 9 sont encore présents : inscriptions échelonnées du 3 février 1944 au 2 février 1948. Sur 8 d'entre eux (chemises cartonnées vertes : cotes discontinues, de 10636 à 10650), on trouve de tels titres portés verticalement. Sur le neuvième (chemise cartonnée beige, à l'intérieur du dossier 3.7.01/79(B) : cote 3701/D), le titre est porté horizontalement.

VOLUME DES CARTONS ET DES DOSSIERS

TABLEAU 1
Nombre de dossiers et de références,
dans chaque carton

CARTONS	Nombre de dossiers	Nombre de références (Cf. p. 16)
3.7.01	10	**107**
3.7.01.01	**24**	25
3.7.01.02	22	73
3.7.02	**6**	**7**
3.7.03	14	76
3.7.04	8	8
3.7.05	8	8
TOTAL	92	304

40 Ou d'un début de mise en ordre. En 1954, le classement des manuscrits de la bibliothèque centrale était « à l'étude ». Cf. Hanote Germaine, *op. cit.*, p. 150.

Cartons, dossiers et sous-dossiers sont de volumes extrêmement hétérogènes. De 6 à 24 dossiers et de 7 à 107 références, pour les cartons. De 1 à 24 références, pour les dossiers. De 1 à 15, pour les sous-dossiers.

Dans les cartons peu volumineux, les dossiers internes ne contiennent, le plus souvent, qu'une référence.

TITRES ET CONTENUS

A part le carton 3.7.05 (délinquants), aucun des cartons ne correspond exactement à son titre.

Les cartons peu volumineux ne posent pas de gros problèmes. Les cartons 3.7.01.01, 3.7.02, 3.7.04 débordent leur titre : certains de leurs documents concernent parfois les adultes. Mais tous portent sur les catégories de handicaps (malvoyants, handicapés moteurs[41]) ou les types de questions (santé) indiqués en titre.

Par contre, contenus et titres des gros cartons sont largement discordants.

TABLEAU II
Cartons volumineux :
Discordances entre titres et contenus

CARTONS	Nombre de références conformes au titre	Nombre de références non conformes au titre	TOTAL
3.7.01 Hand. sensoriels	61	46	107
3.7.01.02 Malentendants	53	20	73
3.7.03 Hand. mentaux	33	43	76

Ces cartons contiennent un nombre important d'écrits qui ne concernent pas les types d'enfants indiqués en titre (ex. : handicapés sensoriels, pour le carton 3.7.03.), ou qui portent sur des thèmes plus larges (ex. : généralités ; aveugles et sourds ensemble, pour le carton 3.7.01.02). Les références non conformes aux titres sont en minorité dans les cartons 3.7.01 et 3.7.01.02, mais en forte majorité dans le carton 3.7.03. La hiérarchisation des cartons 3.7.01 (handicapés sensoriels), 3.7.01.01 (malvoyants) et 3.7.01.02 (malentendants) ne correspond pas à une hiérarchisation réelle des contenus.

---

41 Excepté la référence 3.7.02/37694/1932, qui porte sur les personnes de petite taille.

Dans ces cartons volumineux, le contenu des dossiers et sous-dossiers cartonnés portant des titres ne correspond pas toujours à ces titres. Thèmes, dates, ou types de documents débordent ceux indiqués en titre, ou leur sont complètement étrangers.

Les discordances entre titres et contenus peuvent être dues à des déplacements de documents, produits par les lecteurs. Mais elles reproduisent aussi l'état du fonds, dans les Collections historiques. Les cotes elles-mêmes n'y étaient pas entièrement distribuées de façon cohérente. Ainsi, l'ancienne cote E VII df figure sur des documents intéressant l'ensemble des anormaux, mais aussi les seuls sourds-muets, ou les seuls arriérés ; l'ancienne cote E VII sm apparaît sur des documents portant sur l'ensemble des anormaux. Etc.

➡ La mise en ordre paraît achevée en ce qui concerne les petits cartons (3.7.01.01, 3.7.02, 3.7.04, 3.7.05). Les documents y sont rangés, individuellement ou en petit nombre, dans des chemises transparentes qui portent toutes des cotes numériques. Dans ces cartons, reclassés à Mont-Saint-Aignan, les indications d'années, et/ou de thèmes sont, le plus souvent, exactes.

Dans les gros cartons - qui contiennent, sous chemises cartonnées, des dossiers non numérotés, des documents en vrac, de gros dossiers à cotes alphanumériques - seul est achevé le rangement interne du dossier 3.3.01/79(A), sous chemises transparentes portant toutes des indications de dates exactes.

ÉTAT DES DOCUMENTS

1. Le fonds comporte beaucoup de feuilles volantes que la manipulation fragilise.

Dans les Collections historiques de l'INRP, les documents étaient rangés, sans protection particulière, dans de grands cartons à dessin. Compte tenu de ce fait et de leur âge, leur conservation est relativement bonne. Mais, pour les plus fragiles, le papier s'abîme et les bords des feuilles s'effritent. Les fins de lignes ou les bas de pages sont parfois perdus. Les pliures ont tendance à se déchirer et un document unique finit par devenir deux. Les textes au crayon pâlissent progressivement.

En les rangeant document par document, sous chemises transparentes, le Musée a entrepris un travail qui représente un progrès considérable. La publication de certains manuscrits, qui doit faire suite à cet inventaire, mettra les textes à la disposition de tous, tout en réduisant le nombre des consultations. Elle devrait à son tour contribuer à leur conservation. On peut, d'ores et déjà, se

procurer photocopie de la plupart des documents, au CRESAS, auprès de l'auteur.

2. Beaucoup de documents portent des ajouts manuscrits.

Certaines annotations datent manifestement de la constitution du corpus. Par exemple, les corrections et ratures, au crayon ou à l'encre, sur des calligraphies ; certains traits en marge et indications manuscrites au crayon indiquant un travail de textes officiels ; des indications sur la provenance ou la destination d'un document : « de la part de M. Tournade », « copie soumise à M. Buisson », etc... D'autres sont, à l'évidence, tardives. C'est le cas des indications au stylo bille, ou de celles figurant sur des écrits eux-mêmes tardifs. C'est aussi le cas de certaines mentions qui ne figuraient pas sur des photocopies faites il y a une quinzaine d'années. On s'est ainsi permis de remplacer à l'encre noire, un « 1899 » imprimé sur un texte de Baguer, par un « 1898 »[42] ! Mais, dans la plupart des cas, rien ne permet de connaître l'origine des ajouts manuscrits. Ils peuvent être dus à Baguer, mais aussi dater des remises en ordre successives, ou être le fait de lecteurs distraits, absorbés ou indélicats.

Font particulièrement problème, les nombreuses annotations au crayon bleu. Le marquage des articles envoyés par le *Courrier de la Presse* correspond aux pratiques de cet organisme. Mais beaucoup d'autres ajouts au crayon bleu figurent sur les documents. Ainsi, nombre de coupures de presse et de textes imprimés portent des indications de thèmes, en gros caractères bleus, en travers sur la couverture ou sur la première page : « Lois pour les anormaux sensoriels (sourds-muets et aveugles) », « Loi sur les arriérés », « Société psychologie de l'enfant »... Elles ne figurent pas sur tous les documents anciens, mais elles n'apparaissent sur aucune référence tardive. Elles peuvent avoir été portées par Baguer, comme mots-clés lui permettant de se repérer dans ses documents. Ce serait alors le mode de classement qu'il avait adopté. Mais elles peuvent aussi venir d'une remise en ordre ancienne. Elles sont du même type que les titres portés en bleu sur les chemises cartonnées datant des années 44-45[43].

Des numérotations simples, à 1 ou 2 chiffres, figurent sur certains dossiers ou documents, au crayon noir, à l'encre violette ou au crayon bleu. On n'en trouve aucune sur des références tardives, ni dans les cartons 3.7.02, 3.7.04, 3.7.05. Sont-elles originelles ? S'agissait-il de constituer un ou plusieurs corpus

---

[42] Dossier 3.7.03/79(C).

[43] On note cependant des discordances entre ces chemises et les documents. Ainsi, dans le dossier 3.7.01/79(A), dont le titre porte « Rattachement à l'État des Établissements pour les sourds-muets et les aveugles », on trouve une référence portant au crayon bleu « Loi sur les écoles de perfect^{t} ».

particuliers, par exemple à l'intention des maîtres en formation ? Tous les documents concernés sont des textes définitifs - autographies, imprimés, frappes - sans corrections. Mais il manque des numéros et certains numéros au crayon noir se répètent.

3. Certains documents ont subi des mutilations.

Des fiches du *Courrier de la Presse* ont été coupées. On ne voit plus ni destinataire ni numéro d'envoi. D'autres ont été arrachées. Les fiches encore présentes s'échelonnent de 1904 à 1911. Des coupures de presse, avec fiches d'envoi postérieures au décès de Baguer, figurent dans les archives de l'Institut Baguer. L'abonnement n'a donc pas cessé à son départ d'Asnières. Il est impossible de savoir à quelle date il a commencé. Le *Courrier de la presse* n'existe plus aujourd'hui.[44]

Des pages de journaux officiels ont été réduites à un format inférieur. Dans certains cas, on ne voit plus ni date ni pagination.

4. Des documents qui n'en faisaient qu'un ont été séparés.

On trouve dans des dossiers, voire dans des cartons différents, les pages d'un même article, des articles qui se suivent, la lettre d'envoi d'un document et le document concerné.

Certaines de ces séparations sont postérieures à ma première consultation du fonds, dans les Collections historiques, avant 1979 et son transfert à Rouen. L'usage des chemises transparentes, à raison d'une par référence, devrait rendre plus difficiles les mélanges de documents.

5. Des documents se sont égarés.

Selon ma première hypothèse, ils s'étaient perdus au cours du déménagement à Mont-Saint-Aignan. Mais, selon les informations que j'ai reçues au Musée, certains d'entre eux avaient été pris en compte dans ses registres. Les choix retenus pour la dernière réorganisation du fonds ont fluctué, au cours de sa réalisation. Ces documents ont pu être déplacés ; on peut espérer les retrouver, à l'occasion de la consultation d'autres corpus.

---

[44] L'*Argus de la Presse*, pour sa part, ne possède pas d'archives. Lettre du directeur (21 septembre 1992), en réponse à ma demande.

L'AVENIR...

Quand j'ai entrepris cet inventaire, je pensais que l'étude matérielle des documents, celle des titres et classements internes des dossiers, celle des ajouts manuscrits me permettraient de retrouver la logique qui avait présidé à la constitution du fonds. Il faut bien reconnaître que le butin est maigre. Les modifications apportées au cours des années empêchent de retrouver le classement et les modes de repérages initiaux, s'il en existait. Elles empêchent de connaître l'auteur et la date de nombre d'ajouts manuscrits. C'est d'autant plus regrettable que la volonté d'archivage est ici originelle. L'analyse du fonds initial aurait pu éclairer la façon dont s'est constitué le champ de l'enfance anormale, à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle.

La pratique du Musée est celle d'un double classement : par thèmes (ex. : éducation spécialisée, lycées...) et par types d'objets (ex. : cahiers, autographes, photos...). Le classement est ainsi un classement croisé. Les cotes sont des cotes thématiques. Elles sont les mêmes pour tous les types d'objets et se retrouvent donc sous toutes les rubriques de classement de ces objets. Ex. La cote 3.7.01 se retrouve aussi bien dans la série générale, que dans la série « photos », ou dans la série « cahiers ».

Un tel usage conduit à placer des pièces appartenant à un même fonds, dans des séries différentes. Certains documents figurant dans les cartons des Collections historiques ont ainsi été extraits de ces cartons et réunis avec d'autres, dans d'autres cartons. Inversement, cet usage amène à regrouper sous une même numérotation les pièces de provenance différentes, relevant d'un même thème. Des documents portant sur l'éducation spécialisée, mais n'appartenant pas au fonds des Collections historiques, ont ainsi été ajoutés à ce fonds.

Reconstituer son état originel est impossible. On pourrait envisager de réparer les anomalies les plus flagrantes (regroupement des écrits anormalement séparés ou parents, rétablissement de la correspondance entre titres et contenus...). Mais toute tentative de remise en ordre, même limitée, risque de rencontrer des embûches difficilement surmontables (multiplicité des entrées et des croisements possibles). Le joyeux désordre de certains dossiers dérange notre cartésianisme, mais il signale aussi la masse de travail nécessaire pour y remédier. Je conçois sans mal, aujourd'hui, que les responsables successifs du Musée aient pu être découragés par une telle entreprise. L'inventaire qui suit permettra au moins de se repérer, dans les cartons.

A la suite de sa réalisation, plusieurs décisions ont été prises, avec Armelle Sentilhes, en vue de conserver le fonds en tant qu'unité, tout en respectant la logique de classement du Musée.

1. Les documents provenant du fonds et placés dans d'autres cartons y resteront :

a. série « Photos, 3.7.01 à 3.7.05 » ;

b. série « Cahiers » (un seul document appartenait au fonds).

(Voir listes, pp. 155-161.)

2. Tous les documents provenant des Collections historiques resteront dans les cartons, même si on a la certitude qu'ils n'appartiennent pas au corpus initial rassemblé par Baguer.

a. Documents anciens portant des cotes étrangères au fonds, mais portées dans le cadre des Collections historiques. C'est le cas de la plupart des références anciennes du carton 3.7.04. Elles ne portent pas la cote E VII, mais - autant qu'on puisse encore les lire - les cotes E VIII ma (malades) et II E II m[?]. La cote 3.7.04/8416, d'ailleurs très surchargée, n'est pas homogène à la cotation actuelle à 5 chiffres. L'intégration de ces écrits dans des archives de l'enfance anormale n'est pas conforme à la logique du début du siècle, mais elle se comprend dans le plan de classement du Musée qui définit l'éducation spécialisée de façon extensive, comme tout ce qui n'appartient pas à l'enseignement ordinaire.

b. Documents postérieurs à 1918, acquis avant le transfert à Mont-Saint-Aignan. Parmi ceux-ci : la référence 3.7.01.02/79.0296 (1935, sourds) qui porte l'ancienne cote CR 7425, étrangère au fonds, mais établie dans le cadre des Collections historiques ; la référence 3.7.01.01/37791 (1953, aveugles) qui, à côté d'une autre cote étrangère au fonds (3.6.12/784137, première cote mise à Mont-Saint-Aignant), porte une cote conforme à l'ancienne cotation des Collections historiques (E VII av 37791).

3. Seront extraits des cartons, tous les documents acquis par le Musée national de l'éducation. A savoir, à ce jour, les références portant des cotes à préfixe 87 et 88 : documents acquis par le Musée en 1987 et 1988.

4. Aucun nouvelle pièce ne sera désormais ajoutée aux cartons provenant des Collections historiques.

5. Ces cartons porteront désormais la mention « Collections historiques ». Sous cette mention, on trouvera donc le **fonds d'archives des Collections historiques de l'INRP** : archives rassemblées au début du siècle ; archives qui leur ont été ajoutées, jusque dans les années 70.

Le fonds sera ainsi distingué des nouveaux cartons, portant la même numérotation 3.7.01 à 3.7.05, où seront regroupées les acquisitions du Musée sur l'enfance handicapée ou inadaptée, appartenant à la série générale. Sont concernés actuellement 3 cartons numérotés 3.7.01 (2) et 3.7.05 (2) et (3) : voir liste, pp. 154-155.

CHOIX POUR L'INVENTAIRE

Il s'agit d'un instrument de travail, conçu pour des utilisations diverses. J'ai essayé d'en rendre l'usage confortable, quels que soient les modes de repérage. Les informations retenues sous les différents titres seront ainsi parfois redondantes, pour celui qui procède à un dépouillement systématique. Cela m'a paru un inconvénient mineur, en regard de la commodité d'usage.

PRÉSENTATION MATÉRIELLE

1. En haut de chaque page, un **titre courant** indique dans quel carton on se trouve. Compte-tenu des décalages entre titres et contenus (Cf. pp. 25-26), il ne reprend pas les titres des cartons. Il sera utile pour celui qui a déjà procédé à un premier repérage et désire retourner à une référence donnée.

2. L'**ordre des cartons** est celui de leur cotation, dans le plan de classement du Musée (Cf. p. 21).

Pour que l'utilisateur sache immédiatement à quel niveau du classement il se trouve, j'ai adopté la hiérarchie terminologique suivante :

CARTON
    DOSSIER
        CHEMISE
            RÉFÉRENCE

CARTON : selon l'usage du Musée, niveau 1. C'est-à-dire les boîtes cartonnées.

DOSSIER : niveau 2. Dossiers à l'intérieur des cartons, quels qu'en soit le volume et la présentation matérielle (dossiers cartonnés, ou chemises transparentes).

CHEMISE : niveau 3. Sous-dossiers à l'intérieur des dossiers, quels qu'en soit le volume et la présentation matérielle (dossiers cartonnés ou chemises transparentes).

RÉFÉRENCE : toute entrée de l'inventaire précédée du signe p (Cf. p. 16).

Ces distinctions permettent de se repérer dans les emboîtements du fonds, sans être obligé de remonter aux titres ou aux sous-titres. Ce sont de simples

distinctions de commodité. Une chemise peut contenir beaucoup de documents, un dossier peut n'en contenir qu'un. La hiérarchie n'est pas toujours complète. Une référence peut être hors chemise, voire hors dossier, dans un carton.

3. Au début de chaque carton, ainsi qu'au début des gros dossiers, des **indications de contenu** figurent, sous trois rubriques :

. **thèmes**
. **dates**
. **supports**.

Ces indications m'ont paru nécessaires, compte-tenu des décalages entre titres et contenus (Cf. pp. 25-26). Elles permettent de voir, sans se baser sur le titre, si un carton ou un dossier intéressent.

Par support, j'entends les types de documents, dans leur matérialité et dans leur statut, indépendamment de leur contenu. Une copie calligraphiée d'article ou de texte officiel n'est pas repérée comme publication, mais comme manuscrit. C'est alors l'analyse de contenu qui permet de savoir que l'on a affaire à un article ou à un texte officiel.

4. A l'intérieur des cartons, j'ai retenu l'**ordre de présentation** suivant :

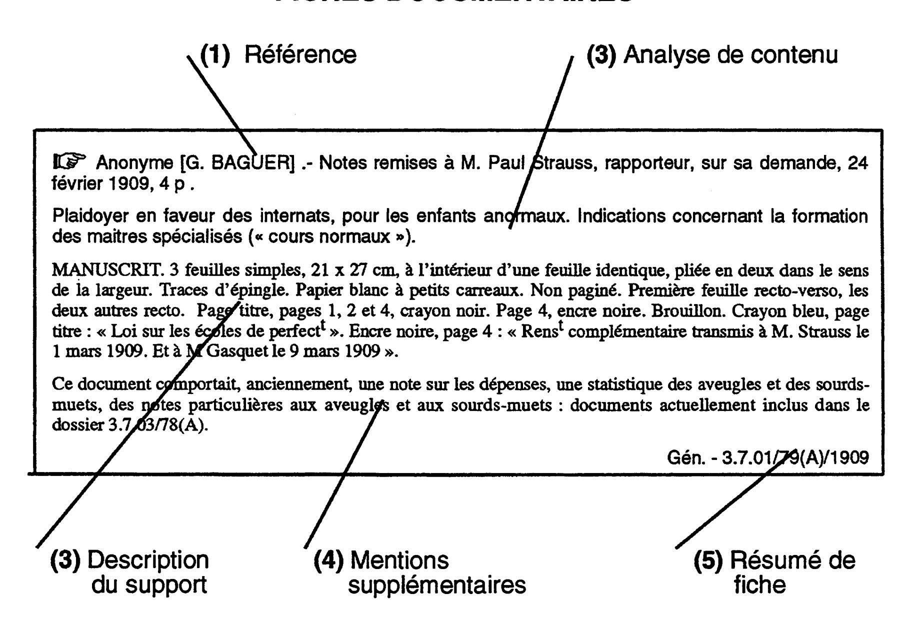
- gros dossiers à cotation alphanumérique, type 3.7.01/79(A) ;
- dossiers à cotations numériques, selon la succession suivante :
  . cote numérique seule ;
  . cote numérique avec dates ;
  . cote numérique avec thèmes ;
  . cote numérique, avec dates et thèmes.

A l'intérieur des cartons ou dossiers ne comportant pas de hiérarchie intérieure, j'ai suivi l'ordre chronologique. Les références non datées sont placées après les références datées, quelle que soit leur date supposée. Dans le dossier 3701/79(B) où les documents sont en vrac, j'ai retenu une succession par supports, commode pour en dépouiller le contenu. Dans le dossier 3.7.03(C), parmi les références en vrac hors chemises, j'ai regroupé celles portant sur le certificat d'aptitude à l'enseignement des arriérés (CAEEA).

J'ai regroupé et séparé, en fin de cartons ou de dossiers, les références postérieures à 1918, étrangères au corpus initial (Cf. pp. 18-19). Excepté pour le manuscrit Debray (Cf. p. 117), je n'en ai pas fait l'analyse. Il s'agit simplement d'indiquer leur présence dans le fonds.

5. J'ai ajouté à l'inventaire des cartons appartenant au fonds d'archives, plusieurs listes complémentaires :
1. documents actuellement manquants dans le fonds (Cf. p. 28) ; **on trouvera le texte de certains d'entre eux pp. 177-189 ;**
2. autres documents sur l'enfance handicapée du Musée national de l'Education : acquisitions du Musée ; documents figurant dans les séries « Cahiers » et « Photos » (Cf. p. 30) ;
3. écrits de Gustave Baguer et textes ayant trait à l'Institut d'Asnières, figurant dans les fichiers et inventaires de la bibliothèque centrale de l'INRP.
Le lecteur aura ainsi un outil plus complet, pour ses recherches tant à la bibliothèque de l'INRP qu'au Musée national de l'Education. Il trouvera, dans l'annexe 1, quelques indications concernant trois autres fonds d'archives.

FICHES DOCUMENTAIRES[1]



[1] J'ai essayé d'en homogénéiser la présentation. Mais j'ai procédé par tâtonnements et corrections successives. Le lecteur me pardonnera si cette homogénéité n'est pas parfaite

(1) Référence. Elle permet, comme toute référence bibliographique, de se repérer par auteur et par titre.

Les auteurs figurent tels que sur les documents : avec initiale ; avec ou sans prénom ; avec M., Monsieur, Mlle, ou Docteur.

Dans les titres, je me suis efforcée de respecter majuscules et minuscules. Les écrits de l'époque faisant un usage intensif des majuscules et les titres comportant parfois différentes tailles de lettres, on n'accordera pas une confiance absolue à mes copies.

Pour les textes anonymes ou sans indication de source ou de date, j'ai parfois fait figurer ces indications : entre crochets, lorsque le contenu des documents ou mes travaux antérieurs me permettaient de les attribuer avec certitude ; entre crochets avec point d'interrogation, lorsqu'elles me semblaient seulement probables.

Lorsqu'un document porte une date d'une autre main (ex. : manuscrite, sur un article ou un imprimé ; au crayon, sur un texte à l'encre), j'ai retenu cette date, sauf en cas de discordance avec la date portée dans l'écrit lui-même (Ex. dossier 3.7.01/10640, où un document porte manuscrit au crayon bleu « mars 1909 » et dans le texte « 28 mars 1910 »).

(2) Analyse de contenu. Les indications utiles, figurant déjà dans la référence, ont été reprises, afin que l'analyse de contenu puisse permettre un repérage par thèmes, sans se préoccuper ni des auteurs, ni des supports.

(3) Description du support (Cf. p. 34).

(a) Caractéristique principale.

Elle figure en tête et en majuscules, pour permettre un repérage facile par types de document.

Rubriques

Publications :

- coupure (s) de presse ;
- page (s) de périodique, de revue, ou d'ouvrage ;
- périodique ou revue ;
- publication officielle ;
- tiré à part.

Littérature grise :
- brochure (document relié ou broché) ;
- imprimé (feuilles volantes) ;
- tapuscrit (qu'il s'agisse d'un original ou d'une reprographie) ;
- manuscrit (qu'il s'agisse d'un original ou d'une reprographie).

Cette grille, bien que discutable, m'a semblé la plus propre à aider l'utilisateur, compte-tenu des documents présents dans le fonds.

- La distinction entre brochure et ouvrage peut paraître contestable. Où commence la brochure, où s'arrête l'ouvrage ? Sans pouvoir toujours affirmer qu'ils n'étaient pas passés par un véritable processus d'édition, il m'a semblé que certains documents ne relevaient pas du même statut social, ni du même intérêt pour le lecteur, que les articles ou les livres. Il s'agit d'écrits de peu de volume, en général non signés : par exemple, publicités ou catalogues.
- La rubrique publications officielles n'est pas homogène aux autres. Mais ces publications constituent un corpus particulièrement important, dans le fonds. Elles ont un statut social spécifique et on peut vouloir les rechercher en tant que telles, notamment pour l'étude de questions ayant trait à la législation.
- Bien qu'elle ne soit pas toujours évidente, il m'a semblé pertinent d'opérer une distinction entre :

. les périodiques : à grand format (formats presse quotidienne) ; sans couverture ; destinés à un public large (type : hebdomadaires de vulgarisation) ;

. et les revues : à format plus réduit ; avec couverture ; d'épaisseur plus grande ; de public plus limité (type : revues scientifiques ou pédagogiques).

(b). Détail de la description.

- Le document. Format. Nombre de colonnes, pour les coupures de presse. Couverture. Fiche d'envoi du *Courrier de la presse* (Cf. p. 12). Etc.
- Le papier. Uni, quadrillé, à en-tête. Feuilles simples, feuilles doubles...
- Les pages. Recto-verso ou non. Absence de pagination, pagination particulière...
- L'écrit. Instrument scripteur. Calligraphie, brouillon, reprographie. Présence de corrections...
- Les ajouts manuscrits. Passages soulignés, indications de dates, de destinataire, de provenance...

La distinction entre original et copie (double ou reprographie) ne peut pas toujours être faite. J'ai indiqué reprographie ou double, lorsque cela me semblait évident. Par exemple, dans le cas de documents portant la mention : « autographie de l'Institut de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières ». Lorsque je n'étais pas tout à fait sûre, j'ai porté ces mentions avec un point d'interrogation. L'absence d'indication ne signifie pas que l'on a nécessairement affaire à un original, mais que je n'ai pas été capable de trancher.

L'évaluation de la qualité d'un manuscrit ne va pas toujours de soi. Je n'ai indiqué calligraphie ou brouillon que lorsque l'appréciation me semblait ne pas faire problème. Ainsi, les autographies, fruit d'un véritable travail de copiste, sont sans conteste des calligraphies et les textes écrits au crayon des brouillons. Mais, pour beaucoup de documents, on ne peut qualifier l'écriture entre ces extrêmes. Certains manuscrits démarrent comme de véritables calligraphies, pour voir ensuite leur écriture se gâter. Certaines calligraphies (ou frappes) sont retravaillées, corrigées, raturées, prenant ainsi le statut de brouillons. Pour tous les manuscrits pour lesquels le doute l'emportait, je n'ai rien indiqué.

Compte-tenu de la difficulté de ces appréciations et de la part de subjectivité qu'elles comportent, compte-tenu également de la masse de documents analysés et de la durée de ce travail, mon regard et mes critères ont pu fluctuer. Il faut donc prendre ces mentions comme de simples indications.

(4) Mentions supplémentaires.

- Etat du document (déchirures, transformations récentes...) ;
- Présence, dans d'autres dossiers, de documents identiques ou en rapport avec la référence (ex. : lettre d'envoi, début ou fin d'article...).

(5) Documents figurant en plusieurs exemplaires.

Il s'agit de documents officiels (originaux, ou reproductions calligraphiées). Pour chacun d'entre eux, j'ai indiqué les caractéristiques du support, lorsque celles-ci varient (ex. : ajouts manuscrits différents).

Pour certains de ces documents, un seul exemplaire avait d'abord été conservé. Depuis la réalisation de cet inventaire, les exemplaires qui avaient été extraits du fonds, ont été réintégrés. Pour des raisons de délais, il ne m'a pas été possible d'en faire le décompte. Certains documents officiels figurent donc en plusieurs exemplaires, dans le fonds, sans que ce soit indiqué dans l'inventaire.

Dans la plupart des cas, les indications retenues dans la description détaillée seront sans doute inutiles à l'utilisateur. Je les ai cependant conservées, pour celui qui voudrait déterminer l'origine et l'auteur de documents anonymes : recherche d'habitudes d'écriture, ou encore de types de papier, de modes de reliure ou de pagination retrouvés dans des documents signés.

(6) Résumé de fiche

(a) Un **mot-clé** abrégé indique de quel handicap traite principalement le document. Il permet, sans lire la fiche, un repérage par catégories de handicaps. Les termes retenus sont ceux du début du siècle.

Mots-clés

Gén : généralités. Documents intéressant plus de deux catégories d'anormaux. Textes généraux, intéressant l'ensemble des anormaux, sans précision de catégories.

Ar. : arriérés.
Av. : aveugles.
In. : instables.
Sm. : sourds-muets.

J'ai indiqué en clair le thème principal du document, lorsqu'il ne m'a pas paru entrer dans la grille ci-dessus :

- parce que son contenu ne coïncide pas suffisamment avec les mots-clés (ex. : enfants « nerveux », « enfants des asiles», « anormaux mentaux ») ;
- parce que son vocabulaire est étranger à l'époque ou à ses nomenclatures (ex. : questions de santé, délinquance, handicapés moteurs) ;
- parce qu'il traite de thèmes hors champ (ex. : subventions aux établissements scolaires).

> Selon leur contenu, les documents portant sur les classes de perfectionnement peuvent être répertoriés « Gén. », « Ar. In. », ou « Ar. ».
>
> Selon leur contenu, les documents portant sur le rattachement des établissements de sourds et d'aveugles à l'Instruction publique peuvent être répertoriés « Gén. », « Sm. Av. », « Av. », ou « Sm. ».

(b) La **cote** peut être prise directement, pour avoir communication des documents repérés. Ex. : 3.7.01/79(B) signifie que l'on se trouve dans le carton 3.7.01, dossier 79(B).

HC signifie hors chemise, dans un dossier qui en comporte.

NN signifie dossier non numéroté. Ex. : 3.7.03/NN1 : carton 3.7.03, premier dossier non numéroté.

(c) Les **dates** figurant sur les dossiers ou les chemises ont été portées à la suite de la cote, séparées de celle-ci par un trait oblique. Elles faciliteront le repérage, notamment pour les gros dossiers comportant plusieurs chemises. Ex. : 3.7.01/79(A)/1904 signifie que l'on se trouve dans le carton 3.7.01, dossier 79(A), chemise 1904.

Lorsqu'une ou plusieurs dates figurent sur un dossier ou une chemise, je les ai indiquées en noir, si elles sont exactes ; en gris, si elles sont inexactes. Ainsi, le lecteur peut s'en servir pour demander communication du document, mais ne pas faire d'erreur sur sa date réelle.

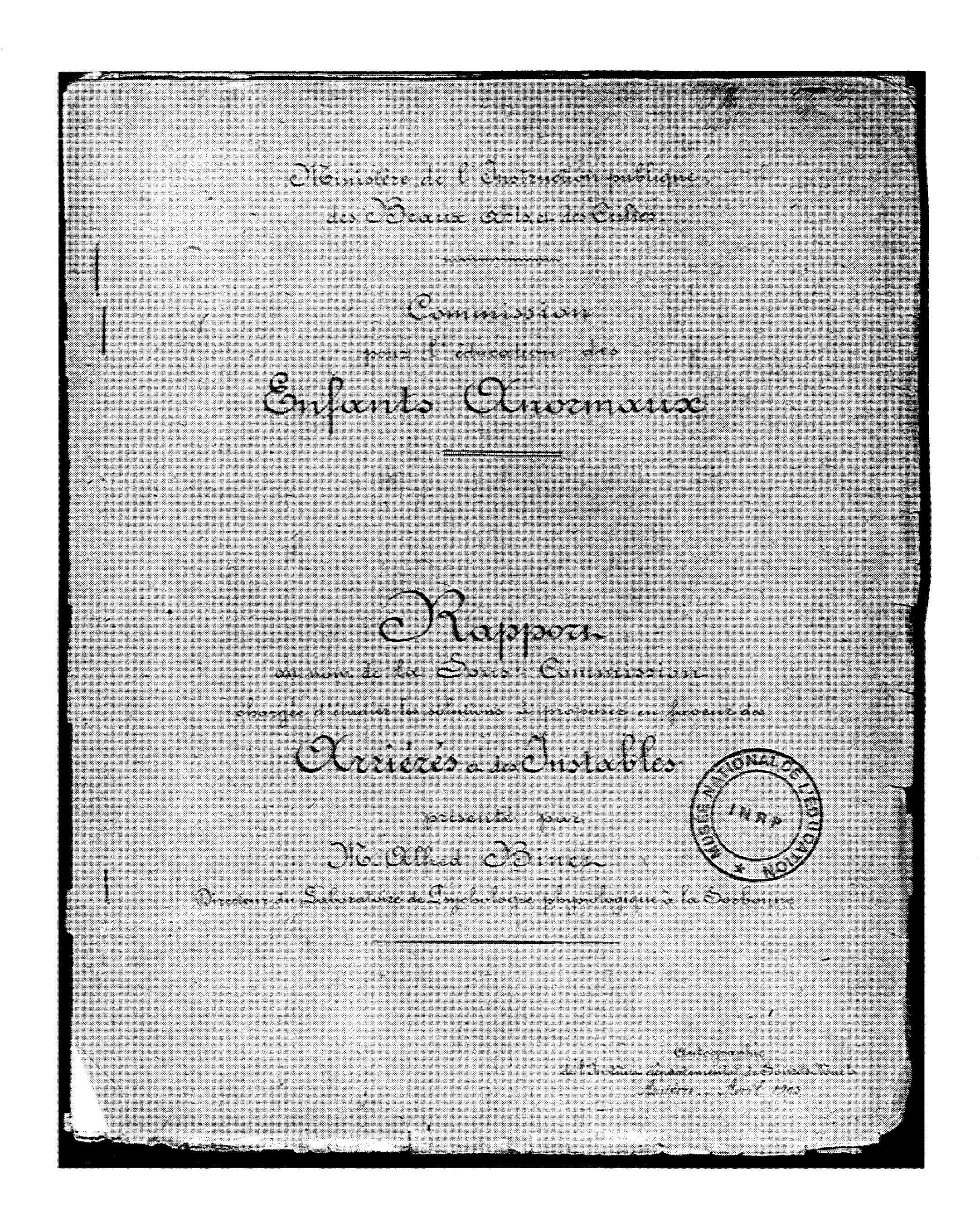
Ex : Gén. - 3.7.01.02/10636/1906/1907/1908. 1906 et 1908, en gris, dates inexactes. 1907 en noir, date exacte.

Afin d'autoriser une sélection par dates, même dans les cas où la cote n'en porte pas ou en porte une inexacte, j'ai fait figurer en noir, entre parenthèses :

- la date qui figure sur le document ;
- la date qui figure sur un ajout manuscrit, si elle ne me paraît pas contestable ;
- SD, pour un document non daté.

Ex : Sm. Av. - 3.7.01/10636/1909 (SD). 1909, en gris, date inexacte. Il s'agit d'un document sans date.

Lorsqu'un document porte deux dates (ex. : une date, dans le titre ; une deuxième date, à la fin), j'ai fait figurer ces deux dates entre parenthèses.



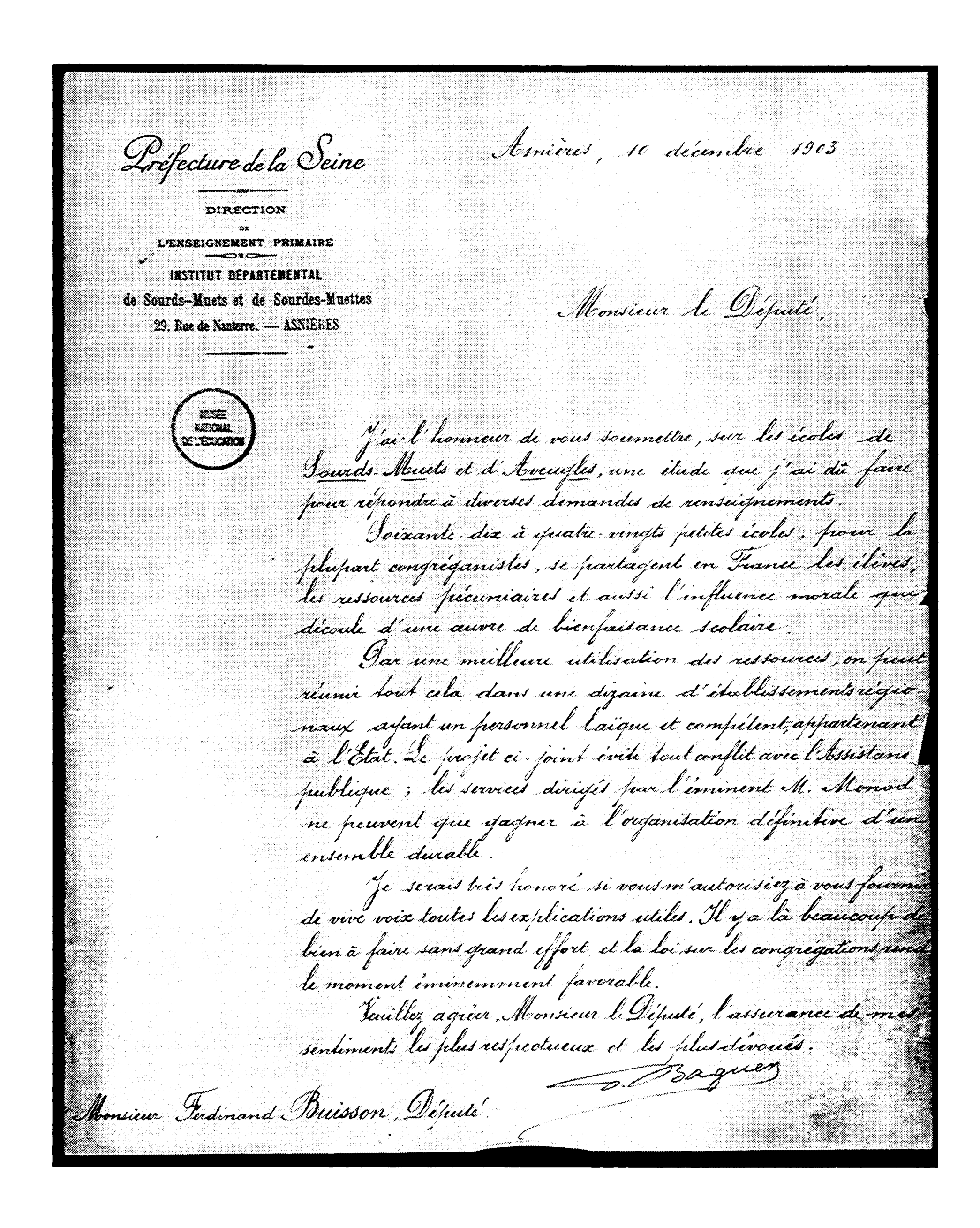
Ministère de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes.

Commission
pour l'éducation des
Enfants Anormaux

Rapport
au nom de la Sous-Commission
chargée d'étudier les solutions à proposer en faveur des
Arriérés et des Instables
présenté par
M. Alfred Binet
Directeur du Laboratoire de Psychologie physiologique à la Sorbonne

Autographie
de l'Institut départemental de Sourds-Muets
Asnières .. Avril 1905

Dossier 3.7.03/79(A)/1905. Autographie. Encre violette. Première page d'un rapport d'A. Binet à la Commission Bourgeois (1904-1905). *Photographie : Pascal Bessière.*



Préfecture de la Seine

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes

29, Rue de Nanterre. — ASNIÈRES

MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Asnières, 10 décembre 1903

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous soumettre, sur les écoles de Sourds-Muets et d'Aveugles, une étude que j'ai dû faire pour répondre à diverses demandes de renseignements.

Soixante dix à quatre-vingts petites écoles, pour la plupart congréganistes, se partagent en France les élèves, les ressources pécuniaires et aussi l'influence morale qui découle d'une œuvre de bienfaisance scolaire.

Par une meilleure utilisation des ressources, on peut réunir tout cela dans une dizaine d'établissements régionaux ayant un personnel laïque et compétent, appartenant à l'État. Le projet ci-joint évite tout conflit avec l'Assistance publique ; les services dirigés par l'éminent M. Monod ne peuvent que gagner à l'organisation définitive d'un ensemble durable.

Je serais très honoré si vous m'autorisiez à vous fournir de vive voix toutes les explications utiles. Il y a là beaucoup de bien à faire sans grand effort et la loi sur les congrégations rend le moment éminemment favorable.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Baguer

Monsieur Ferdinand Buisson, Député.

Dossier 3.7.01/37366/1903. Calligraphie. Encre noire. Lettre à F. Buisson portant la signature de Baguer. *Photographie : Pascal Bessière.*

Et en parlant de l'Internat, nous touchons à l'un des plus délicats problèmes de l'éducation du peuple, de la morale sociale

Pour toutes les
sociétés qui se
sont occupées des
enfants au point de vue moral
sauvetage de l'Enfance
Patronage de la [illegible]
Mendicité [illegible] de l'[illegible]
on a créé toute une
place pour l'enfant

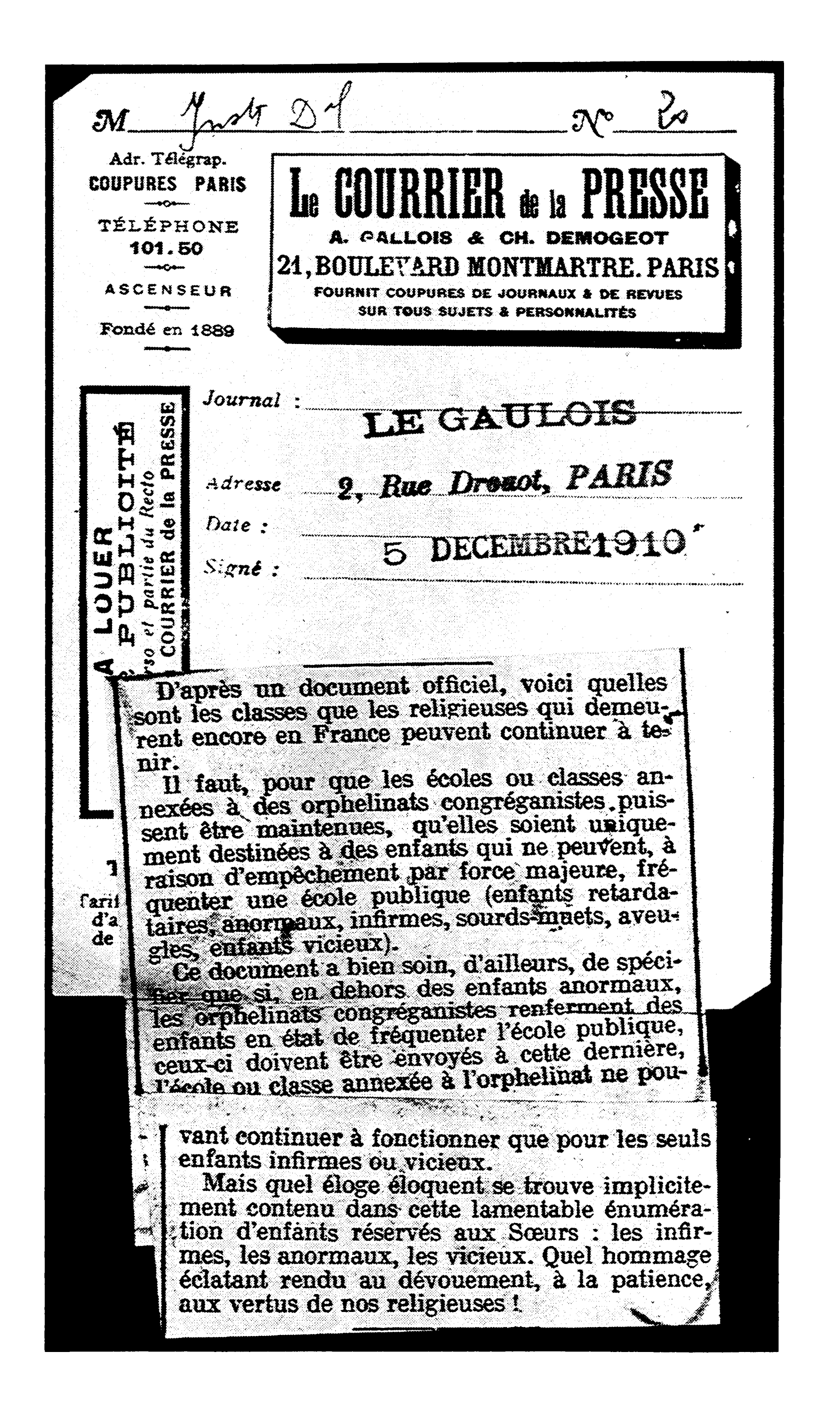
L'internat primaire est un mal, mais c'est un mal nécessaire.

Certes, il serait préférable de laisser l'enfant dans sa famille ~~il serait préférable~~ de voir groupés autour ~~des~~ leur mère tous les enfants issus du même couple humain. Il serait préférable de laisser la femme à son foyer et de ~~la~~ ~~permettre~~ ~~voir~~ élever elle-même ses petits. Certes, il est triste, il est navrant, de séparer ceux que la Nature a créés l'un pour l'autre, l'un par l'autre.

Mais, pour cela il faudrait que le ~~mâle~~ mari fût assez heureux pour suffire à tous les besoins de la couvée. Il faudrait que la ~~famille~~ femme ne fût point condamnée ~~tandis~~ ~~à~~ abandonnant ainsi à tous les hasards, à tous les périls, ceux qu'elle a enfantés ~~pour aller chercher chaque jour dans une usine ou dans un atelier le maigre salaire indispensable au pain quotidien~~

à chercher ~~[illegible]~~ dans une usine ou dans un atelier le maigre salaire indispensable au pain quotidien

Dossier 3.7.03/79(B). Début d'un brouillon anonyme non daté, sur les internats. Encre noire. Indications en biais, crayon noir. *Photographie : Pascal Bessière.*


M. Inst. Dal   N° 20

Adr. Télégrap.
COUPURES PARIS
TÉLÉPHONE
101.50
ASCENSEUR
Fondé en 1889

Le COURRIER de la PRESSE
A. GALLOIS & CH. DEMOGEOT
21, BOULEVARD MONTMARTRE. PARIS
FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX & DE REVUES
SUR TOUS SUJETS & PERSONNALITÉS

A LOUER
PUBLICITÉ
Verso et partie du Recto
COURRIER de la PRESSE

Journal : LE GAULOIS
Adresse 2, Rue Drouot, PARIS
Date : 5 DECEMBRE 1910
Signé :

D'après un document officiel, voici quelles sont les classes que les religieuses qui demeurent encore en France peuvent continuer à tenir.

Il faut, pour que les écoles ou classes annexées à des orphelinats congréganistes puissent être maintenues, qu'elles soient uniquement destinées à des enfants qui ne peuvent, à raison d'empêchement par force majeure, fréquenter une école publique (enfants retardataires, anormaux, infirmes, sourds-muets, aveugles, enfants vicieux).

Ce document a bien soin, d'ailleurs, de spécifier que si, en dehors des enfants anormaux, les orphelinats congréganistes renferment des enfants en état de fréquenter l'école publique, ceux-ci doivent être envoyés à cette dernière, l'école ou classe annexée à l'orphelinat ne pouvant continuer à fonctionner que pour les seuls enfants infirmes ou vicieux.

Mais quel éloge éloquent se trouve implicitement contenu dans cette lamentable énumération d'enfants réservés aux Sœurs : les infirmes, les anormaux, les vicieux. Quel hommage éclatant rendu au dévouement, à la patience, aux vertus de nos religieuses !

Dossier 3.7.01/79(B)/1910. Coupure de presse, avec fiche d'envoi du *Courrier de la Presse*. Article anonyme, sans titre. Destinataire : « Inst. Dal ». *Photographie : Pascal Bessière.*



INVENTAIRE

CARTON 3701

ÉDUCATION DES HANDICAPÉS SENSORIELS

10 dossiers. 107 références.

THÈMES. Documents intéressant l'ensemble des enfants anormaux : aveugles, sourds, arriérés, instables, enfants des asiles.
DATES. 1893-1917. 1 document de 1882, 1 document de 1885. Documents non datés.
SUPPORTS. Tous types de supports.

DOSSIER 3.7.01/79 (A)
BAGUER
1904-1917
CORRESPONDANCE, PROJETS DE LOI, LIBELLES, ETC. RELATIFS AU RATTACHEMENT À L'ÉTAT DES ÉTABLISSEMENTS POUR LES SOURDS-MUETS ET LES AVEUGLES

8 chemises. 36 références.

THÈMES. L'ensemble des thèmes intéressant l'enfance anormale. Nombre de documents ne concernent pas le rattachement des écoles de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique. Certains ne portent ni sur les sourds, ni sur les aveugles.
DATES. Aucun document, pour la période 1910-1917. Documents non datés.
SUPPORTS. Tous types de documents.

HORS CHEMISES

---

1 référence.

☞ Anonyme [Commission Bourgeois] .- *Note complémentaire de l'Enquête sur le nombre des enfants anormaux existant actuellement en France*, non daté [1905], 4 p.

Définition des différentes catégories d'anormaux, pour servir de guide au recensement des enfants anormaux, organisé en France par le ministre de l'Instruction publique.

MANUSCRIT. Double feuille, papier blanc uni, 20,8 x 31 cm. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie. Reprographie violette. Corrections manuscrites, encre violette après reproduction.

Gén. - 3.7.01/79(A)/HC (1905)

CHEMISE 1904

---

1 référence.

☞ TOURNADE M. .- *Projet de Résolution tendant à la création d'Ecoles régionales pour les Sourds-Muets et les Aveugles en âge de scolarité, présenté à la Chambre des Députés, le 26 mai 1904*, Autographie de l'Institut des Sourds-Muets, Asnières, 1904, 10 p.

Projet de création d'écoles régionales pour les Sourds-Muets et les Aveugles en âge de scolarité. Copie de document parlementaire (annexe au procès-verbal de la séance du 26 mai 1904 de la Chambre des députés). A la suite du rapport, compte rendu de cette séance.

MANUSCRIT. Cahier de doubles feuilles, agrafées à l'intérieur d'une chemise souple. Papier blanc uni, 21 x 27 cm. Recto-verso. Non paginé, sauf page 5. Calligraphie. Reprographie violette. Crayon bleu, sur la couverture : « Loi de rattachement ».

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1904

CHEMISE 1905

2 références.

☞ BINET Alfred .- *Rapport au nom de la Sous-Commission chargée d'étudier les solutions à proposer en faveur des Arriérés et des Instables*, Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Commission pour l'éducation des Enfants Anormaux, Autographie de l'Institut départemental des Sourds-Muets, Asnières, avril 1905, 15 p.

Propositions pour l'enseignement des enfants arriérés et instables (classes, internats et semi-internats) et pour les écoles de perfectionnement (conditions d'admission, personnel, organisation intérieure et méthodes pédagogiques, comités de patronage).

MANUSCRIT. Cahier de feuilles simples, agrafées à l'intérieur d'une chemise souple bistre. Papier blanc uni, 21 x 27 cm. Recto. Rectos paginés, en suivant, à partir de la page 4. Versos, sur toutes les pages : « Observations, corrections, additions ». Calligraphie. Reprographie violette. Pas de corrections, pas d'observations.

Ar. In. - 3.7.01/79(A)/1905

☞ BAGUER G. .- *Etude sur l'Education manuelle et l'Enseignement professionnel des Arriérés et des Instables*, Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Commission pour l'Education des Enfants Anormaux, non daté, 4 p.

Organisation des enseignements manuel et professionnel dans les écoles de perfectionnement recevant des garçons. Distinction entre « ateliers scolaires » et « ateliers d'apprentissage ».

MANUSCRIT. Double feuille. Papier blanc uni, 21 x 27 cm. Recto-verso. Calligraphie. Reprographie violette. Crayon bleu, page 1 : « juin 1905 ».

Ar. In. - 3.7.01/79(A)/1905 (1904 ou 1905)

CHEMISE 1906

5 références.

☞ Anonyme [ministère de l'Instruction publique] .- *Avant-projets d'arrêtés, décrets et règlements prévus par les articles IX, XIV et XV,* Copie conforme, Jeudi 29 mars 1906, 8 p.

Textes préparatoires à l'organisation des classes et écoles de perfectionnement (Cf. projet de loi, mars 1906). Aucune précision du type d'enfants à qui elles s'adressent. Dans les articles, seuls les arriérés sont mentionnés.

MANUSCRIT. Doubles feuilles, écrites et assemblées de façon à former un cahier pouvant être relié. Papier blanc à petits carreaux, 21,2 x 31 cm. Recto. Calligraphie, encre noire. Titres et numéros d'articles et de sous-articles, encre rouge. Crayon noir, page de garde : « revoir le même travail écrit à la machine et rectifié ». Ratures et corrections, crayon noir.

Ar. (In. ?) - 3.7.01/79(A)/1906

☞ *Loi portant fixation du Budget général des dépenses et des recettes de l'Exercice 1906, Loi de finances du 17 avril 1906,* Autographie de l'Institut départemental des Sourds-Muets et Sourdes-Muettes de la Seine, Asnières, 1 p.

Copie de l'article 82 de la loi de finances du 17 avril 1906 : prise en charge par l'Instruction publique de l'enseignement des sourds-muets et aveugles. (*Journal Officiel*, 16, 17 et 18 avril 1906).

MANUSCRIT. Feuille simple. Papier blanc uni, 21,7 x 27,5 cm. Recto. Calligraphie. Reprographie noire. Pas de corrections. Souligné au crayon bleu : « 17 avril 1906 ». Souligné à l'encre rouge, dans le texte : « sourds-muets » et « aveugles ».

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1906

☞ Anonyme [ministère de l'Instruction publique] .- *PROJET DE LOI*, « fait à Paris, le 1906. Par le Président de la République, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le Ministre des Finances, » [Place laissée pour la date et pour les signatures], 5 p.

Projet prévoyant la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour « les enfants anormaux (arriérés et instables) des deux sexes » et l'application de certaines des dispositions envisagées aux écoles de sourds-muets et d'aveugles.

TAPUSCRIT. 2 exemplaires. Feuilles simples, papier blanc uni. Recto. Non paginé.
Premier exemplaire non agrafé, 21,7 x 27,5 cm. Frappe violette (double). Grattages et corrections, crayon noir et encre violette. Crayon noir, page 1 : « Projet d fin 19 fin 1906 » [Texte coupé, fin hors feuille].
Deuxième exemplaire agrafé, 21 x 28 cm. Frappe noire (double ?). Ratures et corrections, crayon noir. Crayon noir, page 1 : « Projet de fin 190 fin 1906 » [Texte coupé, fin hors feuille].
Troisième exemplaire, indications manuscrites différentes, dossier 3.7.01/10637/1906.

Gén. - 3.7.01/79(A)/1906

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Marcel Charlot, Inspecteur général de l'Instruction publique, 9 avril 1906, 4 p.

Remarques sur le projet de loi préparé par le ministère de l'Instruction publique pour l'enseignement des arriérés et des instables et sur l'éducation des anormaux en général.

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm, agrafées. Papier blanc à petits carreaux. Recto. Crayon noir. Brouillon. Beaucoup de coups de gomme et de corrections.

Gén. - 3.7.01/79(A)/1906

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Note sur le Projet de loi, les Avant-projets d'arrêtés, décrets et règlements concernant les classes spéciales et les écoles autonomes réservées aux enfants Arriérés et Instables*, 31 mars 1906, 10 p.

Critique détaillée des textes prévus pour organiser les structures scolaires destinées aux enfants arriérés et instables. Propositions de corrections.

MANUSCRIT. Doubles feuilles, 20,8 x 30,8 cm, écrites et assemblées de façon à former un cahier pouvant être relié. Papier blanc uni. Recto. Non paginé. Calligraphie, encre noire. Ratures et corrections : crayon noir, encre noire, encre rouge. Crayon noir, première page : « Les rectifications au crayon ont été demandées par M. Marcel Charlot, avril 1906 ». Souligné, crayon noir : « 31 mars 1906 ».

Ar. In. - 3.7.01/79(A)/1906

Chemise 1907

1 référence.

☞ FILOLEAU-STUPUY (Mlle), BAGUER G. .- *Education des Enfants anormaux. Rapport présenté à M. le Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique*, Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, Asnières, Décembre 1907, 10 p.

Compte-rendu des actions entreprises, à travers la France, en faveur de l'organisation d'un enseignement spécial pour les anormaux. Etat de l'opinion.

MANUSCRIT. Cahier agrafé, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso, sauf page de garde. Non paginé. Calligraphie. Reprographie violette.

Gén. - 3.7.01/79(A)/1907

Chemise 1908

5 références.

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Renseignements pour le Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la création de classes et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les Enfants arriérés, par M. Paul Strauss, sénateur*, 22 nov. 1908, 6 p.

Exposé des motifs, pour la présentation au Sénat, du texte de loi adopté par la Chambre des députés, le 29 juin 1908 (éducation des enfants arriérés).

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm, agrafées. Traces d'épingles. Papier blanc à petits carreaux. Recto. Crayon noir. Brouillon. Collages sur feuilles complétées ensuite.

Ar. - 3.7.01/79(A)/1908

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Renseignements pour une Proposition tendant à permettre l'admission dans les cadres de l'enseignement primaire des instituteurs et institutrices exerçant dans les Asiles-écoles d'anormaux fondés par les Départements et les Communes*, 22 nov. 1908, 3 p.

Argumentaire destiné à une éventuelle présentation au Sénat d'une proposition visant à admettre comme instituteurs de l'Instruction publique, les instituteurs exerçant dans des asiles d'anormaux.

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm (demi-page pour le titre), agrafées. Traces d'épingle. Papier blanc à petits carreaux. Recto. Paginé, sauf demi-page de garde. Crayon noir. Brouillon.

Asiles - 3.7.01/79(A)/1908

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Renseignements pour une Proposition tendant à rétablir dans la loi, votée par la Chambre pour les classes et écoles d'enfants arriérés l'article permettant à l'Etat de participer aux dépenses de première installation, d'appropriation et d'agrandissement*, 22 nov. 1908, 3 p.

Argumentaire destiné à une éventuelle présentation au Sénat d'une proposition concernant le financement des créations de classes et d'écoles pour enfants arriérés.

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm (demi-page pour le titre, bas de la demi-page du document précédent) agrafées. Traces d'épingles. Papier blanc à petits carreaux. Recto. Paginé a, b, c, sauf demi-page de garde. Manuscrit, crayon noir. Brouillon. (Bas page **a** abîmé, texte manquant).

Ar. - 3.7.01/79(A)/1908

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Projet de loi ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés, Situation au 10 novembre 1908,* 6 p.

Evolution de l'opinion, concernant les classes et les écoles de perfectionnement pour enfants arriérés. Etat des créations. Demande de vote par le Sénat du projet voté par la Chambre.

MANUSCRIT. Doubles feuilles, 21 x 27 cm. Assemblées sans agrafage comme pour être reliées en cahier, mais écrites pour être lues en suivant : première double feuille (4 p.), puis deuxième double feuille (2 p.). Pages sans doute arrachées d'un cahier (marques d'agrafes à la pliure) et écrites après avoir été arrachées. La première page de la deuxième double feuille a été soigneusement découpée au niveau de la marge (erreurs de copie ?) mais le texte se suit. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie, encre noire. Corrections, crayon noir. Crayon noir, première page : « Note remise à M. Bourgeois et à M. Gasquet. remis par M. Bourgeois à M. Strauss ». Souligné, crayon bleu : « 10 novembre 1908 ».

Ar. - 3.7.01/79(A)/1908

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Loi ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants anormaux*, non daté, 7 p.

Comparaison, article par article, du projet présenté par le gouvernement, le 13 juin 1907 (éducation des enfants anormaux) et du projet adopté par la Chambre des députés, le 29 juin 1908 (éducation des enfants arriérés).

MANUSCRIT. Deux doubles feuilles rassemblées en cahier à relier, 21,2 x 31 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie, crayon noir. Gommages. Corrections, crayon noir. Crayon bleu, première page : « 22 nov 1908 ».

Gén. - 3.7.01/79(A)/1908

Chemise 1909

5 références.

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre sans destinataire [Léon Bourgeois], Paris, le 19 mai 1909, 2 p.

Renseignements pour les projets de textes d'application, destinés au Conseil supérieur de l'Instruction publique, de la loi du 15 avril 1909 (classes et écoles de perfectionnement pour les arriérés).

MANUSCRIT. Double feuille, 13,5 x 20,7 cm. Papier blanc uni, en-tête imprimé : « PALAIS D'ORSAY GRAND HOTEL de la GARE du QUAI d'ORSAY, Paris ». Première feuille seule, écrite. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon.

Ar. - 3.7.01/79(A)/1909

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- « Article I, Sur la demande... », 11 mars 1909, 6 p.

Précisions et argumentaire pour la défense du projet de loi prévoyant la création de classes et d'écoles de perfectionnement (enfants arriérés), déposé au Sénat le 11 février 1909.

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27,5 cm, agrafées. Papier blanc à petits carreaux. Recto, sauf la 3ème page (art. 4, au verso). Non paginé. Encre noire. Brouillon. Crayon noir, première page : « Notes remises à M Strauss sénateur pour la séance du 11 mars 1909 au Sénat ». (Première page détachée du reste, déchirée en haut à gauche.)

Ar. - 3.7.01/79(A)/1909

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Notes remises à M. Paul Strauss, rapporteur, sur sa demande*, 24 février 1909, 4 p.

Plaidoyer en faveur des internats, pour les enfants anormaux. Indications concernant la formation des maitres spécialisés (« cours normaux »).

MANUSCRIT. 3 feuilles simples, 21 x 27 cm, à l'intérieur d'une feuille identique, pliée en deux dans le sens de la largeur. Traces d'épingle. Papier blanc à petits carreaux. Première feuille recto-verso, les deux autres recto. Non paginé. Page titre, pages 1, 2 et 4, crayon noir. Page 4, encre noire. Brouillon. Crayon bleu, page titre : « Loi sur les écoles de perfect^{t} ». Encre noire, page 4 : « Rens^{t} complémentaire transmis à M. Strauss le 1 mars 1909. Et à M Gasquet le 9 mars 1909 ».
Ce document comportait : une note sur les dépenses, une statistique des aveugles et des sourds-muets, des notes particulières aux aveugles et aux sourds-muets. Actuellement, dossier 3.7.03/79(A).

Gén. - 3.7.01/79(A)/1909

☞ Anonyme .- *Les Sourds-Muets et les Aveugles devant les lois scolaires*, non daté [postérieur à juin 1908], 8 p.

Examen des textes législatifs concernant l'enseignement des sourds et des aveugles. Etat de cet enseignement. Proposition de supplément de traitement pour les maitres de ces enfants.

MANUSCRIT. Feuilles doubles rassemblées en cahier comme pour être reliées, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Non paginé. Calligraphie. Reprographie noire.
Rajouté tardivement, crayon noir, première page : « 1909 ». (Absent, anciennes photocopies.)

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1909 (1908 ou 1909)

☞ Anonyme .- *Les SOURDS-MUETS et les AVEUGLES devant les lois scolaires*, non daté [postérieur à juin 1908], 6 p.

Examen des textes législatifs concernant l'enseignement des sourds et des aveugles. Etat de cet enseignement. Proposition de supplément de traitement pour les maitres de ces enfants. (Même texte que le précédent.)

TAPUSCRIT. Feuilles doubles rassemblées en cahier comme pour être reliées, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Non paginé. Frappe. Reprographie violette.
Rajouté tardivement, première page : « 1909 ». (Absent, anciennes photocopies.)

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1909 (1908 ou 1909)

CHEMISE 1910

15 références.

☞ Signatures multiples[1] .- Lettre-pétition, « MONSIEUR LE SÉNATEUR », 5 novembre 1910, nom du destinataire pas précisé, 2 p.

Plaidoyer en faveur du rattachement des écoles de sourds et d'aveugles, au Ministère de l'Instruction publique.

TAPUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Ecrite à l'extérieur : page 1 sur verso 4 et page 2 sur recto 1. Non paginé. Frappe bleue. Reprographie. Correction, encre violette. Souligné, encre violette : « Le projet Chautard... par l'instruction ».

1. ANAIN L., BONJEAN G., BLANCHARD, BOYER F., CHEVALLEREAU Dr, COSSE Dr, COURZON A., DROUIN A., DUSUZEAU E., EXTRAIT Mlle M., FREYSSINIER J., FOURNIER Paul, GAILLARD H., GAVILLET J., GILIBERT F., GINESTOUS Dr E., HUGENTOBLER J., IBELS André, LAFONTAINE V., LAUFER H., LEON A., MOITRIER, MONTEGUT, MORAX Dr V., PROSPER S., Société d'assistance et de patronage, PERRIN A., BEAUVISAGE Dr, PIC P., VAUGHAN E., VERMARE F., VILLANOVA P.

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Anonyme .- *NOTE ANONYME envoyée à tous les sénateurs, le 16 juin 1910*, 4 p.

Argumentaire contre le rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles (en faveur de leur maintien au ministère de l'Intérieur).

IMPRIMÉ. Double feuille, 16 x 25 cm (pliure sur la largeur). Papier blanc uni. Recto-verso.

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Signatures multiples[1] .- *Réponse à la note anonyme sur le Maintien des Ecoles de Sourds-muets et d'Aveugles au Ministère de l'Intérieur adressée à MM. les Sénateurs le 16 juin 1910*, 5 novembre 1910, 8 p.

Plaidoyer en faveur du rattachement des écoles de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique (Projet Chautard).

IMPRIMÉ. Deux doubles feuilles rassemblées comme pour être reliées en cahier, 16 x 25 cm. Papier blanc uni. Recto-verso.
Cote dernière page : 3.7.01/37900. Même document (sans cote), dossier 3.7.01.02/NN2.

1. ANAIN L., BEAUVISAGE Dr, BLANCHARD, BONJEAN G., BOYER F., CHEVALLEREAU Dr, COSSE Dr, COURZON A., DROUIN A., DUSUZEAU E., EXTRAIT Mlle M., FREYSSINIER J., FOURNIER Paul, GAILLARD H., GAVILLET J., GILIBERT F., GINESTOUS Dr E., HUGENTOBLER J., IBELS A., LAFONTAINE V., LAUFER H., LEON A., MOITRIER, MONTEGUT, MORAX Dr V., PROSPER S., PERRIN A., PIC P., VAUGHAN E., VERMARE F., VILLANOVA P.

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ NOBLEMAIRE G. .- *AVIS de l'Association Valentin Haüy POUR LE BIEN DES AVEUGLES SUR le projet de Loi proposant la Translation des Ecoles d'Aveugles du Ministère de l'Intérieur au Ministère de l'Instruction Publique,* Novembre 1910, 4 p.

Argumentaire contre le rattachement à l'Instruction publique des écoles d'aveugles (en faveur de leur maintien au ministère de l'Intérieur.

IMPRIMÉ. Double feuille,13,6 x 21,5 cm. Recto-verso. Non paginé. Crayon bleu, première page : « Rattachm[t] ». Souligné au crayon bleu, dans le titre : « au Ministère de l'Instruction publique ».

Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Signatures multiples[1] .- *"L'AVENIR SILENCIEUX", Cercle fédéral d'Action et d'Etudes sociales DE SOURDS-MUETS ET D'ENTENDANTS PARLANTS. ADRESSE AU SENAT*, Paris, le 16 novembre 1910, 2 p.

Plaidoyer en faveur du rattachement des écoles de sourds, au Ministère de l'Instruction publique (Projet Chautard).

IMPRIMÉ. Deux exemplaires. Double feuille écrite à l'intérieur seulement (verso feuille 1 et recto feuille 2). Non paginé.
Premier exemplaire. Crayon bleu, page 1 : « Loi de rattachement ». Souligné, crayon bleu : « 1910 ». Trait, crayon rouge.
Deuxième exemplaire. Souligné, crayon bleu : ligne 4 « projet de loi » et parag. 7 « transfert... publique ».
Même document (indications manuscrites différentes), dossier 3.7.01.02/NN2.

1. WEBER J., GAILLARD Henri, GRAFF Eugène, LAUFER Henri, TROUBLE Henri, OMNES Albert, LEJEUNE Léon, MINET Antoine, GENIS Henri, CHOPPIN Paul, MAGNE Rémy, VILLANOVA Paul, POUTREL, PLESSIS Félix, BOURGOUIN.

Sm. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Léon Mirman .- *Extrait du Discours prononcé au Banquet de l'Association amicale des Sourds-Muets de la Seine*, Paris, 27 novembre 1910, Autographie de l'Institut départemental de Sourds-muets et de sourdes-muettes, Asnières (Seine), 2 p. (Extrait de la *Revue des Sourds-Muets*, janvier 1911).

Arguments en faveur du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds.

MANUSCRIT. Double feuille, 18 x 23 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie, encre noire. Reprographie. Souligné au crayon bleu, page 2 : « L'Etat n'exerce... muets » « Au ministère ... privées ».

Sm. - 3.7.01/79(A)/1910 (1910 ou 1911)

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Paul Strauss, Asnières, novembre 1910, 2 p.

Demande d'un vote rapide du Parlement en faveur du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon. Crayon bleu, première page : « Loi pour l'ens[t] des sm & aveugles ».

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Léon Bourgeois, Asnières, 8 aout 1910, 5 p.

Tournée d'inspection dans les classes de perfectionnement pour arriérés. Obstacles au rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles.

MANUSCRIT. Double feuille à laquelle en est rajoutée une troisième collée après, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. 1ère page, en-tête : « Préfecture de la Seine, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, 29 rue de Nanterre. - ASNIÈRES ». Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon. Crayon bleu, sur en-tête : « Loi de rattachem. sur les écoles de sm & aveugles ».

Gén. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Paul Strauss, Asnières, 30 mars 1910, 2 p.

Proposition d'aide pour le passage devant le Sénat du projet adopté par la Chambre pour le rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon..

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Paul Chautard, Asnières, 31 mars 1910, 1 p.

Remerciements pour son rapport en faveur du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles. Invitation à venir à Asnières.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, recto. Encre noire. Brouillon.

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Ferdinand Buisson, Asnières, le 31 mars 1910, 1 p.

Remerciements pour son action en faveur des anormaux. Rappel de la question du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, recto. Encre noire. Brouillon.

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Ferdinand Buisson, Asnières, le 16 Décembre 1910, 3 p.

Evolution de l'enseignement des anormaux, à l'Instruction publique. Remerciements pour son action en faveur du rattachement à ce ministère des écoles de sourds et d'aveugles, obstacles à ce rattachement. Rencontre avec M. Lavanchy-Clarke.

MANUSCRIT. Double feuille. Papier blanc uni. 1ère page, en-tête : « Préfecture de la Seine, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, 29 rue de Nanterre. - ASNIÈRES. » Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Corrections encre noire. Crayon bleu, sur en-tête : « Loi de rattachem. ».

Gén. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Anonyme .- *NOTE sur le Maintien des Ecoles d'Aveugles et de Sourds-muets au Ministère de l'Intérieur*, non daté [1910], 6 p.

Argumentaire contre le rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles.

IMPRIMÉ. Double feuille, 25 x 32,6 cm. Ecrite moitié moitié, de façon à être lue comme une suite de demi-pages, dans le format de la première note. Papier blanc uni. Recto-verso. Titre corrigé, crayon bleu : « 2e » [NOTE] « ANONYME DU 16 juin 1910 ». (Actuellement, feuillets détachés)
Autre exemplaire, même indication manuscrite, dossier 3.7.01/37967^{2}/1910.

Sm. Av. - 3.7.01/79(A)/1910

☞ Anonyme [G. BAGUER ?] .- « Loi relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés / Loi ayant pour objet la création de classes de perfectionnement et d'écoles autonomes pour les enfants anormaux... », non daté [postérieur au 15 avril 1909], 10 p.

Comparaison, article par article, du texte de la loi créant les classes et les écoles pour arriérés (15 avril 1909) et d'un texte prévoyant des écoles pour les sourds et les aveugles (avec internat). Ordre des articles : celui de la loi du 15 avril 1909.

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm, retenues par un coin de lettre. Traces d'épingle. Papier blanc uni, recto. Encre noire.

Gén. - 3.7.01/79(A)/1910 (1909 ou 1910)

☞ Anonyme [G. BAGUER ?] .- « Loi ayant pour objet la création de classes de perfectionnement et d'écoles autonomes pour les enfants anormaux / Loi relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés... », non daté [postérieur au 15 avril 1909], 7 p.

Comparaison, article par article, du texte de la loi créant les classes et les écoles pour arriérés (15 avril 1909) et d'un texte prévoyant des écoles pour les sourds et les aveugles (avec internat). Ordre des articles : celui du texte sur sourds et aveugles.

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm, retenues par un coin de lettre. Traces d'épingle. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre noire.

Gén. - 3.7.01/79(A)/1910 (1909 ou 1910)

Chemise 1917

1 référence.

☞ Anonyme .- *INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE SOURDS-MUETS et de SOURDES-MUETTES, Section de Perfectionnement pour les Enfants ARRIÉRÉS ou INSTABLES, 29 Rue de Nanterre. ASNIÈRES. (Seine). Situation au 5 JUIN 1917*, 9 p.

Origine de l'Institut, population scolaire (évolution depuis 1893), conditions d'admission, fonctionnement.

TAPUSCRIT. Cahier agrafé, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Au début, double page collée, 19,7 x 26,7 cm, recto-verso. 4 pages non paginées. Impression noire. Ensuite, 5 pages recto, paginées de 1 à 5. Frappe violette. Reprographie. Titres en marge, encre rouge [rajoutés après reprographie ?]. Corrections, soulignés et notes manuscrites : encre violette, rouge ou noire (y compris, partie imprimée). Crayon bleu, première page : « Incomplet ne pas donner ».

Gén. - 3.7.01/79(A)/1917

DOSSIER 3.7.01/79 (B)
FONDS BAGUER
ANORMAUX, SOURDS-MUETS, AVEUGLES
ARTICLES DE PRESSE, 1893-1909.

A l'intérieur, deuxième chemise cartonnée : « 3.7.01/D. Anormaux mentaux, sourds-muets, aveugles, Extraits du Bulletin Municipal, Articles de journaux, Photos ».

Pas de classement intérieur. 35 références.

THÈMES. Principalement, histoire de l'Institut de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières. Mais aussi généralités, enseignement des sourds et des aveugles, rattachement de leurs écoles au ministère de l'Instruction publique.
DATES. Présence de documents hors dates : 1882 et 1910-1912.
SUPPORTS. Principalement articles de presse, mais aussi documents parlementaires et autres types de documents. Pas de photos.· Elles ont été extraites du fonds, après son transfert à Rouen, pour être regroupées avec des photos en provenance d'autres fonds (cf. pp. 156-161.).

COUPURES DE PRESSE

12 références.

☞ LEMAITRE P. .- Chronique de l'enseignement, l'enseignement des sourds-muets, *L'Avenir républicain*, Samedi 16 septembre 1893.

Situation de l'enseignement des sourds et des aveugles. Création de l'institut d'Asnières poures sourds. Arguments en faveur de la méthode orale.

COUPURE non paginée. Quatre colonnes collées sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto. Papier collé (découpé du journal ?), impression noire : titre, date, adresse du journal.

Sm. Av. - 3.7.01/79(B) (1893)

☞ GRIMM Thomas .- Le nouvel Institut des Sourds-Muets, *Le petit Journal*, lundi 2 octobre 1893.

Création de l'Institut départemental d'Asnières pour les sourds. Historique de l'enseignement des sourds. Article en faveur de la « phonomimie ».

COUPURE non paginée. Quatre colonnes collées sur feuille simple : 20 x 29 cm, papier blanc uni, recto. Papier collé (découpé du journal ?), impression noire : titre, date, adresse du journal.

Sm. - 3.7.01/79(B) (1893)

☞ Anonyme .- Sur le résultat des exercices acoustiques prolongés chez les sourds-muets, *La Médecine moderne,* 3 décembre 1893.

Compte rendu d'essais effectués en Autriche, pour faire entendre les sons de la parole aux sourds.

COUPURE non paginée. Deux colonnes collées sur feuille simple : 20 x 28,7 cm, papier blanc uni, recto. Encre noire : « La médecine moderne (Coupure envoyée par M. le Docteur Ledé) » et « 3 décembre 1893 = Vienne (Autriche) ».

Sm. - 3.7.01/79(B) (1893)

☞ EL CHITANE .- Les indisciplinés des écoles primaires, les enfants paresseux, une nouvelle création du Conseil Général de la Seine, *L'Estafette,* 17 mars 1900.

Plaidoyer en faveur d'un internat spécialisé pour enfants arriérés, indisciplinés ou instables, contre l'envoi de ces enfants en maison pénitentiaire. Projet de création d'un institut médico-légal pour ces enfants, à Paris.

COUPURE non paginée. Trois colonnes. Encre noire : « L'Estafette (17 mars 1900) » et correction deuxième colonne : « union » intime de l'éducateur et du médecin, à la place de « éducation », barré à l'encre noire. Coupure déchirée.

Ar. In. - 3.7.01/79(B) (1900)

☞ Anonyme .- Les enfants arriérés ou anormaux, *Opinion nationale,* 6 octobre 1904.
Anonyme .- Les enfants arriérés ou anormaux, *L'Eclair,* 7 octobre 1904.

Rapport Charlot : état de l'éducation des anormaux, en France. Membres de la commission créée par le ministère de l'Instruction publique, pour étudier la question.

COUPURES. Deux coupures de deux colonnes non paginées et deux fiches d'envoi coupées, collées sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto. Marquages crayon bleu. Souligné, crayon bleu, dans les deux coupures : « l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières ». Bord coupure droite très abîmé, fins de mots coupées.

Gén. - 3.7.01/79(B) (1904)

☞ ROUBINOVITCH Jacques (Dr) .- Les fous de demain, 40000 enfants anormaux. *Le Matin,* 30 décembre 1906.

Les enfants anormaux : de futurs criminels. Nécessité de les « redresser », avant qu'il soit trop tard.

COUPURE. Deux exemplaires non paginés. Deux colonnes collées sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto.
Premier exemplaire. Encre noire : « Le Matin - 30 décembre 1906 ».
Deuxième exemplaire. Fiche d'envoi coupée.
Suite de l'article : dossier 3.7.03/79 (C).

Gén. - 3.7.01/79(B) (1906)

☞ MARICHELLE H. .- Bouches closes entr'ouvertes, « Que M. Binet vienne voir nos élèves », *L'Eclair*, 28 nov 1909.

Plaidoyer en faveur de la méthode orale pour les sourds (réponse à une enquête hostile de Binet).

COUPURE non paginée. 1 colonne. Encre noire : « *L'Eclair* 28 nov 1909 ». Crayon bleu : « Sté pour l'étude psycholog. de l'enfant ».

Sm. - 3.7.01/79(B) (1909)

☞ Anonyme .- Les arriérés scolaires, *Les Nouvelles*, 16 fév., année non indiquée [1909, d'après le contenu].

Des diverses sortes d'arriérés scolaires. Leur traitement médical et pédagogique.

COUPURE non paginée. Deux colonnes, collées sur fiche d'envoi : « Institut Départemental », n° 19. Marquage crayon bleu.

Ar. - 3.7.01/79(B) (1909)

☞ DESCAVES Lucien .- Les aveugles iront-ils à l'Ecole quand les Voyants n'y vont pas ? *Le Journal*, 29 octobre 1910.

Scepticisme, à propos de l'efficacité qu'aurait le transfert des écoles d'aveugles et de sourds au ministère de l'Instruction publique, alors que beaucoup d'élèves inscrits échappent à l'obligation scolaire.

COUPURE non paginée. Deux colonnes, collées sur fiche d'envoi : « Instut D^{al} », n° 16. Marquage crayon bleu. Souligné, crayon bleu : « Sur 4000 sourds-muets, 900 environ »... « Asnières ». Crayon bleu, sur fiche d'envoi : « Loi de rattachem aveugles, s/m. »

Sm. Av. - 3.7.01/79(B) (1910)

☞ Anonyme .- « D'après un document officiel... », *Le Gaulois*, 5 décembre 1910.

Hommage aux religieuses, à qui la loi ne laisse plus que le droit d'éduquer « les infirmes, les anormaux, les vicieux ».

COUPURE non paginée. 1 colonne collée sur fiche d'envoi : « Inst. D^{al}. N° 20 ». Marquage crayon bleu. Sous le collage, crayon bleu : « Institut Départ^{al} ».

Gén. - 3.7.01/79(B) (1910)

☞ Un universitaire libéral .- Les enfants anormaux, *L'Eclair*, 20 septembre 1911.

Protestation contre le rattachement des établissements pour enfants anormaux au ministère de l'Instruction publique. Défense de l'enseignement libre pour les sourds et les aveugles.

COUPURE non paginée. Deux colonnes collées sur fiche d'envoi : Institut Départemental, n° 99. Marquage crayon bleu. Sous la coupure, crayon bleu : « Institut Dep ». Crayon bleu, sur fiche d'envoi : « Loi de Rattachement ».

Gén. - 3.7.01/79(B) (1911)

☞ Descaves Lucien .- Vers l'égalité du traitement, *Le Journal*, Jeudi 12 décembre 1912.

Plaidoyer en faveur de l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices et du versement d'une indemnité complémentaire pour les maîtres qui s'occupent de sourds ou d'aveugles.

PUBLICATION OFFICIELLE. COUPURE non paginée. 1 colonne. Sur la coupure, deux collages : titre et date du journal (découpés du journal ?), impression noire. Marquage crayon bleu. Crayon bleu, sur titre article : « Loi de rattachm[t] ».

Sm. Av. - 3.7.01/79(B) (1912)

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

---

10 références.

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* Dimanche 3 décembre 1893.

Délibérations du 29 novembre 1893. Internat départemental de sourds-muets d'Asnières : approbation du règlement général et du règlement concernant le personnel.

PUBLICATION OFFICIELLE. COUPURE non paginée. 3 colonnes collées sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto. Marquage crayon bleu. Bas deuxième colonne abîmé (manque une ligne au moins).

Sm. - 3.7.01/79(B) (1893)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* 11 août 1895, pp. 2165-2168.

Distribution des prix, Institut de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières. Discours, M. Faillet, Louis Lucipia.

PUBLICATION OFFICIELLE. Pages complètes, 21 x 29,7 cm. Recto-verso. Marquage crayon bleu. Haut des pages coupé, date et pagination disparues.

Sm. - 3.7.01/79(B) (1895)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* 31 janvier 1895.

Première délibération : agrandissement de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières. Deuxième délibération : création d'emplois à l'Institut de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières.

PUBLICATION OFFICIELLE. COUPURE non paginée. 1 colonne collée sur feuille simple : 13,6 x 22,2 cm, papier blanc uni, recto. Crayon bleu, sur la feuille : « 31 janvier 1895, Bulletin Municipal officiel ». Souligné, 2éme délibération : « Asnières (M. Laurent-Cély, rapporteur) ». Texte deuxième délibération, absent. Voir autre dossier ?

Sm. - 3.7.01/79(B) (1895)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* Mercredi 25 octobre 1899, pp. 3245-3250.

Inauguration de la nouvelle mairie d'Asnières. Hommage à l'action de l'Institut des sourds-muets. Création d'un internat pour enfants « débiles et irréguliers ».

PUBLICATION OFFICIELLE. Bulletin complet, 21,5 x 31 cm. Marquage crayon bleu. Souligné, crayon noir : « Institut départemental des sourds-muets », « M. Faillet », « création », « débiles et irréguliers », « mal équilibrés ».

Gén. - 3.7.01/79(B) (1899)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* Jeudi 29 mars 1900.

Approbation donnée à l'ouverture de crédits pour la location d'un immeuble destiné à l'agrandissement de l'Institut départemental de sourds-muets d'Asnières.

PUBLICATION OFFICIELLE. COUPURE non paginée. 2 colonnes, collées sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto. Marquage crayon bleu.

Sm. - 3.7.01/79(B) (1900)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* 25 janvier 1906.

Délibérations du 13 décembre 1905. Institut d'Asnières, revendication du legs Seignouret.

PUBLICATION OFFICIELLE. COUPURE non paginée. 1 colonne, collée sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto. Marquage crayon bleu. Souligné, crayon bleu : « Institut départemental des sourds-muets d'Asnières » (2 fois). Souligné, crayon noir : « Seignouret ». Fiche d'envoi coupée.

Sm. - 3.7.01/79(B) (1906)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* 5 juillet 1906.

Application de la loi de finances du 17 avril 1906 aux instituteurs et institutrices de l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes muettes de la Seine, à Asnières (paiement par l'Etat de ces enseignants, économies pour le département).

PUBLICATION OFFICIELLE. COUPURE non paginée. 1 colonne, collée sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto-verso. Le collage empêche de lire une partie du texte. Une partie de la coupure est abîmée. Au verso de la feuille, en-tête : « Préfecture de la Seine, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, 29 rue de Nanterre. - ASNIÈRES ». Marquage crayon bleu. Souligné, crayon bleu « de l'Institut... Asnières ». Fiche d'envoi coupée.

Sm. - 3.7.01/79(B) (1906)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* Mercredi 12 juin 1907, pp. 2427-2434.

Inauguration de nouveaux bâtiments à l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières. Discours : M. Laurent-Cély, M. Gautier, M. Bedorez, Léon Bourgeois.

PUBLICATION OFFICIELLE. Bulletin complet, 21,5 x 31 cm. Marquage crayons bleu et rouge.

Sm. - 3.7.01/79(B) (1907)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* Jeudi 28 novembre 1907, pp. 4519-4520.

Renvoi à la 5ème Commission d'une proposition de M. Laurent-Cély (situation des instituteurs de sourds-muets et d'aveugles). Renvoi à la 5ème Commission et à la Commission de l'Internat primaire d'une proposition de M. Laurent-Cély (création, à l'Institut de sourds-muets et de sourdes muettes d'Asnières, d'une école pour arriérés et instables).

PUBLICATION OFFICIELLE. COUPURE. 2 colonnes recto, 3 colonnes verso, collées sur fiche d'envoi, n° 11, pas de nom d'abonné. Marquage crayon bleu. Souligné, crayon bleu : « proposition de M. Laurent-Cély » (2 fois) et « Institut départemental d'Asnières ».

Gén. - 3.7.01/79(B) (1907)

☞ *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris,* 24 décembre 1907.

Amélioration de la retraite du personnel enseignant de l'Institut départemental des aveugles et de l'Institut départemental des sourds-muets. Renvoi à l'Administration d'un projet d'école pour filles arriérées ou instables.

PUBLICATION OFFICIELLE. COUPURE non paginée. 3 colonnes collées sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto. Marquages crayon bleu (marquage du deuxième CR presqu'entièrement coupé) Fiche d'envoi coupée.

Gén. - 3.7.01/79(B) (1907)

ARTICLES EXTRAITS DE PÉRIODIQUES

7 références.

☞ BEAUSSIRE Emile .- L'instruction des sourds-muets et des aveugles, *La Revue*, 1882, pp. 82-86.

Défense du rattachement au ministère de l'Instruction publique de l'enseignement des sourds et des aveugles. Historique de la question. Réponse aux objections.

PAGES DE REVUE. 21 x 27 cm. Recto-verso. Crayon noir : « 1882 ». Bille noir : « La Revue ». Colonne précédente barrée, crayon noir.

Sm. Av. - 3.7.01/79(B) (1882)

☞ « Création d'un institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes par le conseil général de la Seine », *Revue Internationale de l'Enseignement des sourds-muets,* n° 4, Juillet 1893, pp. 119-122. (Extrait du *Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris*, 17 juin 1893.)

Délibération du Conseil général de la Seine. Adoption, avec déclaration d'urgence, du projet de création d'un institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes.

PAGES DE REVUE. 15,5 x 24 cm. Recto-verso. Encre noire : « Revue internationale de l'Enseig[t] des Sourds-Muets, N° 4, Juillet 1893 ». Souligné, crayon bleu : « Création d'un... Seine ».

Sm. - 3.7.01/79(B) (1893)

☞ Anonyme .- Inauguration de l'institut départemental des sourds-muets d'Asnières, *Revue Internationale de l'Enseignement des sourds-muets*, n° 3 et 4, Juin-Juillet 1894, pp. 94-105.

Inauguration de l'institut départemental des sourds-muets d'Asnières : compte rendu et discours, MM. Faillet, Poubelle, Laurent-Cély.

PAGES DE REVUE. 16 X 24 cm. Recto-verso. Encre noire : « Revue internationale de l'Enseig[t] des Sourds-Muets, N° 3 et 4 - Juin Juillet 1894 ». Souligné, crayon bleu : « Inauguration... Asnières » et dans le texte « 17 juin 1894 ».

Sm. - 3.7.01/79(B) (1894)

☞ Anonyme .- Les enfants anormaux, *La Science française*, 1897, pp. 275-276.

Définition des enfants anormaux. Obstacles rencontrés par l'action en leur faveur. Plaidoyer pour la création d'une revue et pour le développement de la pédagogie, y compris en faveur des normaux.

PAGES DE REVUE. 22,5 x 30,3 cm (pages coupées ?). Crayon noir, p. 275 : « 1897 II ». Bord abîmé, cette annotation (visible sur photocopies anciennes), est presque entièrement disparue.

Gén. - 3.7.01/79(B) (1897)

☞ RIOTOR Léon .- L'institut départemental des sourds-muets. Ni source, ni date [*Manuel de l'enseignement primaire*, 1902], pp. 242-243.

Description de l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières et de ses activités.

COUPURE. 2 colonnes, collées rect-verso d'une feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni.

Sm. - 3.7.01/79(B) (1902)

☞ DECROLY O (Dr) et DEGAND J. (Mlle) .- Quelques considérations sur la psychologie et la pédagogie de la lecture, *Revue scientifique*, 3 mars 1906, pp. 261-264 ; 10 mars 1906, pp. 293-298.

Présentation d'une méthode de lecture, basée sur les connaissances psychologiques, sur l'analyse de l'acte de lecture comme acte visuel et sur une conception globale de son apprentissage, à partir de corpus signifiants et à l'aide du jeu.

PAGES DE REVUE. Deux documents attachés par une épingle. 21 x 28 cm. Marquage crayon bleu.
Premier numéro. Marqué aussi, mais non présent : « La situation des enfants anormaux ». Crayon bleu, 2ème page : « Mars 1906 ».
Deuxième numéro. Crayon bleu, 2ème page : « Conférences pédagogiques sur les anormaux ». Traits bleus en marge, passages soulignés et points d'interrogation (« certain », « preuve »), correction (« au lieu que de » : que barré).

Enfants normaux. Gén. - 3.7.01/79(B) (1906)

☞ VOISIN Jules (Dr) .- Classification et Assistance des enfants dits “anormaux intellectuels”. Ni source, ni date, [*Revue mensuelle des maladies de l'enfance*, 1906] pp. 562-572.

Deux grandes catégories sont distinguées : vrais et faux anormaux. Les premiers, victimes d'un manque de développement intellectuel (idiots, imbéciles) ou de maladies (pervers dégénérés, névroses, démence précoce), doivent bénéficier d'une assistance médico-pédagogique. Les deuxièmes (enfants incompris, abandonnés, arriérés pédagogiques, vicieux, fatigués physiquement) réclament surtout une assistance dans la famille.

PAGES DE REVUE. Traces d'épingle. (Act[t] trombone.) Marquage crayon bleu. Crayon bleu : « Institut Dep[al] ». Reste de fiche d'envoi.

Anormaux mentaux - 3.7.01/79(B) (1906)

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

2 références.

☞ CHAUTARD P. .- *2e RAPPORT* FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES BEAUX-ARTS CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI *ayant pour objet la création de* ***classes de perfectionnement*** *annexées aux écoles élémentaires publiques et d'****écoles autonomes de perfectionnement*** *pour les* ***enfants anormaux*** *(Création et fonctionnement des établissements publics d'enseignement pour les aveugles et les sourds-muets)*, Chambre des Députés, Annexe au procès-verbal de la 1re séance du 11 mars 1910, Impression N° 3192, 14 p.

Présentation du projet de loi proposant des établissements spéciaux, rattachés au ministère de l'Instruction publique, pour les sourds et les aveugles. Historique de la question et exposé des motifs (référence à la loi du 15 avril 1909, créant les classes et écoles de perfectionnement pour arriérés).

PUBLICATION OFFICIELLE. 21 x 27 cm. Recto-verso. Crayon noir, première page « de la part de M. Tournade ». Crayon bleu : « Loi de Rattachement ds Sourds-Muets et Aveugles au ministère de l'Instr. publique ».

Sm. Av. - 3.7.01/79(B) (1910)

☞ Adoption d'un projet de loi ayant pour objet la création de classes de perfectionne ment et d'écoles autonomes pour les enfants anormaux. *Annales de la Chambre des députés*, séance du 22 mars 1910, p. 1342 [ou 1542 ?].

Première délibération de la Chambre sur le projet Chautard ayant pour objet la création de classes et d'écoles pour sourds et pour aveugles (doc. ci-dessus). Projet adopté.

PUBLICATION OFFICIELLE. Une page du *Journal officiel*, 31,5 x 21 cm. Souligné, crayon bleu : « les enfants anormaux ». Souligné, crayon noir, dans le texte : « Création et fonctionnement des établissements publics d'enseignement pour les aveugles et les sourds-muets ». Bas de la page, collage du haut de la page suivante. Très abimé : manque « voix ».

Sm. Av. - 3.7.01/79(B) (1910)

AUTRES

4 références.

☞ Anonyme .- *CLASSIFICATION DES ENFANTS ANORMAUX, Note accompagnant les tableaux de statistique dressés en 1905.* Ministère de l'Instruction publique, commission pour l'éducation des enfants anormaux, pp. 65-66.

Définition des différentes catégories d'anormaux.

IMPRIMÉ. Feuille simple, 16 x 25 cm. Papier blanc uni, en-tête : « MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, COMMISSION POUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS ANORMAUX ». Recto-verso. Paginé : première page, 5 ; deuxième page : 66. Extrait de brochure ?

Gén. - 3.7.01/79(B) (1905)

☞ CHARLOT Marcel .- L'éducation des enfants anormaux, *in* MARTEL Félix, *Annuaire de l'enseignement primaire*, Paris, A. Colin, 1906, pp. 474-486.

Copie du rapport de M. Charlot sur l'éducation des enfants anormaux (1904). Membres de la commission créée après ce rapport. Etat de la question.

PAGES D'OUVRAGE. 9,5 x 15 cm. Doubles pages, sauf la page titre et la page 474 (collée au verso de la page titre). Trace de fils de reliure. Traces d'épingles. Encre noire, page de garde : « Page 474, Education des anormaux, Marcel Charlot ».

Gén. - 3.7.01/79(B) (1906)

☞ STRAUSS Paul .- « Le Parlement est appelé à se prononcer... », 2 p. (Extrait du Bulletin de la *Revue Philanthropique*, 15 février 1909.)

L'éducation des arriérés : classes et écoles de perfectionnement. Plaidoyer en faveur du projet de loi, en débat au Parlement.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Reprographie.

Ar. - 3.7.01/79(B) (1909)

☞ Anonyme .- *NOTE ANONYME envoyée à tous les sénateurs, le 16 juin 1910*, 4 p.

Contre le rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles.

IMPRIMÉ. Double feuille, 16 x 25 cm (pliure sur la largeur). Papier blanc uni. Recto-verso. Même document, dossier 3.7.01/79 (A)/1910.

Sm. Av. - 3.7.01/79(B) (1910)

DOSSIERS À COTATIONS NUMÉRIQUES

8 dossiers. 36 références.

THÈMES. Ensemble des thèmes intéressant l'enfance anormale. Beaucoup de documents sur le rattachement des écoles de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique. Les thèmes indiqués sur les dossiers ne correspondent pas toujours aux thèmes des documents qu'ils contiennent.
DATES. 1903-1905 et 1910-1915. Un texte de 1885, des textes non datés. Les dates indiquées sur les dossiers ne correspondent pas toujours aux dates des documents qu'ils contiennent.
SUPPORTS. Tous types de documents.

Cote numérique seule

1 dossier. 2 références

.

3.7.01/37718

---

2 références.

☞ Anonyme .- *Réplique aux arguments de la note anonyme du 16 juin 1910,* non daté, 4 p. [Place pour les signatures.]

Arguments en faveur du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles.

IMPRIMÉ. Double feuille, 16 x 24 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Crayon bleu, première page : « Loi sur les anormaux sensoriels (sourds-muets et aveugles) »

Sm. Av. - 3.7.01/37718[1] (1910)

☞ Signatures multiples[1] .- *Réplique (Article par article) aux arguments de la note anonyme du 16 juin 1910,* Le 5 novembre 1910, 4 p.

Arguments en faveur du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles. Même texte que le document précédent.

IMPRIMÉ. Double feuille, 16 x 24 cm. Papier blanc uni. Recto-verso.

1. ANAIN L., BEAUVISAGE Dr, BLANCHARD, BONJEAN G., BOYER F., CHEVALLEREAU Dr, COSSE Dr, COURZON A., DROUIN A., DUSUZEAU E., EXTRAIT Mlle M., FREYSSINIER J., FOURNIER Paul, GAILLARD H., GAVILLET J., GILIBERT F., GINESTOUS Dr E., HUGENTOBLER J., IBELS A., LAFONTAINE V., LAUFER H., LEON A., MOITRIER, MONTEGUT, MORAX Dr V., PROSPER S., PERRIN A., PIC P., VAUGHAN E., VERMARE F., VILLANOVA P.

Sm. Av. - 3.7.01/37718[2] (1910)

Cote numérique et date

2 dossiers. 3 références.

3.7.01/37366/1903.

---

2 références.

☞ BAGUER G. .- Lettre à Ferdinand Buisson, Asnières, 10 décembre 1903, 1 p.

Annonce d'un envoi joint (document suivant : sourds et aveugles).

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, 29 rue de Nanterre. - ASNIÈRES ». Recto. Encre noire. Inséré au début du cahier joint (doc. suivant). Papier libre, entre la couverture et la page titre.

Sm. Av. - 3.7.01/37366/1903

☞ BAGUER Gustave .- *Education des Enfants anormaux, Etude sur les Ecoles régionales pour les Sourds-Muets et les Aveugles*, Asnières, 1er décembre 1903, 11 p.

Statistique et état de l'éducation des sourds et des aveugles en France. Conditions dans lesquelles pourraient être créés des établissements nouveaux.

MANUSCRIT. Cahier dans couverture souple (même titre que page de garde), 21 x 27 cm. Agrafé. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre violette. Document imprimé, dossier 3.7.01/32608/1905.

Sm. Av. - 3.7.01/37366/1903

3.7.01/32608/1905

---

1 référence.

☞ BAGUER Gustave .- *Education des Enfants anormaux, Etude sur les Ecoles régionales pour les Sourds-Muets et les Aveugles*, Asnières, 1er décembre 1903, 12 p. (*Revue philanthropique*, 10 février 1905.)

Statistique et état de l'éducation des enfants sourds et des enfants aveugles en France. Conditions dans lesquelles pourraient être créés des établissements nouveaux.

TIRÉ À PART. 16 x 24,7 cm.Manuscrit, dossier 3.7.01/37366/1903.

Sm. Av. - 3.7.01/32608/1905 (1903-1905)

3.7.01/37967²/1910

---

1 référence.

☞ Anonyme .- *NOTE SUR LE Maintien des Ecoles d'Aveugles et de Sourds-muets au Ministère de l'Intérieur*, 16 juin 1910, 6 p.

Argumentaire contre le rattachement des écoles d'aveugles et de sourds à l'Instruction publique.

IMPRIMÉ. Double feuille, 25 x 32,8 cm, coupée et disposée en cahier non agrafé. Papier blanc uni. Recto-verso. Crayon bleu manuscrit : « 2e » et « anonyme du 16 juin 1910 ».Même texte, dossier 3.7.01/79(A)/1910.

Sm. Av. - 3.7.01/37967/1910

Cote numérique, date et thème

5 dossiers. 31 références

3.7.01/10637 (+ 37361).
LOIS POUR LES ARRIÉRÉS, LES INSTABLES,
LES SOURDS-MUETS, LES AVEUGLES,
1906.

---

7 références.
Généralités. Sourds-muets et aveugles.
1 dossier non daté.

☞ BOURGEOIS Léon .- Lettre au Ministre de l'Instruction publique, 5 janvier 1906, 4 p.

Demande de mesures immédiates pour que les maîtres d'enfants anormaux soient payés par l'Etat et pour l'institution d'un certificat d'aptitude à l'enseignement de ces enfants.

MANUSCRIT. Double feuille, 20,8 x 30,4 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire.
Projet de lettre, décembre 1905, dossier 3.7.03/24855.

Gén. - 3.7.01/10637/1906

☞ BOURGEOIS Léon .- Lettre au Ministre de l'Instruction publique, 26 janvier 1906. Deux textes, 1 p. et 2 p.

Demande de mesures immédiates pour que les maîtres d'enfants anormaux soient payés par l'Etat et pour l'institution d'un certificat d'aptitude à l'enseignement de ces enfants. Rappel de la lettre du 5 janvier (document précédent).

MANUSCRITS.
Premier texte. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire.
Deuxième texte, à l'intérieur du premier (même texte corrigé). Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Au dos d'un morceau de faire-part mortuaire. Brouillon encre noire.

Gén. - 3.7.01/10637/1906

☞ *Éducation des Enfants anormaux (Sourds-Muets, Aveugles, Arriérés et autres)*, Chambre des Députés, 2e session du 13 février 1906, 1 p.

Débat où F. Buisson annonce sa demande d'une discussion budgétaire relative aux sourds et aux aveugles.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre violette. Reprographie.

Sm. Av. - 3.7.01/10637/1906

☞ *Classes et Ecoles publiques destinées aux Sourds-Muets et aux Aveugles*, Chambre des Députés, 2e séance du 23 mars 1906. BUISSON F. .- *Pour les enfants anormaux*, (extrait du *Manuel Général de l'Instruction primaire*, 31 mars 1906), Autographie de l'Institut départemental de Sourds-muets et de Sourdes-Muettes de la Seine, 4 p.

Vote par la Chambre des députés d'un paragraphe imputant les traitements des instituteurs de sourds et d'aveugles au budget de l'Instruction publique. Historique de la question.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Calligraphie encre violette. Reprographie.
Même document, dossier 3.7.01.02/10639.

Sm. Av. - 3.7.01/10637/1906

☞ *Budget général de l'Exercice 1906. Loi de finances*, Chambre des Députés, 2e séance du 23 mars 1906 (Extrait du *Journal officiel*, 24 mars 1906), 2 p.

Imputation au budget de l'Instruction publique des traitements des instituteurs attachés à des établissements publics recevant des sourds-muets et des aveugles.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre violette. Reprographie.

Sm. Av. - 3.7.01/10637/1906

☞ Anonyme .- *PROJET DE LOI*, 1906. « fait à Paris, le 1906. Par le Président de la République, le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, le Ministre des Finances, » [place pour les signatures], 5 p.

Projet définissant des classes et des écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés et instables. Application de certaines de ses dispositions aux établissements de sourds-muets et d'aveugles.

TAPUSCRIT. Feuilles simples, 21,6 x 29,7 cm, retenues par coins de lettres. Papier blanc uni. Recto. Non paginé. Frappe violette (double). Grattages. Corrections, crayon noir, encre violette. Crayon noir : « Projet de loi dir [?] fin 1906 ».
Même document, dossier 3.7.01/79 (A)/1906, frappe et indications manuscrites différentes.

Gén. - 3.7.01/10637/1906

☞ Anonyme .- « L'art. 4 de la loi du 28 mars 1882... », non daté [postérieur à juin 1907]. Deux textes (en fait, même texte, ordre différent des paragraphes), 3 et 4 p.

Historique et situation des institutions pour sourds-muets et aveugles. Demande, pour les classes et écoles publiques ouvertes dans ces institutions, du bénéfice des dispositions du projet de loi définissant des classes et des écoles de perfectionnement pour les arriérés (juin 1907).

MANUSCRIT. Deux doubles feuilles, 21 x 27 cm. Traces d'épingle. Papier blanc à petits carreaux. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Crayon violet, première page : « Loi de rattachem sm & aveugles ». Traits et passages soulignés, crayon noir, crayon bleu. Corrections crayon noir et encre noire. Insérées au milieu des deux autres, trois feuilles blanches attachées par un onglet : brouillon, crayon noir, encre noire ; calligraphie, encre violette ; collages ; traces d'épingles.

Sm. Av. - 3.7.01/10637/1906 (SD)

3.7.01/10636/1909.
ANORMAUX MENTAUX -
SOURDS-MUETS - AVEUGLES

3 références.
Arriérés. Sourds-muets et aveugles.
1 document non daté.

☞ Les enfants arriérés, *Le Petit Temps*, n° 2682, supplément au n° du 10 mars 1909.

Deuxième délibération du Sénat, sur la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PAGE DE JOURNAL non paginée. 27 x 37 cm. Marquage crayon bleu. Souligné, crayon bleu : « dans les écoles de Paris ». Crayon bleu : « 10 mars 1909 » et « Loi sur les arriérés ».

Ar. - 3.7.01/10636/1909

☞ FALLIÈRES A., CLEMENCEAU G., DOUMERGUE G., CAILLAUX J. .- *Education des enfants Anormaux, Loi relative à la création de Classes de Perfectionnement annexées aux écoles primaires publiques et d'Ecoles autonomes de Perfectionnement pour les Enfants arriérés,* 15 avril 1909, Autographie de l'Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières, 4 p.

Loi du 15 avril 1909, créant des classes et des écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Reprographie.

Ar. - 3.7.01/10636/1909

☞ Anonyme .- « Les établissements destinés à l'éducation des Sourds-Muets et des Aveugles... », non daté [1906 ou postérieur], 16 p.

Argumentaire en faveur du rattachement des établissements de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique. Historique de la question.

MANUSCRIT. Petit cahier, dans couverture souple bistre. 22,5 x 17,5 cm. Ecrit et attaché dans la largeur. Papier blanc à petits carreaux, marge rouge. Recto, moitié droite des pages. Calligraphie encre noire. Correction page 8.

Sm. Av. - 3.7.01/10636/1909 (SD)

3.7.01/10640 (+ 37553).
RATTACHEMENT DES ÉCOLES DE SOURDS-MUETS ET D'AVEUGLES AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
1911 - 1912 - 1913

15 références.
1 référence concerne les arriérés.
2 références hors dates (1910, et non datée).

☞ Anonyme .- *Loi sur les établissements d'enseignement pour les Aveugles et les Sourds-Muets*, 28 mars 1910, 2 p.

Rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles : le cas de l'Institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux.

MANUSCRIT. Feuille simple. Traces d'épingle. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, 29 rue de Nanterre. - ASNIÈRES ». Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Crayon bleu et barré crayon bleu : « papier sans en-tête ». Souligné, crayon bleu : « Loi... enseignement ». Crayon bleu : « Mars 1909 ». Cote, au verso : 3.7.01.02/37553.

Sm. Av. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913 (1910)

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Paul Strauss, Asnières, 26 mars 1911, 2 p.

Résumé d'une note jointe pour argumenter en faveur du vote par le Sénat du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon. Crayon bleu, recto : « Loi de rattachem ». Note, absente. Voir autre dossier ?

Sm. Av. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ *Ecoles d'Aveugles et de Sourds-Muets - Projet voté par la Chambre le 22 mars 1910. (M. Chautard, Rapporteur). Nomination de la Commission Sénatoriale, le 4 juillet 1911.*

Nom des membres de la commission sénatoriale chargée d'étudier le projet Chautard : organisation et rattachement au ministère de l'Instruction publique de l'enseignement des sourds et des aveugles.

MANUSCRIT. Petit carton blanc uni, 10,7 x 6,9 cm, collé sur papier blanc à petits carreaux, 17,4 x 22,3 cm. Encre noire. Crayon bleu, sur le papier : « Loi de rattachement ». Crayon bleu et barré crayon bleu sur le carton : « Mission Inspection ».

Sm. Av. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ BAGUER G. .- *Education des enfants anormaux, Réunion Médico-pédagogique, Bordeaux, Octobre 1911*, Asnières, 8 juillet 1911, 1 p.

Lettre-circulaire : organisation d'une enquête sur les classes de perfectionnement de Bordeaux. [« M » : place pour en-tête de lettre.]

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre noire. Reprographie.

Ar. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ Anonyme .- *Projet de Loi pour le Rattachement à l'Instruction publique des écoles de Sourds-Muets et d'Aveugles. Diplôme de spécialisation pédagogique, Indemnité complémentaire*, 20 décembre 1911, 6 p.

Diplôme spécial et indemnités pour les enseignants spécialisés : comparaison de la loi sur les arriérés (15 avril 1909) et du projet voté par la Chambre (22 mars 1910), pour les sourds et les aveugles. (Cf. document précédent.)

TAPUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Pagination au crayon noir, repassé à l'encre violette. Frappe violette. Double. Grattages, corrections encre violette, encre noire. Crayon bleu, première page : « note soumise le 20 décembre 1911 à M Cazeneuve, sénateur ».

Gén. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ MIRMAN L. .- *Enseignement des aveugles et des sourds-muets, Assistance aux enfants infirmes de moins de 16 ans,* Extrait du Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Assistance publique, séance du 20 juin 1911 (Journal *l'Enfant,* Février 1912), 3 p. A l'intérieur : Anonyme [G. BAGUER ?] .- *Bulletin de Législation scolaire,* n° 6, 15 avril 1912, 1 p.

Urgence de décisions concernant le rattachement à l'Instruction publique de l'enseignement des aveugles et des sourds ; assistance éducative aux infirmes. Texte intérieur : notes sur une commission concernant l'enseignement des sourds et des aveugles.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Crayon noir, première page : « Journal l'Enfant - Février 1912 - ». Crayon bleu : « Loi de rattachement ». Souligné, crayon rouge : « d'ici quelques années... congrégations ».
Document intérieur appartenant à un autre écrit ? Très abîmé, haut de page coupé.

Infirmes. Sm. Av. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ BAGUER G. .- Lettre à F. Buisson, Asnières, 27 mai 1912, 3 p.

Texte en faveur d'un vote rapide du Sénat pour le rattachement des écoles de sourds-muets et d'aveugles au ministère de l'Instruction Publique (situation d'établissements congréganistes de Saint-Brieuc et de Nantes).

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm, Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, 29 rue de Nanterre. - ASNIÈRES ». Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Cote, au recto : 3.7.01.02/37149^{6}.

Sm. Av. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ M. Mirman .- *Extrait du DISCOURS prononcé à l'Institution des Sourds-Muets et des Aveugles de Villeurbanne,* Lyon, Juin 1912, 1 p.

Insistance sur l'urgence d'une décision concernant le rattachement des écoles de sourds-muets et d'aveugles au Ministère de l'Instruction Publique.

TAPUSCRIT. Feuille simple, 18 x 23 cm. Papier blanc uni. Recto. Frappe violette. Reprographie. Souligné, crayon bleu : « je ne puis cacher mes préférences pour le rattachement à l'Instruction publique ».

Sm. Av. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à F. Buisson et à M. Tournade, Asnières, 24 février 1913, 2 p.

Diplôme spécial et traitement des maitres spécialisés pour les enfants anormaux. Obstruction des congréganistes.

MANUSCRIT ET TAPUSCRIT. Deux feuilles simples collées dos à dos. Non paginé. Recto : papier blanc à petits carreaux, 21,4 x 31,5 cm ; brouillon encre noire, corrections crayon noir ; crayon bleu : « Loi de Rattachem^{t} ». Verso : papier blanc uni, 21 x 27 cm ; frappe encre violette ; double ; correction encre noire ; passage souligné, encre rouge.

Gén. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Edouard Herriot, Asnières, 23 mai 1913, 2 p.

Urgence du rattachement des écoles de sourds-muets et d'aveugles au Ministère de l'Instruction Publique.

MANUSCRIT ET TAPUSCRIT. Deux feuilles simples, 20,7 x 26,7 et 21 x 27 cm. Traces d'épingle. Papier blanc uni. Recto. Non paginé. Première feuille : brouillon encre noire ; au dos, en-tête : « Préfecture de la Seine, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, 29 rue de Nanterre. - ASNIÈRES ». Deuxième feuille : frappe violette, double. Crayon bleu, sur les deux feuilles : « Rattachement ».
Deuxième feuille, encre noire : « 1e note remise à M. Herriot, le 23 mai 1913 » ; crayon noir : « 25 lignes! Deux copies (au moins) semblables à ce modèle S.V.P papier à machine sans en tête. Commencer comme ci-dessus. Ne pas couper en bas si le papier est plus long que celui-ci S.V.P ».

Sm. Av. 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ Anonyme .- « Les services de l'Assistance publique... », 23 mai 1913, 2 p.

Liste des institutions et associations hostiles au rattachement de l'enseignement des aveugles et des sourds, à l'Instruction publique.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Traces d'épingle. Papier blanc uni. Recto. Non paginé. Encre noire. Première feuille, crayon bleu : « Résumé » (barré crayon bleu) et « Rattachement ». Encre noire : « 2e note à M. Herriot, 23 mai 1913 ».

Sm. Av. 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ VAUGHAN Ernest .- *La lutte contre la cécité*, 1 p. (Extrait du *Magasin pittoresque*, Juin 1913.)

Texte en faveur de du rattachement des établissements d'enfants aveugles à l'Instruction publique et de l'emploi, pour ces enfants, de maitres indifféremment voyants ou aveugles.

TAPUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Non paginé. Frappe violette. Reprographie. Crayon bleu : « Loi de Rattachement ».

Av. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ A.S. .- *Les écoles de Sourds-Muets*, 2 p. (Extrait de la *Revue des Sourds-Muets*, Août 1913).

Manque d'écoles pour les enfants sourds. Urgence du rattachement des écoles de sourds-muets et d'aveugles au ministère de l'Instruction Publique.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21,3 x 31,3 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Recto, crayon bleu : « Loi de Rattachem ».

Sm. Av. 3.7.01/10640/1911/1912/1913

☞ Anonyme .- *Projet de Loi pour le Rattachement à l'Instruction publique des écoles de Sourds-Muets et d'Aveugles, Diplôme de spécialisation pédagogique, Indemnité complémentaire*, non daté, [1911], 5 p.

Diplôme spécial et indemnités pour les enseignants spécialisés : comparaison de la loi sur les arriérés (15 avril 1909) et du projet voté par la Chambre (22 mars 1910), pour les sourds et les aveugles.

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm. Traces d'épingles. Feuilles retenues par un coin de lettre. Papier blanc uni. Recto, sauf dernière feuille, recto-verso. Paginé au crayon, sur une partie des pages. Dos 1ère page, morceau de feuille collé en travers. Haut (recto) de cette 1ère page, papier à petits carreaux collé sur passage déjà écrit (à propos de la loi créant les classes de perfectionnement). Crayon noir. Brouillon. Corrections encre violette, crayon noir, encre rouge.

Gén. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913 (SD)

☞ Anonyme .- « Jusqu'à la promulgation... », non daté, 3 p.

Critique de l'action de l'Assistance publique et de l'enseignement congréganiste, pour les aveugles et pour les sourds (question du « rattachement »).

MANUSCRIT. Trois feuilles simples, 21 x 27 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto. Non paginé. Encre noire. Brouillon. Crayon bleu, première feuille : « Loi pour le rattach[t] SM & aveugles.

Sm. Av. - 3.7.01/10640/1911/1912/1913 (SD)

3.7.01/10641
RATTACHEMENT DES ÉCOLES DE SOURDS-MUETS ET D'AVEUGLES AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
1914-1915

5 références.
2 documents ne concernent pas le rattachement.
L'ensemble des références est hors dates (1885, 1910-1913 et sans date).

☞ GRÉVY Jules, GOBLET René, ALLAIN-TARGE, SADI CARNOT .- LOI relative aux subventions de l'Etat pour constructions et appropriations d'établissements et de maisons destinés au service de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, *Journal Officiel*, Dimanche 21 juin 1885, pp. 3145-3146.

Conditions et procédures d'attribution de subventions pour les immeubles destinés aux enseignements supérieur, secondaire et primaire.

PUBLICATION OFFICIELLE. 2 pages recto-verso. Page 3146 : marquage crayon bleu et croix crayon rouge. Crayon bleu : « [illisible] anormaux ». Souligné, crayon bleu « écoles primaires » (dans le texte). Bord droite coupé : fins de lignes manquantes.

Subventions établissements scolaires. - 3.7.01/10641/1914/1915 (1885)

☞ Anonyme .- *Note anonyme adressée le 16 juin 1910 à tous les sénateurs*, 8 p.

Arguments pour et contre le transfert des établissements de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique. Proposition de maintien au ministère de l'Intérieur.

TAPUSCRIT. Feuilles simples agrafées, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Frappe violette. Double. Corrections encre noire. Page de garde, encre noire : titre. Crayon bleu : « Loi pour les anormaux sensoriels (sourds-muets et aveugles). Crayon bleu, dans tout le texte, trait de séparation des colonnes.
Notes anonymes : dossiers 3.7.01/79(A)/1910, 3.7.01/79(B), 3.7.03/37967[2]/1910.

Sm. Av. - 3.7.01/10641/1914/1915 (1910)

☞ Anonyme .- *PROJET DE LOI pour le RATTACHEMENT à L'INSTRUCTION PUBLIQUE des écoles de SOURDS-MUETS et d'AVEUGLES. Age d'admission - Durée des études - Age de sortie*, 25 décembre 1911, 7 p.

Problèmes posés par l'éducation des sourds et des aveugles. Texte favorable au rattachement de leurs établissements à l'Instruction publique. Plaidoyer en faveur d'une prolongation de la scolarité pour ces enfants.

TAPUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Pagination crayon noir, repassé à l'encre violette [jusqu'à 9, mais pas de page 6, ni 8 ; dernière page paginée 10, pas de texte]. Frappe violette. [Reprographie ?]. Grattages. Corrections, encre violette, encre noire. Crayon bleu, première page : « remis à M Cazeneuve, sénateur, le 25 décembre 1911 ». Crayon noir : « à corriger avec le texte initial ».

Sm. Av. - 3.7.01/10641/1914/1915 (1911)

☞ Anonyme .- *Rattachement Au ministère de l'Instruction publique des écoles de Sourds-Muets et d'Aveugles*, 27 mars 1911 et 30 avril 1913, 8 p.

Argumentaire en faveur du rattachement au ministère de l'Instruction publique des écoles de Sourds-Muets et d'Aveugles. Historique de la question.

TAPUSCRIT. Cahier agrafé, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Paginé (en partie, encre violette : pp. 1-2). Entre toutes les pages, 1 page supprimée. En fait, feuilles doubles écrites sur 1 face seulement en laissant une petite marge de la feuille coupée, pour les rattacher en cahier. Frappe violette. [Reprographie ?]. Grattage, corrections encre noire. Crayon bleu, première page : « Le 27 mars 1911 un premier envoi de ce rapport a été fait. 1 exemplaire à M. Paul Strauss, 1 - à M. Léon Bourgeois, 1 - à M. Cazeneuve, sénateur, le 19 décembre 1911 ». Crayon bleu, au-dessus de « 30 avril 1913 » : « 25 mars 1911 et ».

Sm. Av. - 3.7.01/10641/1914/1915 (1911/1913)

☞ Anonyme .- « Ce décret est établi dans un sens très libéral... », non daté [1908 ou 1909], 2 p.

Traitement des maitres s'occupant de sourds et d'aveugles : proposition d'une indemnité semblable à celle que reçoivent les maitres d'arriérés.

MANUSCRIT. 2 feuilles simples, collées dos à dos, 21 x 31,2 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto-verso. Paginé, crayon bleu : pp. 2 et 3. Crayon noir. Brouillon. Page 1 ? Autre dossier ?

Sm. Av. - 3.7.01/10641/1914/1915 (SD)

CARTON 3.7.01.01

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
MAL VOYANTS

24 dossiers. 25 références. Cotations numériques, uniquement.

THÈMES. Les aveugles, enfants et adultes.
DATES. 1898-1915. Deux documents anciens (1843 et 1849). Six documents postérieurs à 1918 (1925 à 1970). Des documents non datés, dont certains peut-être tardifs.
SUPPORTS. Textes imprimés (articles, brochures...). Deux manuscrits.

Cote numérique seule

5 dossiers. 6 références.

3.7.01.01/36566[1]

1 référence.

☞ BALDON Monsieur .- *Les Aveugles*, Juin 1902, 34 p.

Le directeur de l'école Braille fait le point sur la situation des enfants aveugles indigents et sur les institutions existantes. Il plaide pour une éducation spéciale qui mette les aveugles à même de gagner leur vie par leur seul travail et insiste sur l'importance et la difficulté de la tâche (problèmes financiers, en particulier).

MANUSCRIT. Doubles feuilles, 21 x 29,5 cm, assemblées en cahier, (reliure par un fil). Papier blanc à petits carreaux. Recto sauf page XII et pages 14, 15, 16 (recto-verso). Double pagination : chiffres romains et chiffres arabes. Les versos écrits à partir de 14 sont paginés 1, 2, 3. Calligraphie encre noire. Corrections. Gommages. Barré dans le titre : « Par un Typhlophyle ».

Av. - 3.7.01.01/36566[1] (1902)

3.7.01/37596

1 référence

☞ LAFONTAINE V., PERRIN A. .- Lettre à Ferdinand Buisson, 29 février 1912, 4 p.

Municipalisation de l'Institution de Villeurbanne, pour enfants anormaux. Plaidoyer en faveur du transfert des établissements de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier rayé, en-tête : « Société d'assistance et de patronage pour les sourds-muets et les aveugles du Rhône et des départements voisins, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 6 janvier 1896, 77 rue des Maisons-neuves, Villeurbanne ». Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Gommage. Brûlure de cigarette.

Sm. Av. - 3.7.01/37596 (1912)

3.7.01.01/17651 [1 à 11]

1 référence.

☞ *Ecriture des aveugles, Procédé L.Braille,* non daté.

Alphabet, chiffres, signes de ponctuation.

IMPRIMÉ. 12 fiches cartonnées. Recto. 10 fois la même fiche, 16,5 x 24 cm, en Braille (tactile, relief et creux). 1 fiche 15,7 x 24 cm, en visuel. 12ème document : double feuille, 23 x 31,5 cm, recto-verso, en Braille.

Av. - 3.7.01.01/17651 (SD)

3.7.01.01/31780

1 référence.

☞ Anonyme .- *L'accord et la facture des pianos à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles*, Société de placement et de secours en faveur des élèves sortis de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, non daté.

Publicité. Société de placement et de secours en faveur des élèves sortis de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles. Photo.

IMPRIMÉ. Petit carton rose, 12,5 x 9 cm. Recto-verso.

Av. - 3.7.01.01/31780 (SD)

3.7.01.01/35534[1-2]

2 références.

☞ Anonyme .- *Institution Nationale des Jeunes Aveugles*, Paris, Ministère de l'Intérieur, non daté, 1 p.

Historique et description de l'Institution nationale des jeunes aveugles. Son fonctionnement, ses objectifs et ses résultats.

IMPRIMÉ. Feuille simple, 27,5 x 36 cm. Papier blanc uni, en tête : « Ministère de L'Intérieur ». Souligné crayon bleu : « des Jeunes Aveugles » et « Boulevard des Invalides, 56 - Paris ». Recto.

Av. - 3.7.01.01/35534 (SD)

☞ Anonyme .- *Institution Nationale des Jeunes Aveugles*, Paris, non daté, 7 p.

But et organisation de l'Institution nationale des jeunes aveugles, conditions d'admission, activités d'éducation et d'instruction. Recommandations et demandes aux parents. Gravure.

BROCHURE. 21 x 26,5 cm, recto-verso. Titre souligné, crayon bleu.

Av. - 3.7.01.01/35534 (SD)

Cote numérique et date

13 dossiers. 13 références.

3.7.01.01/37700/1843

1 référence.

☞ Anonyme .- London society for teaching the blind to read, *The illustrated London News*, 1843, pp. 129-130.

L'activité et les bienfaits de la Société londonienne pour l'apprentissage de la lecture aux aveugles (éducation chrétienne). Plaidoyer en faveur des caractères en relief de M. Lucas (signes géométriques représentant les lettres et les chiffres). Dessins.

COUPURE. 3 colonnes recto-verso. Crayon noir :« 1843 ».

Av. - 3.7.01.01/37700/1843

3.7.01.01/37706/1849

1 référence.

☞ Anonyme .- Instruction des aveugles, *Magasin pittoresque*. Juin 1849, pp. 201-204 et 298-303.

De quelques aveugles célèbres. La lecture, l'écriture, les mathématiques : procédés pour l'instruction des aveugles. Dessins.

PAGES DE REVUES. 18,5 x 29 cm, agrafées. Recto-verso. Fin de l'article (haut page 303) collé au bas de la page 302. Marquage, crayon noir. Date soulignée, crayon noir (page 201). Crayon noir, page 298 : « 1849 ».

Av. -3.7.01.01/37706/1849

3.7.01.01/37708/1898

1 référence.

☞ Anonyme .- On commence à savoir, *Revue encyclopédique*, 1898.

L'école Braille, pour enfants aveugles indigents. Historique, objectifs, résultats. Photo.

COUPURE non paginée. 1 colonne et photo, collée sur feuille simple : 21 x 29,7 cm, papier blanc uni, recto. Crayon noir : « Rev. Encyclop. 1898 ». Encre noire : « 1898 ».

Av. - 3.7.01.01/37708/1898

3.7.02.01/37557/1901

1 référence.

☞ MARSOULAN M. .- *RAPPORT au nom de la 5e Commission sur l'Ecole Braille*, Conseil général de la Seine, 1901, n° 62, 35 p.

Critique ironique du rapport « dithyrambique » sur l'école Braille, de la Société d'assistance pour les aveugles (questions de finances, de constructions, de personnels...). Projets de délibérations soumis au Conseil général.

BROCHURE. 21 x 26 cm, sans couverture, en-tête : « CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE, 1901 ». Recto-verso. Impression noire. Crayon bleu, première page : « Braille ». Souligné, crayon bleu : « sur l'Ecole Braille ».

Av. - 3.7.02.01/37557/1901

3.7.01.01/36566²/1902

1 référence.

☞ BALDON A. .- *Les aveugles*, Paris, Institut de bibliographie, 1902, 21 p. (Extrait de *La Revue internationale de pédagogie comparative.*)

Situation des enfants aveugles indigents. L'éducation des aveugles, objectifs, difficultés.

TIRÉ À PART. 15 x 24 cm. Crayon bleu, première page : « Institut des aveugles St Mandé ». Le papier s'effrite. Document anciennement avec la référence 36566¹.

Av. - 3.7.01.01/36566²/1902

3.7.01.01/36994/1902

1 référence.

☞ VERDIER M., BEDOREZ M. .- *Commission d'études pour la réorganisation des Etablissements Braille et leur constitution en Institut départemental des aveugles, Rapport sur l'organisation projetée*, Paris, Imprimerie municipale, 1902, 102 p.

Court historique des établissements Braille, pour les aveugles. Réformes à opérer (organisation du personnel, régime des aveugles, travail, salaires...). Documents officiels, 1884-1902 (textes divers concernant les établissements Braille; délibérations du Conseil général).

BROCHURE. 20,5 x 26 cm, couverture bistre. Recto-verso.

Av. - 3.7.01.01/36994/1902

3.7.02.01/37701/1903

1 référence.

☞ Anonyme .- Les Quinze-vingts, leur suppression, *Le Monde illustré*. 1903, pp. 402-403.

Historique des Quinze-Vingts. Texte favorable à la suppression de l'internat (coûteux et mal adapté). Photos.

PAGES DE PÉRIODIQUE. 28 x 36,2 cm. Recto-verso. Marquage, crayon noir. Crayon noir : « 1903 ».

Av. - 3.7.02.01/37701/1903

3.7.02.01/33219/1907

1 référence.

☞ *LIVRES (Système Braille) ET AUTRES OBJETS SERVANT À L'ENSEIGNEMENT DES AVEUGLES*, Institution Nationale des Jeunes Aveugles, Paris, 1907, 36 p.

Catalogue de publicité.

BROCHURE. 13,5 x 20,5 cm, en-tête : « Institution Nationale des Jeunes Aveugles. Boulevard des Invalides, 56, à Paris ». Recto-verso. Souligné, crayon bleu : « Nationale des Jeunes Aveugles » et « Paris ».

Av. - 3.7.02.01/33219/1907

3.7.01.01/37704/1907

1 référence.

☞ ALBARET Claude .- Jeux et récréations d'aveugles, *Journal des voyages*, 1907, p. 105.

Les aveugles et le sport. Photos.

PAGE DE PÉRIODIQUE. 2 exemplaires. 21,5 x 30,5 cm. Marquage crayon noir. Crayon noir sur les deux exemplaires (sur l'un, en bas à droite ; sur l'autre, en bas à gauche) :« 1907 ».

Av. - 3.7.01.01/37704/1907

3.7.01.01/37707/1907

1 référence.

☞ BAUDOUIN G. .- Concerts d'aveugles, *Journal des voyages*, 1907, p. 239.

Les concerts d'aveugles sur les foires, à l'origine de l'action de Valentin Haüy. Dessins.

PAGE DE PÉRIODIQUE. 21 x 31,7 cm. Marquage, crayon noir. Crayon noir : « 1907 ».

Av. - 3.7.01.01/37707/1907

3.7.01.01/37444/1909

1 référence.

☞ FREYSSINIER J., VILLEY P. .- *Un bel exemple à suivre !* Paris, le 5 octobre 1909, 1 p.

Education des aveugles. Lettre-circulaire aux présidents de Conseil généraux (départements non indiqués), pour les inciter à appuyer - comme le Conseil général du Rhône - le projet Chautard (création d'établissements scolaires régionaux) et la proposition Labrousse (création de cliniques ophtalmologiques et d'ateliers régionaux).

IMPRIMÉ. Feuille simple, 20 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso.
Même document (signatures multiples) : dossier 3.7.01.02/4NN/2.

Av. - 3.7.01.37444/1909

3.7.01.01/36688/1910

1 référence.

☞ FREYSSINIER J. .- « *Croisade contre la cécité. Les aveugles en France* », *Réorganisation de l'enseignement intellectuel et professionnel*, Paris, Congrès des typhlophiles, mai 1910, 16 p.

Un aveugle demande la prévention de la cécité, assistance aux aveugles, réorganisation de l'administration des aveugles en France. Travaux d'aveugles. Photo.

BROCHURE. 13,5 x 21 cm, couverture rose. Recto-verso. Dernière page : décembre 1907 (autres dates, à l'intérieur).

Av. - 3.7.01.01/36688/1910 (1907-1910)

3.7.01.01/35360/1915

1 référence.

☞ VAUGHAN Ernest .- Pour nos soldat aveugles, l'alphabet Braille, *La guerre sociale*, mardi 30 mars 1915, 3 p.

Action auprès des soldats aveugles hospitalisés, pour leur apprendre à lire et écrire en Braille. Photo et dessin.

COUPURE non paginée. 2 colonnes recto, 1 colonne verso. Crayon bleu, première page : « aveugles Dijon ». Crayon noir : « 24 ». Encre noire : « La guerre sociale »

Av. - 3.7.01.01/35360/1915

DOCUMENTS POSTÉRIEURS À 1918

6 dossiers. 6 références.

3.7.01.01/27023

1 référence.

☞ GUILLEMET Serge / DUBOUQUET Amélie .- *Les élèves aveugles devant le jury*, ni source, ni date [1964 ?]

PAGES DE PÉRIODIQUE.

Av. - 3.7.01.01/27023 (SD)

3.7.01.01/37698

1 référence.

☞ BOULANGER ALICE, aveugle de naissance .- "Après 28 ans dans la nuit, j'ai trouvé enfin la lumière", *Point de Vue, Images du monde*, 14/XII/1950, pp. 3-4.

PAGES DE PÉRIODIQUE.

Av. - 3.7.01.01/37698 (1950)

3.7.01.01/37791

1 référence.

☞ F P. (De) .- Voici le Braille, *Plaisir de France*, 1953, pp. 6-7.
PAGES DE REVUE.

Av. - 3.7.01.01/37791 (1953)

3.7.01.01/18783/1925

1 référence.

☞ RAPP S. .- *Le centenaire du "Braille", alphabet des aveugles,* source non indiquée, 15/8/1925, pp. 348-349.
PAGES DE REVUE.

Av. - 3.7.01.01/18783/1925

3.7.01.01/37699/1968

1 référence.

☞ *Nous les aveugles*, 1968, numéro spécial.
PÉRIODIQUE. Numéro complet.

Av. - 3.7.01.01/37699/1968

3.7.01.01/36346/1970

1 référence.

☞ *Le Combat des aveugles*, 1970, numéro spécial.
PÉRIODIQUE. Numéro complet.

Av. - 3.7.01.01/36346/1970

CARTON 3.7.01.02

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
MAL-ENTENDANTS

---

22 dossiers. 73 références.

THÈMES. Une majorité de documents sur les sourds, mais un certain nombre de références portent sur l'ensemble des enfants anormaux et certaines ne concernent pas les sourds.
DATES. 1890-1913. Quelques documents anciens (1815-1877). Trois documents postérieurs à 1918 (1935 et postérieurs à 1960). Manuscrits non datés, en nombre relativement important.
SUPPORTS. Tous types de supports.

4 DOSSIERS NON NUMÉROTÉS

4 chemises. 30 références.

THÈMES. Principalement sourds-muets, mais aussi tous autres thèmes.
DATES. 1892-1909. 1 document de 1815. Documents non datés.
SUPPORTS. Tous types de supports. Beaucoup de manuscrits.

PREMIÈRE CHEMISE NON NUMÉROTÉE

---

4 références.

☞ BAGUER G. .- *Sourds-muets*, 28 mai 1892, 23 p.

Les options en présence concemant l'enseignement primaire des sourds-muets (enseignement simultané de sourds et d'entendants, apprentissage de la parole...). Proposition d'un internat (organisation, programme...)

MANUSCRIT. Cahier cartonné dans couverture bistre, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Corrections crayon noir. Souligné crayon rouge : « 28 » et « 1892 ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/1 (1892)

☞ Anonyme .- *Projet de règlement général*, Préfecture de la Seine, Institut départemental de Sourds-muets, Asnières, le 14 octobre 1893, 20 p (lettre) + 3 p (projet).

Projet adressé au directeur de l'enseignement primaire de la Seine : historique de l'Institut départemental de Sourds-muets d'Asnières ; propositions d'organisation, de programme, de fonctionnement.

MANUSCRIT. Cahier cartonné dans couverture bistre, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Corrections encre noire et crayon noir. Première page : souligné crayon rouge « 14 » et « 1893 ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/1 (1893)

☞ Anonyme .- *Notice sur l'Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes*, Préfecture du département de la Seine, Asnières, Décembre 1898, 16 p.

Historique et règlement de l'Institut départemental de sourds-muets d'Asnières. Personnel. Méthodes. Commission de surveillance.

MANUSCRIT. Cahier agrafé, feuilles doubles, 21 x 27 cm, en-tête manuscrite : « Direction de l'enseignement primaire, Monographie des Etablissements départementaux ». Papier blanc uni. Recto. Encre noire.3

Sm. - 3.7.01.02/NN/1 (1898)

☞ STRAUSS Paul .- *Internat de perfectionnement pour les Arriérés et les Instables*, 10 juin 1900, Autographie de l'Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, Asnières (Seine), 2 p. (Extrait de *La Revue Philanthropique*, 10 juin 1900.)

Appui apporté à la proposition de G. Baguer de créer un internat suburbain pour les enfants imbéciles légers, arriérés intellectuels ou instables, sans perversion des instincts.

MANUSCRIT. Feuille double, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Crayon bleu, première page : « 2) ».

Ar. In. - 3.7.01.02/NN/1 (1900)

DEUXIÈME CHEMISE NON NUMÉROTÉE

24 références.

☞ VINCENT M. .- *Rapport à Monsieur le Directeur de l'Enseignement*, Paris, 28 juin 1892, 15 p.

Situation de l'enseignement des sourds, à Paris. Les options en présence. Propositions d'organisation et de programme. Appui à Baguer et à la création d'un internat.

MANUSCRIT. Cahier dans couverture cartonnée bistre. Doubles feuilles, 21 x 31 cm. Papier blanc rayé, sauf la 1ére et la dernière feuille, papier blanc uni, recto-verso. Non paginé. En-tête 1ére page : « Préfecture du Département de la Seine, Direction de l'Enseignement primaire, Bureau » et manuscrit encre noire : « Enseignement des sourds-muets ». Encre noire. Gommages. Corrections crayon noir. Couverture, encre noire, barré au crayon noir : « Préfecture de la Seine, Enseignement des sourds-muets ». Crayon noir : « 2 ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1892)

☞ Le chef de Bureau, Chargé de l'Inspection administrative et financière des écoles primaires supérieures et professionnelles de Paris .- Lettre à Monsieur le Directeur [de l'enseignement primaire de Paris ?], 5 novembre 1893, 6 p.

Approbation du projet de règlement général de l'Institut départemental de sourds-muets d'Asnières, présenté par G. Baguer ; propositions de modifications.

MANUSCRIT. Deux doubles feuilles attachées par un fil rouge, 21 x 30,7 cm, en-tête : « Préfecture de la Seine ». Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon. Souligné, crayon rouge : « 5 nov » « 1893 ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1893)

☞ Anonyme .- Lettre à Monsieur le Directeur [de l'enseignement primaire de Paris ?], 5 novembre 1893, 3 p.

Lettre pour accompagner et appuyer le projet modifié de règlement général de l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 30,7 cm, en tête : « Préfecture du Département de la Seine, Direction de l'enseignement primaire, Bureau ». Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon. Souligné crayon rouge : « 5 » « 1893 ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1893)

☞ Anonyme [G. BAGUER].- *Travail manuel éducatif, Enseignement professionnel - Apprentis, Comité de Patronage*, Rapport présenté à Monsieur le Directeur de l'Enseignement primaire [Carriot], 26 mai 1894, 21 p.

Rapports adressés par G. Baguer à M. Vincent (1892) et par M. Vincent au directeur de l'Enseignement (1892). Mémoire présenté par M. Gaillard au Congrès international des sourds-muets de Chicago (1893). Les professions accessibles aux sourds-muets. Importance du travail manuel éducatif. Critique des ateliers professionnels, à n'ouvrir qu'avec la plus grande prudence. Demandes d'équipement pour l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières.

MANUSCRIT. Cahier dans couverture cartonnée bistre, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Première page, en-tête : « Préfecture de la Seine, Direction de l'enseignement primaire, Institut départemental de sourds-muets, 29 rue de Nanterre - Asnières ». Encre noire. Corrections crayon noir et encre noire Couverture, en-tête encre violette (tampon ? impression ? reprographie ?) : « Institut départemental de SOURDS-MUETS, 29 rue de Nanterre - Asnières ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1894)

☞ LEROUX L. .- Lettre à Monsieur le Directeur [de l'enseignement primaire de Paris ?], 25 juin 1895 [?], 3 p.

Lettre pour accompagner le projet de règlement du personnel de l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières.

MANUSCRIT. Double feuille. 13,5 x 20,7 cm, en-tête : « Préfecture de la Seine, Direction de l'enseignement primaire, Bureau, République Française, Liberté - Egalité- Fraternité ». Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1895 ?)

☞ Anonyme .- *Ecole maternelle de Sourds-Muets.* 23 novembre 1898, 5 p.

Plaidoyer pour la création d'une école maternelle (6-9 ans) à l'Institution nationale des sourds-muets. Opposition à la création d'un internat départemental.

MANUSCRIT. Feuille double, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon. Date crayon bleu.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1898)

☞ DARTHÈZE Albéric .- Les sourds-muets, l'Institut d'Asnières, *L'Aurore*, 9 janvier 1900.

Visite de l'Institut, guidée par G. Baguer. Ses arguments pour répondre à l'hostilité des sourds-muets contre la méthode orale.

COUPURE non paginée. 3 colonnes recto, 1 colonne verso. Collées sur feuille simple, 21 x 27 cm : papier blanc uni, recto-verso. Marquage crayon bleu. Titre et date, encre noire.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1900)

☞ Anonymes .- Les sourds-muets parlants, *La Liberté*, 27 juillet 1905.Touchante cérémonie, *Le Petit Journal*, 26 juillet 1905. A L'institut départemental des Sourds-Muets, *Ouest Banlieue*, 30 juillet 1905.

La distribution des prix à l'Institut d'Asnières. Les réussites de l'Institut.

COUPURES. 4 coupures non paginées, sur 1 colonne chacune (2ème texte, en double exemplaire). Collées sur feuille simple, 21 x 27 cm : papier blanc uni, recto. Marquages crayon bleu. Passages soulignés, crayon bleu ou rouge : « institut dép... Asnières ». Encre noire : « 30 juillet 1905 ». Fiches d'envoi coupées.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1905)

☞ STRAUSS Paul .- « Il faudra bien, à très bref délai... », 15 septembre 1906, 1p. (Extrait de la *Revue Philanthropique*.)

Urgence d'une réforme de l'éducation et de l'assistance à tous le enfants anormaux.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre violette. Reprographie.
Même document, dossier 3.7.01.02/10639.

Gén. - 3.7.01.02/NN/2 (1906)

☞ CLEMENCEAU G. .- *Arrêté*, Paris, 11 mai 1907.

Institution, au ministère de l'Intérieur, d'une commission « chargée d'établir le programme d'éducation et d'enseignement médico-pédagogique des pupilles difficiles de l'assistance publique ». Membres de cette commission.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm, collée sur chemise cartonnée bistre (la chemise est vide). Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre violette. Reprographie. Sauf « A », impression ou graphisme noir. Etiquette collée en bas : « 4 », encre noire.

Assistance publique, pupilles difficiles - 3.7.01.02/NN/2 (1907)

☞ Signatures multiples[1] .- *Un bel exemple à suivre !* Paris, 5 octobre 1909, 1 p.

Education des aveugles. Lettre-circulaire aux présidents de Conseil généraux (place pour indiquer les départements), pour les inciter à appuyer - à la suite du Conseil général du Rhône - le projet Chautard (création d'établissements scolaires régionaux) et la proposition Labrousse (création et développement de cliniques ophtalmologiques et d'atelier régionaux).

IMPRIMÉ. Feuille simple, 20 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso.
Même document (signé Freyssinier J, Villey P) : dossier 3.7.01.01/37444/1909.

1. BONJEAN G., BOYER F., FREYSSINIER J., LAFONTAINE V., MOITRIER L., MORAX V., VAUGHAN E., VILLEY P.

Av. - 3.7.01.02/NN/2 (1909)

☞ Signatures multiples[1] .- *Réplique (Article par article) aux arguments de la note anonyme du 16 juin 1910*, le 5 novembre 1910, 4 p.

Arguments en faveur du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles.

IMPRIMÉ. Double feuille, 16 x 24 cm. Papier blanc uni, recto-verso.
Même document, dossier 3.7.01/37718, avec la cote 3.7.01/37718[2]. L'exemplaire de ce dossier n'a pas de cote.

1. ANAIN L., BEAUVISAGE Dr, BLANCHARD, BONJEAN G., BOYER F., CHEVALLEREAU Dr, COSSE Dr, COURZON A., DROUIN A., DUSUZEAU E., EXTRAIT Mlle M., FREYSSINIER J., FOURNIER Paul, GAILLARD H., GAVILLET J., GILIBERT F., GINESTOUS Dr E., HUGENTOBLER J., IBELS A., LAFONTAINE V., LAUFER H., LEON A., MOITRIER, MONTEGUT, MORAX Dr V., PROSPER S., PERRIN A., PIC P., VAUGHAN E., VERMARE F., VILLANOVA P.

Sm. Av. - 3.7.01.02/NN/2 (1910)

☞ Signatures multiples[1] .- *Réponse à la NOTE ANONYME sur le Maintien des Ecoles d'Aveugles et de Sourds-muets au Ministère de l'Intérieur adressée à MM. les Sénateurs le 16 juin 1910*, 5 novembre 1910, 8 p.

Plaidoyer en faveur du rattachement des écoles de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique (Projet Chautard).

IMPRIMÉ Deux doubles feuilles rassemblées comme pour être reliées en cahier, 16 x 25 cm. Papier blanc uni. Recto-verso.
Même document, dossier 3.7.01/79 (A)/1910, cote : 3.7.01/37900. L'exemplaire de ce dossier n'a pas de cote.

1. ANAIN L., BEAUVISAGE Dr, BLANCHARD, BONJEAN G., BOYER F., CHEVALLEREAU Dr, COSSE Dr, COURZON A., DROUIN A., DUSUZEAU E., EXTRAIT Mlle M., FREYSSINIER J., FOURNIER Paul, GAILLARD H., GAVILLET J., GILIBERT F., GINESTOUS Dr E., HUGENTOBLER J., IBELS A., LAFONTAINE V., LAUFER H., LEON A., MOITRIER, MONTEGUT, MORAX Dr V., PROSPER S., PERRIN A., PIC P., VAUGHAN E., VERMARE F., VILLANOVA P.

Sm. Av. - 3.7.01.02/NN/2 (1910)

☞ Signatures multiples[1] .- Lettre-pétition « à Monsieur le sénateur », Le 5 novembre 1910, nom du destinataire pas précisé, 2 p.

Pétition en faveur du rattachement des établissements de sourds-muets et d'aveugles en âge de scolarité, à l'Instruction publique.

TAPUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Ecrite sur une face seulement. Non paginé. Frappe bleu pâle. Reprographie ? Un passage souligné et une correction manuscrite, encre violette.
Même document, autre correction manuscrite, dossier 3.7.01/79 (A)/1910.

1. ANAIN L., BONJEAN G., BLANCHARD, BOYER F., CHEVALLEREAU Dr, COSSE Dr, COURZON A., DROUIN A., DUSUZEAU E., EXTRAIT Mlle M., FREYSSINIER J., FOURNIER Paul, GAILLARD H., GAVILLET J., GILIBERT F., GINESTOUS Dr E., HUGENTOBLER J., IBELS André, LAFONTAINE V., LAUFER H., LEON A., MOITRIER, MONTEGUT, MORAX Dr V., PROSPER S., Société d'assistance et de patronage, PERRIN A., BEAUVISAGE Dr, PIC P., VAUGHAN E., VERMARE F., VILLANOVA P.

Sm. Av. - 3.7.01.02/NN/2 (1910)

☞ Signatures multiples[1] .- *"L'AVENIR SILENCIEUX", Cercle fédéral d'Action et d'Etudes sociales* DE SOURDS-MUETS ET D'ENTENDANTS PARLANTS. *ADRESSE AU SENAT*, Paris, le 16 novembre 1910, 2 p.

Plaidoyer en faveur du rattachement des écoles de sourds et d'aveugles, au Ministère de l'Instruction publique (Projet Chautard).

IMPRIMÉ. Double feuille écrite à l'intérieur (verso feuille 1, recto feuille 2). Non paginé. Même document, indications manuscrites différentes, dossier 3.7.01/79 (A)/1910.

1. WEBER J., GAILLARD Henri, GRAFF Eugène, LAUFER Henri, TROUBLE Henri, OMNES Albert, LEJEUNE Léon, MINET Antoine, GENIS Henri, CHOPPIN Paul, MAGNE Rémy, VILLANOVA Paul, POUTREL, PLESSIS Félix, BOURGOUIN.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1910)

☞ Budget, *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 15 décembre 1910, pp. 4353-4354.

Rapport de M. Laurent-Cély. Adoption, par le Conseil général de la Seine, du budget de l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières.

PUBLICATION OFFICIELLE. Deux exemplaires.
Premier exemplaire. 2 et 3 colonnes, recto-verso. Marquage crayon bleu. Fiche d'envoi, n° 22 ; crayon bleu : « Loi de Rattachement ».
Deuxième exemplaire. 1 page recto-verso. Marquage crayon bleu. Recto, crayon bleu : « Loi de Rattachement ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (1910)

☞ PERETTI Attilia (de) .- *Les derniers Congrès en faveur des Enfants Anormaux*, Janvier 1912. Autographie de l'Institut des Sourds-Muets d'Asnières, 3 p. (Extrait de *L'Enfant*.)

Résumé des propositions et positions défendues dans ces congrès (anormalité intellectuelle ou morale).

MANUSCRIT. Deux feuilles doubles, insérées l'une dans l'autre en cahier. Agrafées en haut, comme une reliure à demi enlevée. Papier blanc uni. Recto. Non paginé. Calligraphie encre violette. Reprographie. Crayon bleu, première page : « (15 ». Souligné crayon bleu, « janvier 1912 ».

Anormaux mentaux - 3.7.01.02/NN/2 (1912)

☞ Anonyme .- « Le Conseil Général, Vu le mémoire... », « Paris, le 189 », 3 p.

Délibération du Conseil général de la Seine, autorisant le Préfet à acquérir un immeuble, à Asnières, pour créer un établissement départemental de sourds-muets.

MANUSCRIT. Double feuille, 13,5 x 20,7 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Brouillon.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (SD)

☞ LEROUX M. .- *Projet de Règlement concemant le Personnel de l'Institut départemental de Sourds-Muets*, non daté, 9 p.

Propositions de modifications, article par article, au projet de règlement concernant le Personnel de l'Institut départemental de Sourds-Muets d'Asnières, établi par G. Baguer.

MANUSCRIT. Feuilles doubles, 29 x 31 cm, attachées en cahier par fil rouge. Papier blanc épais uni (papier à lettre ?). Recto-verso. Non paginé. Page-titre et 1ére page, en-tête : « Préfecture de la Seine ». Tampon violet : « Institut départemental de SOURDS-MUETS, 29 rue de Nanterre (Asnières) ». Texte et corrections, encres noire et rouge. Souligné, crayon rouge « Rapport » « M. Leroux Inspecteur ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (SD)

☞ BAGUER G. .- La lecture sur les lèvres, *Revue internationale de Pédagogie*, 31 juillet, année non indiquée [1903 ou postérieur], pp. 305-309.

Présentation de la méthode utilisée à Asnières, pour apprendre à parler aux sourds. Photos.

PAGES DE REVUE. 16 x 25 cm, traces d'épingles. Recto-verso. Correction, crayon noir. Marquage crayon bleu. Souligné, crayon bleu : « ouvert à Asnières, en » et « un Institut de sourds-muets ». Fiche d'envoi, pas de destinataire, n° 12 ou 52 ?
La page 307 (photos) figure dans le dossier 3.7.02/20632.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (SD)

☞ BERTOUX M. .- *Rapport, Mémoire sur l'organisation d'une école de sourdes-muettes*, non daté, 18 p.

Propositions d'organisation pour une école de sourdes-muettes : administration, personnel enseignant, organisation des classes, enseignement scolaire et professionnel.

MANUSCRIT. Cahier d'écolier, couverture mauve, 17,25 x 22,5 cm. Papier blanc rayé, marge rouge. Début recto, fin recto-verso. Encre noire. Couverture, encre plus foncée : « Par Bertoux, prof[r] à l'Institution nationale ». Crayon bleu : « Bertoux ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (SD)

☞ Anonyme .- « Mesdames, Messieurs, Mes Chers Enfants... », non daté, 6 p.

Discours concernant l'Institut départemental de sourds-muets d'Asnières (adresé au conseil de surveillance et de perfectionnement et aux élèves de l'Institut ?)

MANUSCRIT. Pages volantes de cahier d'écolier, 17,7 x 22,2 cm. Traces d'épingle, coin de lettre. Papier rayé, sans marge. Recto. Calligraphie encre noire.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (SD)

☞ Anonyme .- *Institut Départemental des Sourds-muets & Sourdes-muettes, Projet de règlement concernant l'enseignement professionnel*, non daté, 4 p.

Apprentissage et métiers proposés aux filles et aux garçons sourds, à l'Institut départemental d'Asnières. Personnels chargés de cet enseignement.

MANUSCRIT. Double feuille, 20,7 x 31,2 cm, en-tête : « Préfecture du Département de la Seine », « Direction de l'enseignement primaire, Bureau ». Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Brouillon. Encre noire.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (SD)

☞ Anonyme .- *Institut Départemental des Sourds-muets & Sourdes-muettes, Projet de règlement concernant l'enseignement professionnel*, non daté, 4 p.

Apprentissage et métiers proposés aux filles et aux garçons sourds, à l'Institut départemental d'Asnières. Personnels chargés de cet enseignement. Même texte que le précédent (analyser les éventuelles modifications).

MANUSCRIT. Double feuille, 21,5 x 31,5 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Encre noire. Marge encre noire.

Sm. - 3.7.01.02/NN/2 (SD)

TROISIÈME CHEMISE NON NUMÉROTÉE
(3.6.01/D)

1 référence.

☞ PÉRIER, vicaire de Saint-Amans de Rodez, instituteur des Sourds-Muets .- Lettre à monsieur Carrière, curé de St Jucry, Rodez, le 15 novembre 1815, 3 p.

Demande d'une souscription, pour créer une école qui apprendra Dieu aux sourds-muets de naissance.

IMPRIMÉ. Feuille simple, 23 x 34 cm. Papier blanc raide, uni. Recto-verso. Non paginé. Verso quatrième page, traces de sceau rouge et manuscrit encre noire : « Monsieur Carrière curé de St Jucry ».

Sm. - 3.7.01.02/NN/3 (1815)

QUATRIÈME CHEMISE NON NUMÉROTÉE

1 référence.

☞ Anonyme .- *INAUGURATION de nouveaux bâtiments à l'Institut départemental de SOURDS-MUETS et de SOURDES-MUETTES, ASNIERES (Seine)*, non daté.

Compte rendu. Discours (M. Laurent-Cély, M. Bedorez, M. Gautier, M. Bourgeois, M. Laurent), 38 p.

Historique de l'Institut. Son travail, ses résultats. Proposition d'y faire entrer des entendants ayant des troubles de la parole (bègues). Instruction des enfants arriérés et instables, classes de perfectionnement. MIssion d'enquête de G. Baguer sur l'enseignement spécial. Remerciements, Cadeaux des souverains du Danemark...

TAPUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm, agrafées, à l'intérieur d'une double feuille portant le titre (abîmée). Chaque discours est paginé, à partir de 1. Frappe violette. Double.
Lettre d'envoi à Buisson (3 juillet 1907), dossier 3.7.01.02/37149.

Gén. - 3.7.01.02/NN/4 (1907)

DOSSIERS À COTATIONS NUMÉRIQUES

13 dossiers. 38 références.

THÈMES. Principalement sourds-muets, mais aussi autres thèmes.
DATES. 1890-1913. Documents anciens : 1826-1877. Documents non datés.
SUPPORTS. Manuscrits et textes imprimés.

Cote numérique seule

2 dossiers. 2 références.

3.7.01.02/20632

---

1 référence.

☞ Photos.

Sourds-muets, Institut départemental d'Asnière : lecture sur les lèvres, classes, apprentis... Non daté.

IMPRIMÉ. Jeu de quinze photos, sur feuilles doubles, 16 x 25 cm, en cahier. Plus une feuille simple, 16,2 x 21,3 cm. Papier blanc uni. Recto.
L'une des planches figure dans le dossier 3.7.01.02/NN/2 (G.Baguer, La lecture sur les lèvres, p. 307.)

Sm. - 3.7.01.02/20632 (SD)

3.7.01.02/37761

---

1 référence.

☞ BOUGEOIS Henry .- Un moyen de supprimer la surdité, *La Science pour tous*, 16 mai 1909, pp. 8-10.

L'apprentissage de la parole aux sourds (méthode orale), par la lecture sur les lèvres. Photos.

PAGES DE REVUE. 23 x 29,4 cm. Crayon bleu : « Lecture sur les lèvres ».

Sm. - 3.7.01.02/37761 (1909)

Cote numérique et date

10 dossiers. 19 références.

3.7.01.02/24618/1826

---

2 références, dont 1 non datée.

☞ BERNARD .- *Institution pour les sourds-muets de naissance, créée en 1820, sous les auspices de Mr le comte de Villeneuve, conseiller d'Etat, préfet du département des Bouches du Rhône, et de Mr le marquis de Montgrand, maire de la ville de Marseille,* 1826, 3 p.

Prospectus. Présentation d'une Institution pour sourds. Ses conditions et prix de pension. Trousseau et uniforme des élèves.

IMPRIMÉ. Double feuille, 20 x 25 cm. Papier blanc uni. Recto-verso.

Sm. - 3.7.01.02/24618/1826

☞ BEBIAN M. .- *Journal de l'instruction des sourds-muets et des aveugles,* non daté [ancien].

Prospectus. Objectifs du nouveau mensuel : échange d'observations et de résultats de travaux (comparaison des méthodes, action médicale...)

IMPRIMÉ. Double feuille, 10 x 17 cm. Papier blanc uni. Recto-verso.

Sm. Av. - 3.7.01.02/24618/1826 (SD)

3.7.01.02/13077/1826

---

1 référence.

☞ SAULNIER .- Lettre à Monsieur le Rédacteur de la *Gazette des tribunaux,* Paris, 14 avril 1826.

A propos de la comparution en Cour d'Assises d'un sourd-muet sans instruction. Défense des sourds-muets, leur détresse et leur dénuement.

MANUSCRIT. Feuille double, 22,8 x 36 cm. Papier blanc épais uni. Recto-verso. Encre noire.

Sm. - 3.7.01.02/13077/1826

3.7.01.02/35829[1-2-3]
1875/1890/1912

3 références.

☞ Anonyme .- Distribution de prix à l'école des sourds-muets, *Le Monde illustré*, 1875.

Les écoles de sourds-muets et leur oeuvre. Dessin.

COUPURE non paginée. 1 colonne recto, 1 colonne (dessin) agrafée dessus. Verso, stylo bille noir : « Le monde illustré - 1875 ».

Sm. - 3.7.01.02/35829/1875/1890/1912

☞ J.R. Péreire présente à l'Académie le premier sourd-muet parlant, *La Revue pour tous*. 1890, p. 356.

Gravure, 11 juin 1749. Sourds-parlants.

PAGE DE REVUE. 17,3 x 20,8 cm. Crayon noir : « 1890 ».

Sm. - 3.7.01.02/35829/1875/1890/1912

☞ Anonyme .- Celui qui a fait parler les muets, *Lectures pour tous*. Juin 1912, pp. 801-808.

L'Abbé de l'Epée (1712-1789), son histoire, son action envers les sourds. La suite de son oeuvre. Gravures, photo.

PAGES DE REVUE. 16,5 x 25 cm. Recto-verso. Crayon noir : « Juin 1912 ».

Sm. - 3.7.01.02/35829/1875/1890/1912.

3.7.01.02/37697[1-2]
1877

2 références, dont 1 hors date (1901).

☞ BOURGEAT F. .- Les sourds-muets, *La mosaïque*, 1877, pp. 385-387, 394-398, 402-403, 415-416.

Ce que c'est qu'un muet. Réhabilitation des sourds-muets. Historique et état actuel de leur éducation. Gravures.

PAGES DE REVUE. 20,2 x 30,2 cm. Marquages crayon noir.

Sm. - 3.7.01.02/37697/1877

☞ Anonyme [NORMAND Maurice] .- La parole des sourds-muets (suite), *L'Illustration*, non daté [14 décembre 1901].

L'émission des sons par les sourds-muets. Photo.

COUPURE non paginée. 1 colonne.
Début (Samedi 7 décembre) et fin de l'article, dossier 3.7.01.02/79.10648.

Sm. - 3.7.01.02/37697/1877 (1901)

3.7.01.02/37696/1891

1 référence.

☞ DUSSOUCHET J. .- Comment parlent les sourds-muets, *Le Journal de la Jeunesse*, 1891, pp. 54-56.

L'apprentissage de la parole par les sourds et ses difficultés. Dessin.

PAGES DE REVUE. 18 x 27 cm. Crayon noir : « 1891 ».

Sm. - 3.7.01.02/37696/1891

3.7.01.02/37691/1894

1 référence.

☞ GAILLARD Henri .- Les nouvelles écoles régionales de sourds-muets, *Gazette des sourds-muets*, n° 49, 4ème année, 15 mai 1894, 2 p.

Historique des projets pour l'éducation des sourds, depuis la Convention. Problèmes posés par les nouvelles écoles régionales : écoles existantes, congréganistes ou non ; formation et diplômes des enseignants ; sourds et arriérés ; enseignement professionnel ; ministère de rattachement (texte favorable au rattachement à l'Instruction publique).

PÉRIODIQUE non paginé. Numéro complet, 37,5 x 53,8 cm. Marquage crayon bleu. Crayon bleu, première page : « Loi de Rattachement ». Barré, crayon noir : « 1871 »

Sm. - 3.7.01.02/37691/1894

3.7.01.02/36995/1900

1 référence.

☞ DESCHAMPS Alfred .- *Travail du bois, apprentis-menuisiers, Exercices préparatoires*, 1900, Autographie de l'Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, Asnières (Seine), 29 p.

Programme d'exercices (travail du bois) et vocabulaire technique, pour les enfants sourds de l'Institut départemental d'Asnières.

BROCHURE. Couverture cartonnée souple grise, 22 x 27,3 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie noire. Reprographie.

Sm. - 3.7.01.02/36995/1900

3.7.01.02/34064/1906

---

1 référence.

☞ WEINDEL Henri (de) .- Les miracles modernes, les Sourds “entendent”, les Muets parlent, *La Vie illustrée*, Nov 1906, n° 424 et 425 [?], pp. 133-135 et 161.

Apprentissage de la parole, à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris. Photos.

PAGES DE PÉRIODIQUE. 27 x 35 cm. Recto-verso. Pas de titre à la page 161 (manquent p.160 ou 159-160 ?). Crayon noir : « Nov 1906 ».

Sm. - 3.7.01.02/34064/1906

3.7.01.02/37369/1906

---

1 référence.

☞ THUAUD S. .- Lettre à Baguer, Royat, 4 juin 1906, 2 p.

Interrogation sur le statut des maîtres d'un établissements de sourds-muets (application de la loi de finances du 17 avril 1906 : paiement par l'Instruction publique).

MANUSCRIT. Feuille simple, 20,8 x 31 cm. Papier blanc uni, en-tête manuscrit : « Institution Régionale de Sourds-Muets à Royat les Bains (Puy de Dôme) ». Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Encre noire « Copie soumise à Monsieur F. Buisson ».
Cette lettre était jointe à une lettre à Buisson du 7 juin 1906, présente dossier 3.7.01.02/37149.

Sm. - 3.7.01.02/37369/1906

3.7.01.02/37149[1 à 6]
1906/1907/1908

---

6 références.

☞ BAGUER G. .- Lettre à F. Buisson, Asnières, 25 janvier 1906, 2 p.

Remerciements et demande d'action, en faveur du paiement par l'Instruction publique des instituteurs d'enfants anormaux.

MANUSCRIT. Feuille double, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29 rue de Nanterre - ASNIERES ». Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Tampon violet, au-dessus de la signature : « Le Directeur de l'Institut départemental de SOURDS-MUETS ».

Gén. - 3.7.01.02/37149/1906[1]/1907/1908

☞ BAGUER G. .- Lettre à F. Buisson, Asnières, 7 juin 1906, 2 p.

Envoi d'une lettre, concernant le traitement des instituteurs de sourds-muets.

MANUSCRIT. Feuille double, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29 rue de Nanterre - ASNIERES ». Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Tampon violet, au-dessus de la signature : « Le Directeur de l'Institut départemental de SOURDS-MUETS ».
La lettre annoncée (S.Thuaud) se trouve dossier 3.7.01.02/37369/1906.

Sm. - 3.7.01.02/37149/1906^{2}/1907/1908

☞ BAGUER G. .- Lettre à F. Buisson, Asnières, 19 août 1906, 1 p.

Remerciements : les instituteurs de l'Institut de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières sont désormais payés par l'Instruction publique.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29 rue de Nanterre - ASNIERES ». Recto. Calligraphie encre noire. Correction.

Sm. - 3.7.01.02/37149/1906^{3}/1907/1908

☞ BAGUER G. .- Lettre à F. Buisson, Asnières, 6 mars 1907, 2 p.

Remerciements. Rappel du projet de loi préparé par A.Briand, pour l'éducation des anormaux, y compris sourds et aveugles.

MANUSCRIT. Feuille double, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29 rue de Nanterre - ASNIERES ». Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Verso, 4ème page, encre noire : « anormaux ».

Gén. - 3.7.01.02/37149^{4}/1906/1907/1908

☞ BAGUER G. .- Lettre à F. Buisson, Asnières, 3 juillet 1907, 1 p.

Lettre d'envoi des discours prononcés lors de l'Inauguration de nouveaux bâtiments à l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29 rue de Nanterre - ASNIERES ». Recto-verso. Calligraphie encre noire.
Le document annoncé se trouve dossier 3.7.01.02/NN/4 : Inauguration de nouveaux bâtiments à l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières.

Gén. - 3.7.01.02/37149^{6}/1906/1907/1908

☞ BAGUER G. .- Lettre à F. Buisson, Asnières., 22 décembre 1908, 1 p.

Lettre d'envoi d'un rapport de M. Laurent-Cély au Conseil général de la Seine (sourds-muets).

MANUSCRIT. Feuille double, , 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - INSTITUT DÉPARTEMENTAL de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29 rue de Nanterre - ASNIERES ». Recto-verso. Calligraphie encre noire. Correction. Crayon noir : « Sourds-muets ».
Le rapport annoncé est absent. Présente, dossier 3.7.03/79 (C), sa discussion au Conseil général : Bulletin municipal officiel, dimanche 20 décembre 1908, Budget de l'Institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes. Voir autres dossiers ?

Sm. - 3.7.01.02/37149^{5}/1906/1907/1908

Cote numérique et thème

2 dossiers. 12 références.

3.7.01.02/79/10648
CRÉATION DE L'INSTITUT DÉP^{AL} D'ASNIÈRES

---

11 références.
Sauf 1 document (travail des femmes et des enfants), l'ensemble est consacré aux sourds. Beaucoup de documents sur l'Institut d'Asnières, mais pas seulement sur sa création.

☞ BAGUER G. .- Lettre à Monsieur Vincent, inspecteur de l'enseignement primaire, Paris, le 4 juillet 1892.

Avis défavorable à la création d'une école élémentaire pour les sourds-muets.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso, première feuille. Encre noire. Correction crayon bleu.
Lettre sur le même thème, dossier 3.7.03/79 (A).

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (1892)

☞ Anonyme .- *Département de la Seine, Instruction des Sourds-Muets des deux sexes. Situation Décembre 1892. Exercice 1893.*

Nombre et montant des bourses municipales et départementales pour les sourds, en fonction des institutions.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc épais uni. Recto. Encre noire. Corrections.

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (1892-1893)

☞ Anonyme .- Au Conseil général, *Le Petit Temps*, 24 novembre 1898.

Résumé de la séance du 23 novembre du Conseil général de la Seine. Création d'une école enfantine à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

COUPURE non paginée. 2 colonnes collées sur feuille simple :21 x 27 cm, papier blanc uni, recto. Marquages bleus. Fiche d'envoi coupée.

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (1898)

☞ G.C. .- Une visite à l'Institut départemental des Sourds-Muets, *Courrier de la Ville*, samedis 17 et 24 février 1900.

Description de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières. Texte favorable à l'action de G. Baguer et à la méthode orale d'apprentissage de la parole par les sourds.

COUPURES. Deux coupures collées recto-verso sur une feuille : 21 x 27 cm, papier blanc uni. Première coupure : 2 colonnes, collées au recto. Deuxième coupure : 2 colonnes, collées au recto et 1 colonne, collée au verso. Marquages bleus.

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (1900)

☞ Anonyme .- *Institut départemental des sourds-muets*, Autographie de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières, 1901.

Plans de l'Institut. Etat actuel, état projeté.

MANUSCRIT. 42 x 56 cm, pliée en 4, contenu sur l'extérieur. Papier blanc uni. Recto. Encre noire.

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (1901)

☞ NORMAND Maurice .- La parole des sourds-muets, *L'Illustration*, Samedis 7 et 14 décembre 1901, couverture et pp. 351-353 et 375-377.

L'action de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris. Intérêt de la méthode orale d'apprentissage de la parole par les sourds. Ses difficultés. Les limites des résultats obtenus (parole et instruction). Photos.

PAGES DE PÉRIODIQUE. 28 x 40 cm.
Partie manquante de l'article : dossier 3.7.01.02/3769771/1877.

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (1901)

☞ Anonyme .- Notice sur l'Institut Départemental des Sourds-Muets et Sourdes-Muettes, 1893-1913, Asnières, 5 octobre 1913, 10 p.

Origine et buts de l'Institut Départemental des Sourds-Muets et Sourdes-Muettes d'Asnières. Population, organisation, résultats.

MANUSCRIT. Doubles feuilles, 21 x 27 cm, agrafées en cahier. Papier blanc uni, recto. Encre noire. Corrections encre noire-violette.

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (1913)

☞ PERETTI Attilia (de) .- « La loi du 30 mars 1900 modifie... », non daté, 1 p.

Comparaison des lois du 2 9bre 1892 et du 30 mars 1900, concernant le travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

MANUSCRIT. Page arrachée de cahier d'écolier, 17 x 22 cm. Papier blanc, à grands carreaux. Recto-verso. Encre noire.

Travail des enfants et des femmes - 3.7.01.02/79/10648 (SD)

☞ ZUNGT-BURGUET A. .- Enseignement de l'Articulation aux Sourds-Muets, d'après la Méthode tactile, non daté, 10 p.

A partir d'une analyse du langage parlé et des défauts de prononciation propres aux sourds-muets, présentation d'une méthode d'enseignement basée sur l'apprentissage des positions et mouvements des organes de la parole, dans la prononciation des voyelles et des consonnes.

MANUSCRIT. Cahier sous couverture bistre, feuilles simples, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre violette.

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (SD)

☞ Anonyme .- *Travail manuel éducatif, Enseignement professionnel, Apprentissage, Patronage*, non daté, 3 p.

Le travail manuel éducatif à l'Institut départemental de sourds-muets et sourdes-muettes d'Asnières. Ses résultats.

TAPUSCRIT. Feuilles simples, 21,8 x 28 cm, type pelure, agrafées. Papier blanc uni. Recto. Frappe violette. (Ronéo?)

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (SD)

☞ Anonyme .- *Règlement général*, non daté.

Articles de règlement définissant les conditions d'admission à l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 26 cm, bord haut déchiré. Papier blanc épais uni, recto. Brouillon. Encre noire et encre rouge.

Sm. - 3.7.01.02/79/10648 (SD)

3.7.01.02/35002

« SAINT-HÉLION, DOCUMENTS HISTORIQUES »/« MAÎTRESSES D'ÉCOLE »

1 référence.

☞ GUILHE H.C. .- *Compte rendu des travaux de l'école pendant l'année 1826*, Institution royale des sourds-muets de Bordeaux, 30 aout 1826.

Programme d'une séance publique à l'Institution royale des sourds-muets de Bordeaux (rubriques de l'enseignement donné à l'école), avec distribution de prix aux élèves.

IMPRIMÉ. Double feuille, 20 x 25,5 cm. Papier blanc épais uni, recto-verso.

Sm. - 3.7.01.02/35002 (1826)

Cote numérique, thème et date

1 dossier. 7 références.

3.7.01.02/10639
RATTACHEMENT DES ÉCOLES DE SOURDS-MUETS AU MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, 1910

---

7 références.
Thèmes divers : généralités, sourds, sourds et aveugles. 2 textes seulement sur le « rattachement ». Tous les documents, sauf 1, sont hors date.

☞ MAURICEAU Jeanine Flor .- Une visite à l'Institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes de la ville de Paris, *La Fronde*, 4 décembre 1898.

Historique de l'éducation des sourds. Présentation de l'Institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes de la ville de Paris (ses objectifs, son fonctionnement...)

COUPURE non paginée. 3 colonnes, collées recto-verso, sur feuille simple : papier blanc uni, 21 x 27 cm. Souligné crayon bleu : « à l'Institut départemental ». Fiche d'envoi coupée.

Sm. - 3.7.01.02/10639/1910 (1898)

☞ Classes et Ecoles publiques destinées aux Sourds-Muets et aux Aveugles. (*Annales de la Chambre des Députés*, 2e séance du 23 mars 1906). F. BUISSON .- Pour les enfants anormaux, *Manuel Général de l'Instruction primaire*, 31 mars 1906.) Autographie de l'Institut départemental de Sourds-muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières.

Vote par la Chambre des députés d'un paragraphe additionnel au budget : les traitements des instituteurs de sourds et d'aveugles sont imputés au budget de l'Instruction publique. Historique de la question.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, recto-verso. Calligraphie encre violette. Reprographie.
Même document dossier 3.7.01/10637.

3.7.01.02/10639/1910 (1906)

☞ STRAUSS Paul .- « Il faudra bien, à très bref délai... », 15 septembre 1906, 1 p. (Extrait de la *Revue Philanthropique*.)

Urgence d'une réforme de l'éducation et de l'assistance à tous les enfants anormaux.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre violette. Reprographie.
Même document dossier 3.7.01.02/NN/2.

Gén. - 3.7.01.02/10639/1910 (1906)

☞ Anonyme .- *Projet de loi pour l'éducation des enfants anormaux, Sourds-Muets et Aveugles*, non daté [postérieur à juin 1907], 3 p.

Enseignement des sourds-muets et des aveugles. Demande d'ajout d'un article additionnel sur les sourds et les aveugles, au projet de loi sur les classes de perfectionnement (arriérés et instables) présentés en juin 1907, par A. Briand.

MANUSCRIT. Feuille double, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre violette. Reprographie.

Gén. - 3.7.01.02/10639/1910 (1907)

☞ Anonyme .- Les écoles primaires supérieures, Nouveaux programmes, *Le Courrier de la presse*, [10 ou 20 ?] juillet 1909.

Information : la prochaine session du Conseil supérieur de l'Instruction publique aura à aborder l'organisation de l'enseignement pour les enfants anormaux ou arriérés.

COUPURE non paginée. 1 colonne sur fiche d'envoi. Destinataire : Institut D[al], n° 9. Crayon bleu, sur fiche d'envoi : « Loi sur les arriérés ».

Gén. - 3.7.01.02/10639/1910 (1909)

☞ MIRMAN Léon .- Extrait de Rapport, Congrès des typhlophiles, Paris, 2-5 mai 1910, Autographie de l'Institut départemental de sourds-muets d'Asnières, 2 p + page-titre.

Les enfants infirmes et la loi de 1905 sur les infirmes et incurables (problème de l'âge à partir duquel elle s'applique). Texte favorable au rattachement à l'Instruction publique de l'enseignement des sourds et des aveugles.

MANUSCRIT. Feuille double, 18 x 23 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire.

Infirmes Sm. Av. - 3.7.01.02/10639/1910

☞ Anonyme .- « La Chambre a voté... » *La Liberté*, samedi 14 décembre 1912.

Le projet voté par la Chambre des députés sur le rattachement des écoles de sourds et d'aveugles au ministère de l'Instruction publique : en attente depuis près de trois ans, au Sénat.

COUPURE non paginée. 1 colonne collée sur feuille simple : 21 x 29,7 cm. papier blanc uni (plus blanc que les autres). Souligné, crayon bleu : « La Chambre a voté, le 22 mars 1910 » et « trois ans ».

Sm. Av. - 3.7.01.02/10639/1910 (1912)

DOCUMENTS POSTÉRIEURS À 1918

3 dossiers. 3 références.

3.7.01.02/79.0296

---

1 référence.

☞ DUBOIS G. .- *L'abbé Huby, instituteur des Sourds-Muets à Rouen*, Rouen, Imprimerie Albert Lainé, 1935, 16 p.

Hitorique de l'enseignement des sourds. Action de l'Abbé Huby (1748-1832), à l'époque révolutionnaire. Déportation en Guyane et retour en France. Création d'une fondation de l'Abbé Huby.

BROCHURE.

Sm. - 3.7.01.02/79.0296 (1935)

3.7.01.02/13014

---

1 référence.

☞ Anonyme .- L'éducation des sourds-muets. Source non indiquée, non daté [1960 ou postérieur].

COUPURE.

Sm. - 3.7.01.02/13014 (SD)

3.7.01.02/25353

---

1 référence.

☞ GRUNNEROVA Olgä .- Le sourire pour tous, Une école pour sourds. NI source, ni date. [Postérieur à 1962.]

PAGES DE REVUE.

Sm. - 3.7.01.02/25353 (SD)

CARTON 3.7.02

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
HANDICAPÉS MOTEURS

---

6 dossiers. 7 références.

THÈMES. Enfants et adultes infirmes moteurs. 1 document sur les personnes de petite taille.
DATES. Un seul document (qui concerne les adultes) appartient au corpus initial. Tous les autres sont postérieurs à 1918 (1923-1970).
SUPPORTS. Textes imprimés.

DOSSIER A COTE NUMÉRIQUE ET DATE

3.7.02/34262/1901

---

1 référence.

☞ OBERIC Maurice .- Les ateliers de mutilés, *Le Monde illustré*, 1901, pp. 355 - 356.

Les ateliers d'adultes mutilés, à Paris et dans la région parisienne. Objectifs, fonctionnement, résultats. Photos.

PAGE DE PÉRIODIQUE. 27,3 x 38 cm. Recto-verso. Soulignages crayon noir.

Mutilés. - 3.7.02/34262/1901

DOCUMENTS POSTÉRIEURS À 1918

5 dossiers. 6 références.

3.7.02/37668

---

2 références.

☞ *Au coeur de Paris*, Oeuvre des jeunes garçons infirmes, dirigée par les frères hospitaliers de S Jean de Dieu. Non daté.

IMPRIMÉ. Dépliant publicitaire.

Garçons infirmes. - 3.7.02/37668 (SD)

☞ *Association pour le Bien des Jeunes Garçons Infirmes et Pauvres*, non daté [postérieur à 1923], 2 p.

IMPRIMÉ.

Jeunes garçons infirmes et pauvres. - 3.7.02/37668 (SD)

3.7.02/37694/1932

---

1 référence.

☞ FONLUPT DE VERDIER H. .- Le "home" des nains, *Le Miroir du Monde*, Mai 1932, pp. 513 - 514.

PAGES DE PÉRIODIQUE.

Nains - 3.7.02/37694/1932

3.7.02/36350[1-2]/1967 - 1969

1 référence.

☞ *Lutte contre la polio*, Décembre 1967, n° 2, juillet-août 1969, n° 10.
PÉRIODIQUES. Deux numéros complets.

Poliomyélite. - 3.7.02/36350/1967/1969

3.7.02/36347/970

1 référence.

☞ *Handicap magazine*, 1970, n° 4, oct- nov-déc.
PÉRIODIQUE. Numéro complet.

Handicapés moteurs. - 3.7.02/36347/1970

3.7.02/36349/1970

1 référence.

☞ *Le combat des jeunes polios*, 1970, n° 1, juin-juillet-août.
PÉRIODIQUE. Numéro complet.

Jeunes polios -. - 3.7.02/36349/1970

CARTON 3703

ÉDUCATION DES HANDICAPÉS MENTAUX

---

14 dossiers. 76 références.

THÈMES. Près de deux-tiers des références ne sont pas conformes au titre : généralités ; textes sur sourds et aveugles.
DATES. 1892-1914. 11 documents non datés. 3 références postérieures à 1918.
SUPPORTS. Tous types de supports.

DOSSIER 3.7.03/79 (A)

15 références. Pas de chemises intérieures.

THÈMES. Ensemble des anormaux.
DATES.1892-1914. 2 documents non datés. 1 document de 1929.
SUPPORTS. Manuscrits et tapuscrits. 1 coupure.

☞ BAGUER G. .- Lettre à Monsieur Vincent, Inspecteur de l'Enseignement primaire, *Instruction des Sourds-Muets à l'école maternelle*, Paris, 13 juillet 1892, 1 p et 6 p.

Compléments à une étude déjà envoyée. Argumentaire contre la création, à l'Institution nationale de Paris, d'une école « maternelle » pour les enfants sourds, jusqu'à 9 ou 10 ans

MANUSCRIT. Deux doubles feuilles, l'une dans l'autre, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto et recto-verso. Non paginé. Encre noire.
Autre lettre sur le même thème, dossier 3.7.01.02/79/10648.

Sm. - 3.7.03/79(A) (1892)

☞ LE THAURION .- Idiots et arriérés, *Revue de l'enseignement primaire*, 11 juin 1899, p. 306.

Définition des idiots et des arriérés. Historique de leur éducation. Etablissements existants. Demande de l'application de l'obligation scolaire aux idiots.

COUPURE. 2 colonnes. Encre noire : « 11 juin 99 ». Crayon bleu : « arriérés ».

Ar. - 3.7.03/79(A) (1899)

☞ RAMBAUD A. et BAYET .- Lettre, « Monsieur le préfet », 2 p. *Arrêté*, Paris, le 17 Mars 1897, 2 p.

Arrêté conférant existence légale à l'école primaire annexée à l'orphelinat de Cempuis (Oise). Annonce d'un arrêté concernant l'école de sourds-muets d'Asnières.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête manuscrit, sur les deux documents : « Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Direction de l'Enseignement primaire, 3ème Bureau ». Recto et recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Encre noire : « Copie ». Souligné encre rouge, sur la lettre : « Orphelinat Prévost établi à Cempuis ».

Orphelinat de Cempuis. Sm. - 3.7.03/79(A) (1897)

☞ STUPUY Mlle .- *Etude sur l'éducation manuelle et l'enseignement professionnel des filles arriérées et instables*, 22 juin 1905, 3 p.

Propositions d'activités manuelles et professionnelles pour les écoles de filles arriérées et instables ; comparaison avec l'enseignement primaire et professionnel normal.

TAPUSCRIT. Feuilles simples (pelures), 21 x 28 cm, retenues ensemble par un papier collé. Papier blanc uni. Recto. Frappe encre violette. Double?

Ar. In. - 3.7.03/79(A) (1905)

☞ Anonyme .- *Les sourds-muets et les aveugles devant les lois scolaires*, 8 juillet 1908, 1 p.

Les textes officiels concernant l'instruction des sourds et des aveugles, jusqu'au décret du 5 novembre 1894.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21,5 x 31 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto. Brouillon crayon noir. Pagination crayon bleu. Crayon noir, première page : « Travail remis à M Tournade pour la Commission de la Chambre (8 juillet 1908) ».

Sm. Av. - 3.7.03/79(A) (1908)

☞ Anonyme .- *Enseignement des arriérés à l'école publique*, 9 mars 1909, 1 p.

Présentation de la Société pour l'Instruction et la Protection des enfants sourds-muets ou arriérés (éducation des arriérés à l'école commune, en attendant la création de classes spéciales).

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Manuscrit. Brouillon encre noire. Encre noire : « Note remise à M. Gasquet le 9 mars 1909 ».

Ar. Sm. - 3.7.03/79(A)) (1909)

☞ M. Steeg .- *Rapport portant fixation du Budget général de l'exercice 1909 (Instruction publique)*, 1909, 2 p.

Justification de la présence dans le budget de l'Instruction publique de l'éducation des anormaux (importance et efficacité, référence à Binet et Simon).

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 31 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire.
Un manuscrit d'une autre écriture existait anciennement en plusieurs exemplaires.

Gén. - 3.7.03/79(A) (1909)

☞ WEILER N. .- *Causerie du 9 août 1910, Une visite pédagogique en Allemagne*, 1910, 17 p.

Compte rendu d'une visite dans des classes de sourds-muets à Leipzig et Berlin.

MANUSCRIT. Feuille simple, 20 x 31 cm. Papier blanc uni. Recto. Carton d'accompagnement, 9 mai 1910, 7,3 x 11,3 cm. [Destinataire : madame Baguer ?] Encre noire. Brouillon avec collages. Indications, crayon bleu : « 2 S », « 6 S »... (ordre des paragraphes ?). Crayon noir, verso dernière page : « Allemagne ».
Bas dernière page très abîmé.

Sm. - 3.7.03/79(A) (1910)

☞ *Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés, Session 1912.* Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières, 1p.

Epreuves écrites et orales, proposées à l'examen.

MANUSCRIT. Feuille simple, 22 x 27,7 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre noire. Encre rouge : notations en marge. Encre noire et crayon noir : traits et croix.
Même document sans annotations, dossier 3.7.03/79(C). Autres documents sur le CAEA, dossier 3.7.03/79(C)/HC.

Ar. - 3.7.03/79(A) (1912)

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Ferdinand Buisson, Asnières, 26 février 1914, 4 p.

Obstacles au vote, par le Sénat, du rattachement à l'Instruction publique des écoles de sourds et d'aveugles. Possibilités de négociation.

TAPUSCRIT. Feuilles simples, 21,5 x 27,5 cm, agrafées, traces d'épingle. Papier blanc uni. Recto. Paginé, encre noire. Frappe noire. Corrections et destinataire, encre rouge.

Sm. Av. - 3.7.03/79(A) (1914)

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Monsieur Tournade, Asnières, 5 juin 1914, 3 p et 1 p.

Arguments en faveur du maintien d'une prime de 300 F pour les instituteurs de sourds et d'aveugles.

TAPUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29, rue de Nanterre - Asnières ». Recto-verso. Non paginé. A l'intérieur, 1 page : 21 x 27,5 cm, recto. Frappe violette. Reprographie. Corrections manuscrites, encre noire et/ou violette et passages soulignés encre rouge.

Sm. Av. - 3.7.03/79(A) (1914)

☞ BAGUER G. .- Lettre à Adrien Veber, Asnières, 5 juin 1914, 4 p et 1 p.

Arguments en faveur du maintien d'une prime de 300 F pour les instituteurs de sourds et d'aveugles.

TAPUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29, rue de Nanterre - Asnières ». Recto-verso. Non paginé. Frappe violette. Reprographie. Corrections, destinataire et signature, encre noire. Tampon violet, au-dessus de la signature : « CHARGÉ PAR M. LE MNISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE L'INSPECTION DES CLASSES ET DES ÉTABLISSEMNTS DESTINÉS AUX ENFANTS ANORMAUX ». A la fin, page collée (même texte que page intérieure, document précédent).

Sm. Av. - 3.7.03/79(A) (1914)

☞ Anonyme .- *Sourds-muets et Aveugles*, non daté, 1p.

Précisions sur les demandes de l'Instruction publique : prise en charge des instituteurs de sourds et d'aveugles et non gestion de leurs établissements.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto. Crayon noir. Brouillon.

Sm. Av. - 3.7.03/79 (A) (SD)

☞ Anonyme .- *Statisque* [sic], non daté, 4 p.

Effectifs des sourds et des aveugles scolarisés et en âge de scolarité. Distinction entre anormaux sensoriels et anormaux psychiques. Proposition d'un article imputant au ministère de l'Instruction publique, les dépenses d'enseignement pour les classes et écoles de perfectionnement.

MANUSCRIT. Feuilles simples, 21 x 27 cm et demi-feuille retenue par trombone. Papier blanc uni et à petits carreaux. Recto et recto-verso. Pages 1 et 4, paginées. Pages 2 et 3, non paginées. Verso, sur une des feuilles, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29, rue de Nanterre - Asnières ». Crayon noir. Brouillon. En fait, pages appartenant à des documents différents.Les pages 2 et 3 appartiennent au document *Archives de l'enfance anormale*. Cf. Documents manquants p. et p..
Documents anciennement dans le dossier 3.7.01/79(A)/1909 (*Notes remises à M. Paul Strauss, rapporteur, sur sa demande*, 24 février 1909).

Sm. Av. - 3.7.03/79(A) (SD)

Référence postérieure à 1918

☞ DEBRAY E. .- *L'enseignement des enfants arriérés*, Rapport présenté au Xème Congrès de la Fédération nationale des Directeurs d'Ecoles publiques, Paris-Sorbonne, 30 mars 1929, 16 p.

Définition des différentes catégories d'anormaux. Les classes de perfectionnement, dans les départements (élèves, personnel, fonctionnement et enseignement). Conclusions, adoptées à l'unanimité.

MANUSCRIT. Feuilles doubles, 21 x 27 cm. Rangées double feuille après double feuille, dans la première qui va avec la page 16 (dernier recto). Papier blanc uni. Recto-verso. Paginé double feuille après double feuille. Calligraphie encre violette. Reprographie. Page titre, encre noire sur brouillon, crayon noir. Dos page 1 (recto), même titre, encre violette, barré crayon noir. Page 1, collée sur la page-titre. Crayon bleu clair, première page : « E. Debray ».
Anciennement, dans le fonds, compte-rendu du Vème congrès des éducateurs d'arriérés, même auteur.

Ar. - 3.7.03/79(A) (1929)

DOSSIER 3.7.03/79 (B)

10 références. Pas de chemises intérieures.

THEMES. Généralités ; arriérés.
DATES. 1893-1913. 1 document non daté.
SUPPORTS. Manuscrits et textes imprimés.

☞ BOURNEVILLE Docteur .- *Classification*, 5 novembre 1896, ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Commission pour l'éducation des Enfants anormaux, 1904, Autographie de l'Institut des Sourds-Muets d'Asnières, 5 p.

Définition des différentes catégories d'anormaux mentaux.

MANUSCRIT. Deux doubles feuilles, 21 x 27 cm, l'une dans l'autre. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre violette. Reprographie. Encre violette, page de garde : « 20 ».

Anormaux mentaux. Ar. - 3.7.03/79(B) (1896/1904)

☞ FALLIÈRES A., CLEMENCEAU G., BRIAND A., CAILLAUX J. .- *Projet de loi ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants anormaux*, présenté à la Chambre des Députés le 13 juin 1907, Autographie de l'institut des sourds-muets d'Asnières, 12 p.

Projet de loi déposé à la Chambre des députés le 13 juin 1907. Création de classes et d'écoles spéciales pour les enfants arriérés et instables. Certains articles sont applicables aux établissements de sourds-muets et d'aveugles (subventions de l'Etat pour construction d'écoles).

MANUSCRIT. 4 exemplaires. Doubles feuilles en cahier, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, recto-verso. Calligraphie encre violette. Reprographie.

Gén. - 3.7.03/79(B) (1907)

☞ *Annales de la Chambre des Députés*, Séance du 29 juin 1908, *Journal officiel*, 30 juin 1908, pp. 1407-1408.

Compte-rendu de séance de la Chambre des Députés. Adoption en première délibération d'un texte créant des classes et des écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. 3 exemplaires, attachés par une épingle. Marquage, crayon bleu.
Deux exemplaires, pages coupées : 21,8 x 29,5 cm ; croix, crayon bleu.
1 exemplaire non coupé, mais très abîmé. Marquage : traits et passages soulignés au crayon bleu. Crayon bleu : « (1 ». Annotations et ratures, crayon noir.
Même document, annotations manuscrites différentes, dossier 3.7.03/10645.

Ar. - 3.7.03/79(B) (1908)

☞ BAGUER Gustave .- *Situation scolaire des Enfants anormaux en octobre 1908*, IIème Congrès national d'éducation sociale, 5 p.

Complément à un rapport écrit en 1907. Historique de la législation sur l'enfance anormale. Plaidoyer pour que les enfants anormaux bénéficient d'un enseignement donné par des maîtres de l'enseignement public. Propositions de voeux.

MANUSCRIT. Doubles feuilles, 18 x 23 cxm, agrafées en cahier. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre violette. Trait en marge, crayon noir.

Gén. - 3.7.03/79(B) (1908)

☞ ROTGÈS E. .- Les classes d'anormaux à Bordeaux, *L'Enfant*, n° 168, 20 janvier 1909, pp. 2-4 ; n° 169, 20 février 1909, pp. 22-27.

Les enfants des classes de perfectionnement de Bordeaux (caractéristiques, familles). Activités et résultats des classes. Arguments en faveur des internats.

PAGES DE REVUE. 22,5 x 29,5 cm. Marquage crayon bleu. Sur pages-titres, crayon bleu : « Classes de Perfect Bordeaux » et « Classes de perfectionnement Bordeaux ». Crayon noir : « 20-1-09 et 20-2-09 ». Fin de l'article, mention illisible, crayon noir.

Gén. - 3.7.03/79(B) (1909)

☞ RABIER Ferdinand .- *Rapport fait au nom de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés*, Séance du 1er avril 1909, Impressions parlementaires, Annexe n° 2430, p. 495.

Rapport à la Chambre des Députés. Présentation du texte adopté par le Sénat, créant des classes et des écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

COUPURE. 3 colonnes du *Journal Officiel*. Marquage crayon bleu. Crayon bleu : « Institut Dép[al] ». Fiche d'envoi, pas de destinataire, n° 28, 2 juin.

Ar. - 3.7.03/79(B) (1909)

☞ FALLIÈRES A., CLEMENCEAU G., BRIAND A., CAILLAUX J. .- *Loi relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés*, 15 avril 1909, Autographie de l'institut des sourds-muets d'Asnières, 4 p.

Texte de la loi créant des classes et des écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

MANUSCRIT. Doubles feuilles, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Reprographie. Crayon bleu, première page : « 10 ». Souligné, crayon bleu : « 1909 ».

Ar. - 3.7.03/79(B) (1909)

☞ BAGUER G. .- *Education des enfants anormaux*, Asnières, Décembre 1909, 2 p.

Définition des différentes catégories d'anormaux. Etablissements et classes ouverts aux enfants domiciliés dans le département de la Seine.

IMPRIMÉ. Feuille simple, 21,8 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Crayon bleu, première page : « 12 ». Souligné, crayon bleu : « 1909 ».

Gén. - 3.7.03/79(B) (1909)

☞ Signatures multiples[1] .- *Comité pour la Protection des Enfants Anormaux*, non daté. KAHN Paul .- *Rapport*, Janvier 1913, 4 p.

Demande de concours pour une enquête sur les enfants anormaux, afin d'appuyer la création de classes de perfectionnement pour les anormaux. Membres du Comité.

IMPRIMÉ. Double feuille, 21,7 x 27,5 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Crayon bleu, première page : « 17 ». Souligné crayon bleu : « 1913 ».

1. Léon BOURGEOIS, Léopold BELLAN, Docteur MAGNAN, docteur ALEXANDRE, Mme ANDRE, Mme AZEMA-LITAUER, M. BAGUER, M. BLOND, Melle BOREL, Mme Louise BRACH, M. Lucien DESCAVES, Docteur Raoul DUPUY, Mlle GIRAUD, M. GRIMANELLI, M. PAUL KAHN, M. LANQUEST, M. Jean LAURENT-CELY, Mlle Attilia de PERETTI, M; Henri ROLLET, Docteur ROUBINOVITCH, Mlle STUPUY, Mme Maria VERONE, Docteur VITRY.

Gén. - 3.7.03/79(B) (1913/SD)

☞ Anonyme .- *Les Internats primaires à l'usage des Enfants normaux et anormaux*, non daté, 16 p.

Plaidoyer en faveur d'internats pour les enfants pauvres, normaux ou anormaux.

MANUSCRIT. Cahier dans couverture gris mauve, format cahier d'écolier, 17,5 x 22,5 cm. Papier blanc à petits carreaux. Recto. Brouillon. Encre noire. Corrections encre noire et crayon noir.

Normaux. Gén. - 3.7.03/79(B) (SD)

DOSSIER 3.7.03/79 (C)

Titre intérieur : « 3.7.03/D. Rattachement des écoles de sourds-muets et d'aveugles au ministère de l'Instruction Publique - 1914 - 1915 ». Aucun document ne correspond à ces dates.

28 références. 1 chemise intérieure (« Rat »). 17 références hors chemise.

THÈMES. Ensemble des enfants anormaux.
DATES. 1891-1912. 2 références non datées.
SUPPORTS. Tous types de supports.

HORS CHEMISES.

☞ BAGUER Gustave .- *Internat de perfectionnement pour les arriérés et les instables*, 20 juillet 1898. Dernière page, Juillet 1899, 15 p.

Plaidoyer en faveur d'internats pour les arriérés et les instables. Critique des classes de discipline et des écoles de réforme. Propositions d'organisation, programme, méthodes, etc. pour des « internats de perfectionnement ».

BROCHURE. Couverture grise, 17,5 x 23 cm. 4ème de couv, crayon noir pâle, en travers : « Un étab[t] dans lequel après l'examen médical, seraient reçus les arriérés éducables pouvant tirer bénéfice d'un traitement médico-pédagogique », « Envoyé Ecoles Régionales à l'Inspecteur Granier ». Sens vertical : « anormaux Idiots (aliénés) - arriérés médicaux - Tous secours, nourriture, vêture ».
Récemment, au bas de la dernière page, on a corrigé à l'encre noire, le 9 en 8 !

Ar. In. - 3.7.03/79(C)/HC (1898/1899)

☞ MALAPERT P. .- *Education des enfants anormaux, Internat de perfectionnement pour les Arriérés et les Instables*, 6 mai 1901, Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières, 3 p.

Plaidoyer en faveur de l'internat pour les arriérés et les instables. Contre la classe annexée et l'école de réforme.

MANUSCRIT. Double feuille, 22 x 28 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Crayon bleu, première page : « 4) ». Souligné crayon bleu, à la fin : « 1901 ».

Ar. In. - 3.7.03/79(C)/HC (1901)

☞ BAGUER Gustave .- *Classe de Perfectionnement, Directions pédagogiques*, 1er février 1907, Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières. 3 p.

Principes dont doivent s'inspirer les éducateurs d'anormaux. Projet d'emploi du temps pour une classe de perfectionnement.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête, manuscrit : « Ville de Paris, Ecole Municipale de Garçons, 6, Rue Lecomte, 17ème arrondissement ». Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire.

Gén. - 3.7.03/79(C)/HC (1907)

☞ Anonyme .- *Cours et Conférences sur l'Education des Enfants Anormaux*, Paris, février 1908, 2 p.

Présentation des conférences organisées par G. Baguer, pour les futurs maîtres d'enfants anormaux.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête calligraphié : « Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Direction dde l'Enseignement primaire ». 1ère feuille recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Titre souligné, crayon bleu.

Gén. - 3.7.03/79(C)/HC (1908)

☞ VOISIN Jules (Dr) .- *Conférence sur l'Education des enfants anormaux*, école communale de garçons, 6 rue Lecomte, Paris, jeudi 19 mars 1908, 9 p.

Historique de l'éducation des enfants intellectuellement anormaux. Définitions : enfants anormaux intellectuels vrais, enfants faux anormaux intellectuels. Mesures éducatives et médicales qui les concernent.

MANUSCRIT. Pages reliées, 18 x 23 cm, couverture cartonnée souple beige. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre violette. Reprographie.

Gén. - 3.7.03/79(C)/HC (1908)

☞ TOULOUSE (Dr) .- *Pourquoi et comment former l'esprit des enfants anormaux*, Conférence, école de la rue Lecomte, Paris, le 2 juillet 1908, 21 p.

Pourquoi assister et éduquer les anormaux ? Nécessité de mesurer l'assistance à l'utilité. Les différentes sortes d'anormaux mentaux, leurs capacités, les actions médicales et éducatives.

TAPUSCRIT. Feuilles simples, 18 x 23 cm. Papier blanc uni. Recto. Paginé, crayon noir. Frappe violette. Reprographie ?

Gén. - 3.7.03/79(C)/HC (1908)

☞ *Bulletin municipal officiel*, séance du 19 décembre 1908, dimanche 20 décembre 1908, pp. 4661-4663.

Conseil général de la Seine, discussion du budget de l'Institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes (comparaison de différents établissements).

PUBLICATION OFFICIELLE. Pages de journal, 23,5 x 33 cm. Marquage crayon bleu et crayon noir. Calligraphie encre noire : « Conseil général, séance du 19 décembre 1908 ». Souligné, crayon bleu : « MM. Ferdinand Buisson et Tournade ».

Sm. - 3.7.03/79(C)/HC (1908)

☞ STRAUSS Paul .- « La loi du 15 avril 1909... », 15 octobre 1909, Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières, 2 p. (Extrait de *La Revue Philantropique.*)

Pourquoi une loi créant un enseignement spécial pour les arriérés ? Nécessité de continuer et d'étendre l'action entreprise.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Reprographie. Crayon bleu, première page : « 11 ». Souligné, crayon bleu : 1909.

Gén. - 3.7.03/79(C)/HC (1909)

☞ BAUDIN Pierre .- *Education des enfants anormaux*, 13 février 1912, Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières, 3 p.

Historique de l'éducation des enfants anormaux, au plan parlementaire et législatif. Etat des classes publiques existantes. Maintien du crédit affecté en 1911.

MANUSCRIT. Double feuille, 18 x 23 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Reprographie. Crayon bleu, première page : « 16) ». Souligné au crayon bleu : « 1912 ».

Gén. - 3.7.03/79(C)/HC (1912)

☞ STEEG .- *Education des enfants anormaux, Décision du Ministre de l'Instruction publique concernant les conditions de stage pour le Certificat spécial d'aptitude*, 7 mars 1913, Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières, 2 p.

Lettre aux députés. Facilités accordées aux futurs maîtres d'enfants anormaux, pour l'obtention de leur examen (questions de finances).

MANUSCRIT. Double feuille, 18 x 23 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre noire. Reprographie.

Ar. - 3.7.03/79(C)/HC (1913)

☞ MESUREUR G. .- Les services d'enfants arriérés de l'Assistance publique à Paris, *La revue philanthropique*, non daté, XXIII, pp. 232-240.

Les services d'enfants arriérés de Bicêtre et de La Salpêtrière. Réponse aux critiques de Binet et de Simon.

PAGES DE REVUE. 16 x 25,2 cm. Annotations et passages soulignés, crayon noir.

Ar. - 3.7.03/79 (C)/HC (SD)

☞ ROUANET Gustave .- *Une école primaire de sourds-muets*, ni source, ni date.

Demande de création d'une école primaire de sourds-muets, à Montmartre.

COUPURE non paginée. 1 colonne.

Sm. - 3.7.03/79 (C)HC (SD)

☞ Anonyme .- « Un gage de victoire... », article incomplet, ni source, ni date [postérieur au 15 avril 1909].

Début d'article. Etat de l'éducation des anormaux, après la création des classses et écoles de perfectionnement pour arriérés.

COUPURE. 1 colonne.

Gén. - 3.7.03/79(C)/HC (SD)

☞ LAFONTAINE .- *L'enseignement des sourds-muets et des aveugles*, 38ème Congrès national de la Ligue de l'Enseignement, non daté [1918 ?], 7 p.

Historique de l'enseignement des sourds-muets et des aveugles. Situation actuelle. Texte favorable au rattachement des écoles à l'Instruction publique. Critique des notes anonymes aux sénateurs.

TAPUSCRIT. Chemise, papier blanc à petits carreaux, 17,3 x 22,2 cm, page de cahier pliée en deux. Marquée, crayon bleu : « Loi de Rattachement à l'Inst. publique des Et[bls] de SM et d'aveugles ». Feuilles simples, 21,3 x 26,6 cm. Papier blanc uni. Recto. Frappe violette. Reprographie ? Crayon bleu, première page : « Rattachement ».

Sm. Av. - 3.7.03/79(C)/HC (SD)

Références portant sur le CAEEA.

Autres documents sur le CAEEA, dossier 3.7.03/79(C) et 3.7.03/79 (A).

☞ *Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés, Octobre 1910*, Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières, 1p.

Epreuves écrites et orales du CAEEA, session de 1910.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre noire. Reprographie. Notations en marge et traits, encre rouge.

Ar. - 3.7.03/79(C)/HC (1910)

☞ *Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés, Octobre 1911*, Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières.

Epreuves écrites et orales du CAEEA, session de 1911.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre noire. Reprographie. Notations en marge et traits, encre rouge.

Ar. - 3.7.03/79(C)HC (1911)

☞ *Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés, session 1913.*

Epreuves écrites et orales du CAEEA, session de 1913.

TAPUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, pelure. Recto-verso. Frappe noire. Encre (rouge, violette, noire?) bas recto : « Voir au verso ».

Ar. - 3.7.03/79(C)HC (1913)

CHEMISE : « LOI DE RATTACHEMENT À L'INST. PUBLIQUE DES ETBLS DE SM ET D'AVEUGLES ».
Arrêté de Doumergue, collé sur recto 1, indication manuscrite, crayon bleu : « 8 » (même doc. à l'intérieur, sans indication manuscrite)..

---

11 références.
Aucun document sur le rattachement.

N.B. Il n'est pas certain que cette chemise ait été conservée. Pour des raisons de délais, il ne m'a pas été possible de vérifier. Afin d'éviter des difficultés dans la recherche des documents, je n'ai fait figurer, dans les résumés de fiches, aucune mention indiquant si la référence se trouve hors chemise ou non.

☞ BOURNEVILLE .- *Institut médico-pédagogique pour le traitement et l'éducation des enfants arriérés et nerveux des deux sexes*, Paris, le 20 Octobre 1894, supplément au *Bulletin mensuel de Bibliographie médicale* d'Octobre 1894, 4 p.

Publicité. Historique de l'éducation des arriérés. Présentation de l'Institut médico-pédagogique pour enfants arriérés et nerveux, dirigé par Bourneville. Son travail pour les enfants arriérés « appartenant aux classes aisées de la société ».

IMPRIMÉ. Double feuille, 22 x 27,8 cm. Papier blanc uni. Recto-verso.

Enfants nerveux. Ar. - 3.7.03/79(C) (1894)

☞ Anonyme .- Une première pierre à l'Institut Départemental des sourds-muets d'Asnières, [Discours : Adrien Veber, M. de Selves], *Le Sixième*, 30 juil 1901.

Inauguration des travaux d'agrandissement de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

COUPURE non paginée. 4 colonnes sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc à petits carreaux, recto. Marquage crayon bleu. Passages soulignés et traits dans le texte, crayon noir.

Sm. - 3.7.03/79(C) (1901)

☞ ROUBINOVITCH Jacques (Dr) .- Les fous de demain, le remède, *Le Matin*, 13 janvier 1907.

La situation actuelle des enfants anormaux. Nécessité d'une réforme. Propositions d'écoles pour « anormaux curables ».

COUPURE non paginée. 3 colonnes sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto. Crayon bleu illisible [Institut?] Encre noire : « Jnal Le Matin 23 Janvier 1907 ».
Première partie de l'article : dossier 3.7.01/79(B).

Gén. - 3.7.03/79(C) (1907)

☞ Anonyme .- Conférences et clinique pour la Préparation des professeurs pour anormaux, *Manuel général de l'instruction primaire*, mars 1908, p. 375.

Annonce de conférences des docteurs Paul Boncour et Jean Philippe pour la préparation des professeurs pour anormaux. Conditions d'inscription.

PAGE DE REVUE. 16 x 26 cm. Marquage crayon bleu. Crayon bleu, p. 375 : « Cours normal anormaux ». Encre violette, p. 376 : « mars 1908 ».

Gén. - 3.7.03/79(C) (1908)

☞ Anonyme .- Il faut à Paris 50 classes pour les enfants anormaux, *La petite République*, Juin 1908.

Nécessité de classes pour recevoir les différentes catégories d'enfants anormaux. Photo.

COUPURE non paginée. 2 colonnes. Marquage crayon bleu. Souligné, crayon bleu : « Institut d'Asnières ». Fiche d'envoi coupée.

Gén. - 3.7.03/79(C) (1908)

☞ L.M. (Dr) .- Les écoles pour anormaux, *Le Cosmos*, Décembre 1908, pp. 706-707.

Situation des enfants anormaux. Critique de l'asile de Bicêtre. Nécessité de critères, tels que ceux définis par Binet, pour choisir les enfants qui doivent bénéficier de l'enseignement des anormaux.

PAGES DE REVUE. 19,5 x 27,8 cm. 2 pages collées dos à dos, sur fiche d'envoi (pas de destinataire, n° 10). Marquage crayon bleu. Crayon bleu, sur la fiche : « Sté Psychologie de l'enfant ».

Gén. - 3.7.03/79(C) (1908)

☞ DOUMERGUE Gaston .- *Arrêté relatif au stage des candidats au Certificat d'aptitude à l'Enseignement des Enfants arriérés*, 21 janvier 1910, Autographie de l'Institut de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes d'Asnières. (Copie du *Journal Officiel*, 23 janvier 1910, p. 604 et 28 janvier, p. 801.)

Arrêté organisant un stage d'un an pour la formation des professeurs d'enfants arriérés.

MANUSCRIT. Feuille simple, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto. Calligraphie encre noire.

Ar. - 3.7.03/79(C) (1910)

☞ STRAUSS Paul .- L'éducation des anormaux, *Le Radical*, 16 janvier 1911.

Etat de l'éducation et de la législation concernant les enfants anormaux. Importance de leur éducation (contre la criminalité juvénile).

COUPURE non paginée. 2 colonnes. Marquage crayon bleu. Fiche d'envoi, destinataire : Institut Départemental, n° 6. Crayon bleu sur la fiche : « loi de rattachement ».

Gén. - 3.7.03/79(C) (1911)

☞ *Certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés, Session 1912.*

Epreuves écrites et orales. Candidats admis.

MANUSCRIT. Double feuille, 18 x 23 cm. Papier blanc uni, écrit à l'intérieur seulement. Calligraphie encre noire. Reprographie.
Plusieurs exemplaires. 2 complets et la 1ère page d'un autre collée sur la moitié d'une chemise cartonnée portant au crayon bleu : « 11 ».
Même document, avec annotations : dossier 3.7.03/D/79 (A). Autres documents sur le CAEEA, hors chemises, présent dossier.

Ar. - 3.7.03/79(C) (1912)

☞ MIRECOURT Paul (de) .- L'enfance anormale, Pour enrayer le crime il faut protéger l'enfance, *L'Action quotidienne*, non daté. [Titre du journal incomplet?]

Droit à l'éducation des enfants anormaux. Intérêt des classes spéciales comme moyen de lutte contre la criminalité.

COUPURE non paginée. 2 colonnes.

Gén. - 3.7.03/79(C) (SD)

☞ GLAY Emile .- Pour les enfants anormaux, les arriérés, les indisciplinés doivent être élevés dans des établissements spéciaux. Ni source, ni date.

Nécessité de classes spéciales, pour les différents types d'anormaux. Nécessité d'une formation pour leurs maîtres.

COUPURE non paginée. 2 colonnes, collées sur feuille simple : 21 x 27 cm, papier blanc uni, recto.

Ar. In. - 3.7.03/79(C) (SD)

DOSSIERS À COTATIONS NUMÉRIQUES

9 dossiers. 21 références.

THÈMES. Généralités, arriérés, arriérés et instables. 1 document sur les enfants nerveux, 1 document sur les enfants difficiles et délinquants.
DATES. 1900-1913.
SUPPORTS. Textes imprimés. Beaucoup de publications officielles. 4 manuscrits et 1 tapuscrit.

Cote numérique seule

7 dossiers. 8 références.

3.7.03/37173

1 référence.

☞ GRANDVILLIERS Louis .- Les enfants anormaux, *Le Monde moderne*, août 1900, n° 68, pp. 213-221.

Situation des anormaux psychiques. Histoire des actions en leur faveur. Classification de l'idiotie, éducation des idiots.

PAGES DE REVUE. 17,5 x 24,5 cm.

Gén. - 3.7.03/37173 (1900)

3.7.03/37367

1 référence.

☞ Anonyme .- *Note pour un projet de statistique des enfants anormaux*, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Commission pour l'éducation des enfants anormaux, 15 décembre 1904, 4 p. Pour les enfants arriérés ou anormaux *Le Temps*, Jeudi 6 octobre 1904.

Définition des différentes catégories d'anormaux. Grille à remplir par les écoles et par les établissements hospitaliers. Rapport Charlot sur les enfants arriérés ou anormaux. Membres de la commission interministérielle sur l'éducation des anormaux.

MANUSCRIT. Double feuille, 20,7 x 29,8 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Ministère de l'Instr uction publique et des Beaux-Arts. Commission pour l'éducation des Enfants anormaux ». Recto-verso. Non paginé. Calligraphie encre violette. Traits en marge et passages soulignés, crayon bleu.
COUPURE. Marquage, crayon bleu : « d'accord avec le président du conseil ». Date et titre du journal, encre violette (noire ?). Ajouté même encre, dans le texte, après la date (Paris, 30 septembre) « 1904 ».

Gén. - 3.7.03/37367 (1904)

3.7.03/24855

1 référence.

☞ Anonyme .- Lettre à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, Paris, Décembre 1905.

Demande d'instituteurs et de services scolaires publics pour les enfants anormaux.

MANUSCRIT. Double feuille, 31 x 20,8 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Encre noire. Corrections, crayon noir. Gommages. Crayon noir, première page : « Projet corrigé par M. Léon Bourgeois ». Barré, crayon noir : « Monsieur Gasquet, Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique ».
Deux autres versions de ce texte : dossier 3.7.01/37366/1903.

Gén. - 3.7.03/24855 (1905)

3.7.03/37208

1 référence.

☞ A.B. .- Un essai d'éducation des anormaux, *Manuel de l'instruction primaire*, n° 44, 3 août 1907, pp. 689-681.

Fonctionnement de la classe de perfectionnement de la rue de Belzunce (Paris), recrutée par A. Binet et Th. Simon.

PÉRIODIQUE. N° Complet, 16,5 x 25,7 cm.

Ar. - 3.7.03/37208 (1907)

3.7.03/37368

1 référence.

☞ FALLIÈRES A., CLEMENCEAU G., BRIAND A., CAILLAUX J. .- *Projet de loi ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants anormaux*, Impressions parlementaires n° 1051, annexe à la séance de la Chambre des députés du 13 juin 1907, 12 p.

Exposé des motifs et projet de loi organisant des classes et des écoles spéciales pour les enfants arriérés et instables. Application de certaines dispositions aux établissements d'enfants sourds ou aveugles (subvention de l'Etat pour construction d'écoles, recrutement des maîtres).

PUBLICATION OFFICIELLE. Annotations au crayon noir.

Gén. - 3.7.03/37368 (1907)

3.7.03/37218

2 références.

☞ BAGUER G. .- Lettre à Ferdinand Buisson, Asnières, 11 juillet 1908, 3 p.

Participation à la nouvelle édition du *Dictionnaire de Pédagogie.* Remarques sur les articles concernant les anormaux. Etat de l'action législative en leur faveur.

MANUSCRIT. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Préfecture de la Seine - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes - 29, rue de Nanterre - Asnières ». Recto-verso. Non paginé. Encre noire.

Ar. - 3.7.03/37218 (1908)

☞ GASQUET A. .- Lettre à F. Buisson, Paris, le 8 mai 1909. 2ème épreuve : J.12.148, J.12.149, J.12.150.

Projets d'arrêtés et de décrets soumis à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique : organisation des établissements pour enfants arriérés ; certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés ; programme de cet examen ; instructions pour les classes de perfectionnement (instructions générales, programme-type, écoles autonomes).

IMPRIMÉ. Double feuille, 21 x 27 cm. Papier blanc uni, en-tête : « Ministère de l'Instruction publique, Direction enseignement primaire, 4ème Bureau ». Recto. A l'intérieur, les épreuves : 19 x 25 cm, papier blanc uni, recto-verso. J.12.148 : 2 exemplaires, dont 1 avec traits et indications au crayon noir.

Gén. - 3.7.03/37368 (1909)

3.7.03/37184

1 référence.

☞ GUÉRIN Charles .- *Création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés, Loi du 15 avril 1909, décret du 14 août 1909, arrêtés des 17 et 18 août 1909.* (Extraits de la *Revue Départementale,* N° des 15 avril, 15 juin et 15 août 1909.)

Historique de l'action en faveur des anormaux, depuis 1904. Textes officiels, organisant l'enseignement des arriérés.

TIRÉ À PART. 15,5 x 24,3 cm. Tampon rouge : adresse de l'auteur.

Gén. - 3.7.03/37184 (1909)

Cote numérique, date et thème

2 dossiers. 13 références.

3.7.03/79.10645

LOIS POUR LES ARRIÉRÉS, LES INSTABLES, LES SOURDS-MUETS, LES AVEUGLES - 1909.

---

11 références.
Loi du 15 avril 1909, créant les classes et les écoles de perfectionnement pour les arriérés (débats et documents parlementaires, textes gouvernementaux). 1908-1909. Publications officielles.

Chemise : Chambre des Députés, 1909.

4 références. 1908-1909.

☞ RABIER Ferdinand .- *Rapport fait au nom de la commission de l'enseignement et des beaux-arts, chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés*, Impressions parlementaires, Annexe n° 1702, Séance du 10 avril 1908, 19 p.

Commission de l'enseignement et des beaux-arts, Chambre des députés. Exposé des motifs et texte proposé ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. 3 exemplaires. 21 x 25,7 cm. 1 exemplaire incomplet (pp. 1 à 16), feuillets détachés (le premier coupé en bas), tenus par une épingle, texte annoté au crayon noir. 2 exemplaires intacts et sans annotations.

Ar. - 3.7.03/79.10645/Ch/1909 (1908)

☞ Séance du 29 juin 1908,*Annales de la Chambre des Députés, Journal Officiel*, 30 juin 1908, pp. 1407-1408.

Chambre des députés. Adoption en première délibération d'un texte créant des classes et des écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. 21,8 x 30 cm. Marquage, croix, crayon bleu. 30 juin 1908, souligné, encre ou au bille bleu.
Même document en 3 exemplaires, annotations manuscrites différentes, dossier 3.7.03/79(B).

Ar. - 3.7.03/79.10645/Ch/1909 (1908)

☞ Séance du 1er avril 1909, *Annales de la Chambre des Députés, Journal officiel*, avril 1909, p. 946.

Chambre des députés. Adoption du projet de loi, modifié par le Sénat, ayant pour objet l'institution de classes de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. 4 exemplaires. Marquage crayon bleu. Indications manuscrites et états différents. Un exemplaire travaillé au crayon noir (passages soulignés et ratures). Deux exemplaires, dont celui travaillé, haut et/ou bas coupés pour arriver environ à 30 x 23,5 cm (sur l'un, on ne voit plus ni date, ni titre).

Ar. - 3.7.03/79.10645/Ch/1909

☞ FALLIÈRES A., CLEMENCEAU G., DOUMERGUE G., CAILLAUX J. .- *Journal officiel*, mardi 27 avril 1909, Loi relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés, pp. 4473-4474.

Loi créant des classes et des écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. Pages du *Journal Officiel*, 23 x 30 cm. Marquage crayon bleu. Crayon bleu : « Institut » et « 8 ».
Actuellement, on ne voit plus le 8 : haut de la page coupé.

Ar. - 3.7.03/79.10645/Ch/1909

Chemise : Sénat, 1909.

7 références. 1908-1909.

☞ Séance du 9 juillet 1908, *Annales du Sénat, Journal officiel*, 10 juillet 1908, p. 923.

Sénat. Renvoi aux bureaux du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. Marquage crayon bleu. Crayon bleu : « Institut Départemental ». Traces de collage (fiche d'envoi ?)

Ar. - 3.7.03/79.10645/S/1909 (1908)

☞ STRAUSS Paul .- *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la chambre des députés, ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés*, Impressions du Sénat, n° 303. Annexe à la séance du 1er décembre 1908, 19 p.

Commission du Sénat. Exposé des motifs et présentation du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. 3 exemplaires. 21,8 x 26,5 cm. Sur 1 exemplaire, crayon noir, première page : « 4 ». Page 7 : trait au crayon vert.

Ar. - 3.7.03/79.10645/S/1909

☞ STRAUSS Paul .- *Rapport supplémentaire fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la chambre des députés, ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés*, Impressions du Sénat, n°17. Annexe à la séance du 4 février 1909, 22 p.

Commission, du Sénat. Exposé des motifs et présentation du projet de loi ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés. Retour au projet gouvernemental, limité aux seuls arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. 21,8 x 26,5 cm. Annotations et traits crayon noir. Première page, crayon noir : « 5 ».

Ar. - 3.7.03/79.10645/S/1909

☞ Séance du 11 février 1909, *Annales du Sénat, Journal officiel*, 12 février 1909, pp. 99-108.

Première délibération du Sénat sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. Marquage crayon bleu.

Ar. - 3.7.03/79.10645/S/1909

☞ Séance du 9 mars 1909, *Annales du Sénat, Journal officiel*, 10 mars 1909, pp. 181-200.

Deuxième délibération du Sénat sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés.

PUBLICATION OFFICIELLE. 3 exemplaires. Un *Journal Officiel* complet. Sommaire, point 10 marqué, stylo bille noir ; délibération (p. 183) marquée, crayon rouge; un passage souligné, crayon noir. Un *JO* commençant p. 183, finissant p. 196 (annoté); sommaire : point 10, collé p. 183; marquage crayon bleu, annotations crayons bleu et noir. Un *JO* commençant page 185, sans annotations.

Ar. - 3.7.03/79.10645/S/1909

☞ Séance du 11 mars 1909, *Annales du Sénat, Journal officiel*, 12 mars 1909, pp. 211-216.

Suite de la deuxième délibération du Sénat sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les enfants arriérés. Adoption.

PUBLICATION OFFICIELLE. Pages coupées : 22,5 x 28,7 cm. Première page : 1 colonne. Marquage crayon bleu. Actuellement, haut page 215 coupé. On ne voit plus ni date ni titre.

Ar. - 3.7.03/79.10645/S/1909

Chemise : Décrets Arrêtés Relatifs aux classes d'arriérés, Bulletin du Ministère de l'Instruction publique du 28 août 1909.

1 référence.

☞ *Journal officiel*, 25 août 1909, pp. 8955-8956.

Décret du 14 août 1909, organisant la formation et l'examen (CAEEA) pour l'enseignement des arriérés. Programme de cet examen. Arrêtés des 17 et 18 août 1909 organisant les classes de perfectionnement. Programme de ces classes.

PUBLICATION OFFICIELLE. 10 exemplaires. Pages du *Journal Officiel*. 1 exemplaire coupé au bas de la page.

Ar. - 3.7.03/79.10645/Décrets/1909

3.7.03/10650.
ECOLES ET CLASSES D'ANORMAUX - 1894-1929.

2 références.
Anormaux à l'étranger. 1909 et 1913.

☞ HUGENTOBLER M. .- *Développement et situation actuelle de la protection et de l'éducation des Anormaux en Suisse*, 1909, Autographie de l'Institut de sourds-muets d'Asnières, 16 p.

Histoire de l'éducation des anormaux en Suisse. Situation actuelle (institutions et législation).

MANUSCRIT. Cahier bleu 17,8 x 23 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Calligraphie encre noire. Reprographie. Souligné, crayon bleu : « 1909 ». Crayon bleu, couverture : « 13 ».

Gén. - 3.7.03/10650/1894/1929 (1909)

☞ V-H-F .- *Les Institutions pour Anormaux Scolaires à l'étranger*, Juillet 1913, 38 p. (Extrait de la *Revue Pédagogique*, Juin et Juillet 1913.)

Les Institutions pour anormaux scolaires dans différents pays. (Suisse, Angleterre, Allemagne, Etats-Unis...)

TAPUSCRIT. Cahier bleu cartonné, 21 x 27 cm. Papier blanc uni. Recto-verso. Frappe violette. Corrections encre noire. Couverture, souligné crayon bleu : « 1913 ». Crayon bleu : « 19 ». 1ère page, crayon noir : « Vu ».

Gén. - 3.7.03/10650/1894/1929 (1913)

DOCUMENTS POSTÉRIEURS À 1918

2 dossiers. 2 références. (Voir également dossier 3.7.03/79(A), 1document.)

3.7.03/34212

---

1 référence.

☞ Movan PAUL .- Ce métier ouvert à tous est aussi un sacerdoce, l'éducation des enfants inadaptés, *Science et Vie*, Août1953, pp. 189-191.

PAGES DE PÉRIODIQUE.

Enfants difficiles. Délinquants - 3.7.03/34212 (1953)

3.7.03/33151

---

1 référence.

☞ BRETAGNE Christian .- Quinze jeunes gens font la ronde le dimanche, avec les enfants handicapés, *Elle*, 17-11-69, pp. 11 et 13-14.

COUPURE.

Ar. - 3.7.03/33151 (1969)

CARTON 3.7.04

ÉDUCATION DES HANDICAPÉS FONCTIONNELS (CLASSES DE PLEIN-AIR, PRÉVENTORIUMS, ETC.)

---

8 dossiers. 8 références. Cotations numériques uniquement.

THÈMES. En rapport avec la santé.
DATES. 1907-1914 et 1924-1945.
SUPPORTS. Publications.

DOSSIERS À COTE NUMÉRIQUE ET DATE

3.7.04/34067/1907

1 référence.

☞ P.C. .- Les pupilles de l'« Intransigeant », pas de source [*L'Intransigeant* ?], Août 1907.

Reportage : départ en séjour à la campagne de petits Parisiens. Photos.

COUPURE non paginée. Demie-page de périodique. 19,5 x 27,8. Stylo bille bleu : « aout 1907 ».

Pupilles de « l'Intransigeant » - 3.7.04/34067/1907

3.7.04/34092/1909

1 référence.

☞ TADDY Max .- L'école à l'hôpital, pas de source,1909, p. 638.

L'école dans un hôpital de Londres. Plaidoyer pour l'école à l'hôpital. Photos.

PAGE DE PÉRIODIQUE. 2 exemplaires. 28,5 x 36 cm. Stylo bille bleu : sur l'un, « Mai 1909 » ; sur l'autre, « 25/9/1909 ».

Enfants malades - 3.7.04/34092/1909

3.7.04/17180/1911

1 référence.

☞ FRANCDOUAIRE .- Une oeuvre lyonnaise, L'école en plein air du Vernay, *L'illustré du Sud-Est*, 30 septembre 1911, pp. 548-549.

La première école de plein-air, en France. Description favorable. Photos.

PAGES DE PÉRIODIQUE. 26 x 37 cm, agrafées.

Ecoles de plein air - 3.7.04/17180/1911

3.7.04/8417/1914

1 référence.

☞ BOURGEOIS Léon .- La France pour rester forte doit protéger la santé de ses citoyens, *La Science et la Vie*, Tome IV, 2ème année, n° 10, Janvier 1914, pp. 1-16.

Article et photos. Plaidoyer en faveur de l'hygiène sociale et de son enseignement, en particulier à l'école. La France et l'étranger (la race à préserver...).

PAGES DE REVUE. 16,5 x 24 cm, agrafées. P. 3, date marquée d'un demi-cercle, crayon noir. P. 1, inscription, crayon noir : « Batiments scolaires ; lycées Paris ».

Hygiène - 3.7.04/8417/1914

RÉFÉRENCES POSTÉRIEURES À 1918

3.7.04/36496

1 référence.

☞ LAPRADE Albert .- *L'école de plein air de Suresnes*, 12 pages. (Extrait de *L'Architecture*, 15 février 1936.)

BROCHURE. 3 exemplaires.

Ecoles de plein air - 3.7.04/36496 (1936)

3.7.04/34451/1924

1 référence.

☞ Signatures multiples[1] .- *Pupilles de l'école publique.*

Lettre aux élèves de l'école publique, demande d'argent pour le sanatorium d'Odeillo (Pyrénées orientales). Dessins de POULBOT. Photos de l'établissement (cartes postales).

IMPRIMÉ. Carton plié, format 4 cartes postales de 9 x 14 cm.

1. JOUVENEL Henry (de), VINCENT Daniel, BOURGEOIS Léon, APPELL Paul, COVILLE A., THAMIN R., LAPIE P., LABBÉ E.

Enfants malades - 3.7.04/34451/1924

3.7.04/34452/1928

1 référence.

☞ CAPELLE F. (Docteur) .- Notice médicale sur l'établissement d'héliothérapie en altitude (1800 m) de la Fédération générale des pupilles de l'école publique, situé à Odeillo (Pyrénées Orientales), 1er Novembre 1924 - 15 février 1928. Résultats, observations, notes sur les cas traités, 32 p.

BROCHURE.

Enfants malades - 3.7.04/34452/1928

3.7.04/37777/1945

1 référence.

☞ CHAMPROUX G. .- Grâce à la Suisse, des étudiants étrangers retrouvent ici la santé, *Le Monde illustré*, 18.8.1945, p. 19.

PAGE DE PÉRIODIQUE.

Etudiants malades - 3.7.04/37777/1945

CARTON 3.7.05

ÉDUCATION SURVEILLÉE, DÉLINQUANTS

---

8 dossiers. 8 références.

THÈMES. L'enfance « malheureuse », « coupable », « criminelle », « délinquante » ; les institutions qui la concernent.
DATES. Discontinues, 1839 -1943.
SUPPORTS. Publications

DOSSIERS À COTES NUMÉRIQUES ET DATES

3.7.05/34093^{1-2-3}/1892.

1 référence.

☞ DESTEZ PAUL .- Colonie maritime et agricole pour les enfants abandonnés, fondée par l'Etat, à Belle-Ile-en-Mer. ROLLET H .- Belle-Ile-en-Mer, *L'Univers illustré*, n° 1953, 27 aout 1892, pp. 409 et 411-412.

La colonie maritime et agricole pour les enfants abandonnés, de Belle-Ile-en-Mer. Plaidoyer en faveur des « maisons d'éducation correctionnelle ». Dessins.

PAGE DE PÉRIODIQUE. 27 x 38,5 cm. La partie basse est coupée irrégulièrement..

Enfants abandonnés. Education pénitentiaire - 3.7.05/34093^{1-2-3}/1892

3.7.05/34453^{1}/1896

1 référence.

☞ MOROGÈS Pierre .- Mettray, *L'Illustration*, n° 2769, 21 mars 1896, pp. 238-239 et n° 2770, 28 mars 1896, pp. 258-259.

Plaidoyer en faveur de la « colonie pénitentiaire agricole » de Mettray, en Touraine. Dessins, photos.

PAGES DE REVUE. 29 x 39 cm. Traces d'épingles. Page 238 : 1896 entouré, crayon noir.

Colonies pénitentiaires - 3.7.05/34453^{1}/1896

3.7.05/34453^{2}/1898

1 référence.

☞ PELTIER Paul .- Les colonies pénitentiaires d'enfants, *La Vie illustrée*, n° 8, 8 Décembre 1898, pp. 86-87.

Bilan critique sur les colonies pénitentiaires, privées et publiques. Photos.

PAGES DE PÉRIODIQUE. Agrafées, traces d'épingle. 27,5 x 35,7 cm. Page 86, crayon noir : « Déc. 1898 ». Actuellement, signet blanc, accroché à la page 86. Stylo bille noir : « 34449 ».

Colonies pénitentiaires - 3.7.05/34453^{2}/1898

3.7.05/36588/1905

1 référence.

☞ GAUBERT Ernest .- Les colonies pénitentiaires d'enfants, *Le Monde moderne*, Vol. XX, 10ème année, n° 126, février 1905, pp. 184-196.

La colonie agricole et industrielle d'Aniane, la colonie agricole des Douaires. Evolution et état. Classification des enfants détenus. Photos.

REVUE. Numéro complet. 17 x 25,5 cm. 1ère de couv, crayon noir : « Colonies pénitentiaires ».

Colonies pénitentiaires - 3.7.05/36588/1905

3.7.05/34151/1910

1 référence.

☞ GAUBERT Ernest .- Les colonies pénitentiaires d'enfants, *Les Annales*, n° 1428, 1910, pp. 448-449.

Histoire des colonies pénitentiaires. Critique. Photos.

PAGES DE PÉRIODIQUE. 25 x 33,5 cm. Page 448, stylo bille bleu : « [?] 1910 ». Passages soulignés, stylo bille bleu.

Colonies pénitentiaires - 3.7.05/34151/1910

RÉFÉRENCES POSTÉRIEURES À 1918

3.7.05/24217³/1920

1 référence.

☞ ARNIVELDE André .- La criminalité enfantine et la crise de l'apprentissage, Du tribunal pour enfants au patronage, *L'illustration*, n° 4013, 31 janvier 1920, pp. 85-89.

PAGES DE PÉRIODIQUE.

Enfants délinquants - 3.7.05/24217³/1920

3.7.05/37754/1932

1 référence.

☞ GIRARDET René .- La préservation de l'enfance coupable, L'école de Cadillac-sur-Garonne, *Le Miroir du Monde*, 5/XII/1932, pp. 773-775.

PAGES DE PÉRIODIQUE.

Colonies pénitentiaires - 3.7.05/37754/1932

3.7.05/18784/1943

1 référence.

☞ JOUBREL Henri .- Pas de titre [fin d'article], *L'illustration*, 13 novembre 1943, p. 319.

PAGE DE PÉRIODIQUE.

Enfants délinquants - 3.7.05/18784/1943


COMPLÉMENTS

1. DOCUMENTS ACTUELLEMENT MANQUANTS DANS LE FONDS D'ARCHIVES

17 références.

Il s'agit de documents qui ne figurent plus dans le fonds (Cf. p. 28). La liste donnée correspond à ceux dont j'ai fait photocopie, lors d'une consultation antérieure. Elle n'est peut-être pas complète.

THÈMES. Principalement généralités, mais aussi arriérés, bègues, instables,asiles-écoles, pupilles difficiles de l'Assistance publique.

DATES. 1903-1913. 1 document ancien (1868). 1 document tardif (1923). 2 documents non datés.

SUPPORTS. 13 manuscrits. 1 imprimé. 3 publications.

La description des supports reprend les mentions manuscrites figurant sur les documents, ainsi que les quelques indications dont je dispose.

☞ J. B. .- M. Chervin, *Le Journal illustré*, n° 242, 5ème année, 27 septembre au 4 octobre 1868, p. 1.

M. Chervin, instiuteur des bègues.

PAGE DE REVUE. Anciennement, dossier EVII-df.

Bègues - (1868)

☞ STRAUSS P. .- L'éducation des arriérés, *La Revue*, 1er Novembre 1903, pp. 318-326.

L'éducation des anormaux, en particulier celle des arriérés, comme « prophylaxie morale » contre la criminalité juvénile. Situation de cette éducation, à l'étranger.

PAGES DE REVUE ? TIRÉ À PART ? Marquage (crayon bleu ?). Dans le titre, « arriérés » souligné et encadré. Souligné : « Baguer », p. 322 ; « de l'Institut départemental des Sourds-muets d'Asnières », p. 325. Mention manuscrite, p. 318 : « octobre 1903 ».

Gén. Ar. - (1903)

☞ CHAUMIÉ J. .- « Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu la loi du 28 mars 1882 (art. 4) arrête... », Paris, 4 octobre 1904, 2 p.

Copie de l'arrêté du ministère de l'Instruction publique instituant une commission à l'effet d'étudier les conditions dans lesquelles les prescriptions de la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation de l'enseignement primaire pourraient être appliquées aux enfants anormaux des deux sexes (aveugles, sourds-muets, arriérés, etc...). Membres de la commission.

MANUSCRIT. Calligraphie. Document anciennement présent en plusieurs exemplaires.

Gén. - (1904)

☞ BINET A. .- *Note sur la distinction entre l'enfant normal et l'arriéré*, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Commission des Enfants anormaux. Non daté [1904 ou 1905], 3 p.

Enquête sur les enfants anormaux, en France. Distinction entre arriérés intellectuels et ignorants, arriérés moraux et enfants remuants ou en désaccord avec le maître.

MANUSCRIT. Calligraphie. Correction p. 2 : « scolarité », remplacé par « évolution ». Anciennement, dossier EVII df-div.
Ce textes sera publié, avec l'ensemble des textes de la Commission Bourgeois.

Ar. - (1904/1905)

☞ CLEMENCEAU G. .- « Ministère de l'Intérieur. Le président du conseil, ministre de l'intérieur, Sur la proposition du directeur de l'assistance et de Im'hygiène publiques... », Paris, 11 mai 1907, 1 p.

Copie d'un arrêté instituant au ministère de l'Intérieur, une commission chargée d'établir le programme d'éducation et d'enseignement médico-pédagogique des pupilles difficiles de l'assistance publique et d'examiner les différentes questions qui pourront lui être envoyées. Membres de la commission.

MANUSCRIT. Calligraphie. Anciennement dossier EVII df.

Pupilles difficiles de l'Assistance publique - (1907)

☞ JEANNOT M. .- *Discours*, Conférence sur l'éducation des enfants anormaux, sous la présidence de M. A. Gasquet, Paris, école communale de garçons, 6 rue Lecomte, Paris (17è), jeudi 19 mars 1908, 6 p.

Nécessité d'appliquer l'obligation scolaire aux anormaux. Les actions entreprises dans ce but et l'état actuel de la question.

MANUSCRIT. Calligraphie. Anciennement, dossier EVII df-div.
Voir pp. 170-176, texte 1.

Gén. - (1908)

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Léon Bourgeois, 9 novembre 1908, 1 p. Lettre à Paul Strauss, 9 novembre 1908, 1 p.

Avant la réunion de la Commission du sénat chargée d'étudier le texte voté par la Chambre des députés, le 29 juin 1908 (création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les arriérés), critique du texte (trop limité, questions concernant les autres anormaux) mais demande de le voter.

MANUSCRITS. Brouillons. Regroupés sous l'indication : « deux lettres de G. Baguer au sénateur Strauss ». Ancienne cote, EVII Sen 9 10638.
Voir pp. 176-177, textes 2 et 3.

Gén. - (1908)

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Projet de loi pour l'éducation des Arriérés*, 10 novembre 1908, 2 p.

Critique du texte voté par la Chambre des députés, le 29 juin 1908 (création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les arriérés) : questions concernant les autres anormaux.

MANUSCRIT. Calligraphie avec ratures et corrections. Mentions ajoutées : « Note remise à M. Bourgeois et à M. Gasquet » et « sans Copie ». Anciennement, dossier EVII df.
Voir pp. 178-179, texte 4.

Gén. - (1908)

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- Lettre à Paul Strauss, Asnières, 22 novembre 1908, 2 p.

Annonce de l'envoi joint de documents préparatoires pour le rapport de Strauss au Sénat, après le vote par la Chambre des députés de la création de classes et d'écoles de perfectionnement pour les arriérés. Problèmes concernant les anormaux, en général.

MANUSCRIT. Papier à petits carreaux. Brouillon. Anciennement, dossier EVII df.
Voir pp. 179-180, texte 5 et cotes des documents joints.

Gén.- (1908)

☞ Anonyme [G. BAGUER] .- *Résumé*, Travail remis à M. Strauss sur sa demande, le I X[r] 1908, 2 p.

Problèmes posés par la création d'écoles pour les arriérés. Critique du vote de la Chambre des députés (29 juin 1908) qui laisse les questions financières à des règlements d'administration.

MANUSCRIT. Brouillon. Crayon noir. Anciennement, dossier EVII df.
Voir pp. 180-181, texte 6.

Ar. - (1908)

☞ Les enfants arriérés, *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 10 mars 1909.

Compte rendu de la deuxième délibération du Sénat (9 mars 1909), sur la texte de loi créant des classes et des écoles pour les arriérés.

COUPURE. 3 colonnes non paginées. Marquage (crayon bleu ?). Manuscrit : « 10 mars 1909 » et « Loi sur les arriérés ».

Ar. - (1909)

☞ STEEG M. .- *Rapport portant fixation du Budget général de l'exercice 1909, Instruction publique, L'éducation des anormaux*, 2 p.

Copie des pages 339 et 340 du rapport de M. Steeg sur le budget de l'Instruction publique : article concernant les anormaux.

MANUSCRIT. Calligraphie. Document anciennement présent en plusieurs exemplaires.

Gén. - (1909)

☞ STEEG.- *Education des enfants anormaux, Décision du Ministre de l'Instruction publique concernant les conditions de stage pour le certificat spécial d'aptitude*, Paris, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Direction de l'enseignement primaire, Autographie de l'Institut de Sourds-muets et de Sourdes-muettes d'Asnières (Seine), 7 mars 1913, 2 p.
MANUSCRIT. Calligraphie. Anciennement, dossier EVII df.

Gén. - (1913)

☞ BAGUER Gustave et DEBRAY E. .- *Education des enfants arriérés et instables. Directions pédagogiques*, 1er février 1907, 1er octobre 1918, 4 p..
TAPUSCRIT. Cote manuscrite 27894[9].
Voir pp. 182-187, texte 7.

Ar. In. - (1907/1918)

☞ DEBRAY M. .- *Compte rendu du Vème Congrès des Educateurs d'Arriérés*, Amicale française des instituteurs publics d'enfants arriérés, Paris, 29 et 30 avril 1929, 12 p.
MANUSCRIT. Papier à petits carreaux, 21 x 31 cm. Calligraphie. Imprimé ou tampon : « Association amicale française des INSTITUTEURS PUBLICS d'Enfants arriérés ». Imprimé ou tampon :« HOMMAGE DE L'AUTEUR - DEBRAY, 6 R P. DEROULEDE, ASNIÈRES. Compte rendu publié dans *Notre Bulletin*, 1929, Juillet, 15-18 et Octobre, 2-8.

Ar. - (1929)

☞ Anonyme [G. BAGUER].- *Les Archives de l'Enfance Anormale*, non daté, 3 p.
MANUSCRIT. Brouillon. Mentions ajoutées : « Manuscrit Baguer , « [illisible] division des archives de l'enfance anormale de Mailloux (en voyage) » « Publication ».
Voir pp. 187-189, texte 8.

Gén. - (SD)

☞ Anonyme [A. BINET ?] .- « Avant d'entrer dans le détail... », non daté, 2 p.
MANUSCRIT incomplet. Papier blanc uni, 21 x 27 cm. Calligraphie. Anciennement, dossier EVII df-div.
Ce texte sera publié, avec l'ensemble des textes de la Commission Bourgeois.

Asiles-écoles. Ar. In. - (SD)

---

2. AUTRES DOCUMENTS SUR L'ENFANCE HANDICAPÉE, DU MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION

37 références et 2 revues. Acquisitions du Musée national de l'Education et documents classés dans les séries « Cahiers » et « Photos » .
17 (peut-être davantage ?) proviennent du fonds d'archives des Collections de l'INRP. En témoignent les cotes anciennes (EVII sm, EVII av, etc.) encore visibles, au recto ou au verso.

SÉRIE GÉNÉRALE
ACQUISITIONS DU MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION
(au 1er janvier 1993)

Documents regroupés dans 3 nouveaux cartons (Cf. pp. 30-31). Ils sont cotés 3.7.01(2), 3.7.05(2) et 3.7.05(3).

2 dossiers. 3 références.
2 collections de revues (éducation surveillée).

THÈMES. Arriérés, éducation surveillée.
DATES. 1839 et 1969. Revues : 1946 et années suivantes
SUPPORTS. Imprimés et tapuscrits.

CARTON 3.7.01 (2)
3.7.03/87.837/1,2

2 références.

☞ PINOT Robert .- *Découvrir la mathématique, 1969, 56 p.*
Mémoire pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des inadaptés (CAEI).
TAPUSCRIT.

Ar. - 3.7.03/87.837/1 (1969)

☞ ALESSANDRONI Eugène .- *Les mathématiques modernes ; leur application au niveau de la classe de perfectionnement*, 1969, 20 p.
Mémoire pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des inadaptés (CAEI).
TAPUSCRIT.

Ar. - 3.7.03/87.837/2 (1969)

CARTON 3.7.05 (2)
3.7.05/88.707/1839

1 référence.

☞ DEMETZ (Conseiller à la Cour Royale de Paris) .- *Fondation d'une colonie agricole de jeunes détenus à Mettray (Département d'Indre-et-Loire)*, Paris, Benjamin Duprat, Libraire de la Société asiatique de Londres, MD CCC XXXIX, 120 p. + planches.

Présentation de la colonie de Mettray, pour jeunes délinquants. Règlement de la colonie. Conseil d'administration. Documents divers.

BROCHURE.

Colonies pénitentiaires - 3.7.05/88.707/1839

REVUES

Revue de l'Education surveillée, 1946-1947. Collection incomplète. Brochure : *Loi du 15 mai 1912, sur la protection de l'enfance,* Belgique, 40 pages.

Education surveilée - 3.7.05(2)

Rééducation, *Revue française de l'enfance délinquante, déficiente et en danger moral*, 1947-1953. Collection incomplète.

Education surveillée - 3.7.05(3)

SÉRIE CAHIERS
CARTON 3.7.01
ENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX (AVEUGLES - SOURDS-MUETS)

Cahiers manuscrits d'élèves ou d'enseignants : leçons ou devoirs.

1 carton. 3 références.

☞ Anonyme [G. BAGUER ?] .- Préfecture de la Seine, Institut départemental de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, Asnières, *Classes d'articulation*, 1898, 89 p.

Leçons d'articulation à destination des enfants sourds.

MANUSCRIT. Page de garde, encre noire : « 1ers tirages au [sic] polycopie du manuel d'articulation d'Asnières (1898) » ; en haut, à droite : « G. Baguer ». Ancienne cote : EVII sm (très effacée). Voir un cahier manuscrit de leçons de Baguer bibliothèque de l'INRP, cote FB 174.

Sm. - 3.7.01-7604 (1898)

☞ BERGER Paul (Sr) .- *Articulation, Syllabation*, (vers 1900).

Leçons d'articulation et de syllabation, à destination des sourds.

MANUSCRIT non paginé.

Sm. - 3.7.02/851183 (1900?)

☞ STRAUSS J. .- *Le beau Danube bleu pour piano,* non daté.

Document musicaux à l'intention des aveugles.

DOCUMENTS EN BRAILLE. 2 fascicules. Le premier paginé en braille (114 pages) ; le deuxième non paginé.

Av. - 3.7.01/780784 (SD)

SÉRIE « PHOTOS » PORTEFEUILLE 3.7.01 À 3.7.05

Portefeuille cartonné vert, type carton à dessin, avec anneaux intérieurs et rabats. Documents collés sur papier cartonné et placés sous transparents. Sous-classement interne conforme au plan de classement du Musée (Cf. p. 21).

31 références, présentées selon l'ordre suivi dans le portefeuille.

THÈMES. Tous types de handicaps et enfance délinquante.
DATES. 1857-1899. 1 document de 1760. 2 documents de 1950. Nombreux documents sans date.
SUPPORTS. Photos et gravures principalement, mais aussi coupures de presse et manuscrits.

3.7.01.01.
DÉFICIENTS VISUELS

---

8 références.

☞ Anonyme .- ÉCRITURE DES AVEUGLES, Procédé L. Braille, non daté, 1p.
Alphabet Braille.

Av. - 3.7.01.01/17651 (10) (SD)

☞ Anonyme .- ÉCRITURE DES AVEUGLES, Procédé L. Braille, non daté, 1 p.
Alphabet Braille.

Av. - 3.7.01.01/33.314 (SD)

☞ Anonyme .- Musicographie Braille, non daté, 2 p.
Signes musicaux Braille.

Av. - 3.7.01.01/33.315 (SD)

☞ .- Institution impériale des jeunes aveugles, 1857.
Billet d'entrée pour visiter l'Institution impériale des jeunes aveugles.
IMPRIMÉ.

Av. - 3.7.01.01/32.773 (1857)

☞ Institution impériale des jeunes aveugles, *Concert vocal et instrumental donné au profit de la Société de placement et de secours, fondée en faveur des élèves sortis de l'Institution, le mardi 5 avril 1859, à huit heures du soir.*

Programme.

IMPRIMÉ.

Av. - 3.7.01.01/20.014 (1859)

☞ .- L'Ecole Braille, dont les nouveaux bâtiments ont été inaugurés , le 8 mai 1899, par M. Loubet. « Larousse » [?].

Photo.

COUPURE.

Av. - 3.7.01.01/27.532 (1899)

☞ Anonymes .- La lumière des aveugles. Louis Braille. Le Courrier de l'UNESCO, 1er mai 1950, p. 3.

PAGE DE JOURNAL. Ancienne cote : EVII av 25706.

Av. - 33.7.01.01/25706 (1950)

☞ RICARD F. .- Enseignement musical des jeunes aveugles, L'univers illustré, 23 XII 1871, pp. 541 et 547.

3 COUPURES (article + photo). Ancienne cote : EVII av 28406.

Av. - 3.7.01.01/28406 (1871)

3.7.01.02.
ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS

13 références

☞ .- *Alphabet des sourds-muets, Alphabet manuel des sourds-muets*, non daté.

Publicité en faveur de l'alphabet manuel des sourds-muets.

IMPRIMÉS. 3 documents. Ancienne cote : EVII sm 573.

Sm. - 3.7.01.02/573 (SD)

☞ .- *Institution nationale des sourds-muets à Paris*, ni source (Imprimé à l'Institution), ni date.

3 photos. Vue panoramique, une classe, un atelier.

IMPRIMÉS. Anciennes cotes : EVII SM 10627, 10630,10633.

Sm. - 3.7.01.02/10627 (SD)

☞ .- *Les sourds-muets*, « Tableaux de Paris », ni source, ni date.

Présentation publique d'un sourd-muet écrivant au tableau noir.

LITHOGRAVURE signée Marlet. Ancienne cote : EVII sm.

Sm. - 3.7.01.02/10861 (SD)

☞ .- *Alphabet manuel des sourds-muets*, 1 p.

IMPRIMÉ. Anciennes cotes : EVII SM et EIV L [?]16158.

Sm. - 3.7.01.02/16158 (SD)

☞ Hugo Reichs-Frhr: von Schutz .- *Finger sprache de Taubstummen*, ni source, ni date, 1p.

Alphabet manuel des sourds-muets. Anciennes cotes : EVII SM 10627, 10630,10633.

IMPRIMÉ.

Sm. - 3.7.01.02/25876 (SD)

☞ .- *Joli alphabet*, ni source, ni date,1 p.

Alphabet manuel des sourds-muets.

IMPRIMÉ. Ancienne cote : EVII SM 13109.

Sm. - 3.7.01.02/13109 (SD)

☞ BEBIAN .- Lettre sans destinataire, ni date, 1 p.

Lettre d'envoi du *Journal de l'Instruction des sourds-muets.*

MANUSCRIT. Ancienne cote : EVII SM 18814

Sm. - 3.7.01.02/18814 (SD)

☞ .- Les sourds-muets qui parlent, *Le Journal illustré*, 25 avril 1875, p. 136. « P.S » (non paginé) signé A.R.

Dessin. Présentation publique d'un sourd-muet écrivant au tableau noir.

2 COUPURES. Ancienne cote : EVII SM 17542

Sm. - 3.7.01.02/17542 (1875)

☞ THOMÉ, ERNAUD R. .- Lettre sans destinataire, Janvier 1759. ERNAUD R. 2 reçus de M.Thomé pour son instruction, 15 février 1760 et 22 mars 1760, 1 p.

Instruction d'un jeune homme. Il s'agit de « faire passer la difficulté de parler » de monsieur Thomé (sourd, probablement).

MANUSCRIT. Ancienne cote : EVII SM.

Sm. - 3.7.01.02/256051 (1760)

☞ .- Sans titre, non daté, non signé.

Instruction des sourds-muets, par M. Ernaud qui leur apprend à parler.

MANUSCRIT. Ancienne cote : EVII SM.

Sm. - 3.7.01.02/256052 (SD)

☞ Anonyme .- Pour les enfants infirmes, la science a créé... "L'école électrophonique à domicile", *Courrier de l'UNESCO*, 1er juin 1950.

Ne concerne pas les sourds. Education des enfants malades ou infirmes, immobilisés.

COUPURE non paginée. Ancienne cote illisible.

Enfants malades ou infirmes - 3.7.01.02/25.703 (1950)

☞ .- *A l'Abbé de l'Epée, Fondateur des Ecoles et Créateur de l'EDUCATION DES SOURDS-MUETS DE FRANCE*, ni source, ni date. *A l'Abbé de l'Epée, Fondateur des Instituteurs et Créateur de l'EDUCATION DES SOURDS-MUETS DE FRANCE*, ni source, ni date.

Alphabet manuel des sourds-muets.

2 lithogravures. Ancienne cote : EVII sm.

Sm. - 3.7.01.02/29951(1-2) (SD)

☞ .- *Dactylologie (vers 1860)*, pas de source.

Alphabet manuel des sourds-muets.

Lithogravure.

Sm. - 3.7.01.02/36095 (1860 ?)

3.7.03
HANDICAPÉS MENTAUX, HANDICAPS DIVERS [E IV 5355?]

2 références.

☞ .- A la Salpêtrière : la classe des petites idiotes, dirigée par mademoiselle Nicolle, Gravure de Méaulle, dessin de Henri Meyer, *Le Journal illustré*, 22 janvier 1888, n° 4

2 IMPRIMÉS, l'un sur papier (journal), l'autre sur carton. Non paginé

Enfants «idiotes » - 3.7.03/246401-2 (1888)

☞ LAURENT-LAPP .- J.M. Chervin, directeur de l'Institution des bègues, *L'Année illustrée*, 6 octobre 1868.

2 COUPURES non paginées.

Bègues - 3.7.03/26266 (1868)

3.7.05
ENFANCE DÉLINQUANTE

8 références.

☞ .- Enfants dans un réfectoire, non daté, « Collection Edgard Fournier ».
LITHOGRAVURE.Ancienne cote : EVII sm [?] del [?].
Colonies pénitentiaires - 3.7.05/2205 (SD)

☞ .- Colonie de Mettray. Ni source, ni date.
Vue intérieure de la chapelle de l'Ecole Normale.
LITHOGRAVURE. Ancienne cote : EVII ec [?]. Verso : del 1790 Recto : del 1794 [?].
Colonies pénitentiaires - 3.7.05/2734 (SD)

☞ .- Colonie de Mettray. Ni source, ni date.
Vue intérieure de l'Eglise.
LITHOGRAVURE. Ancienne cote : EVII ec [?]. Verso : del 1790 Recto : 2937.
Colonies pénitentiaires - 3.7.05/2937 (SD)

☞ .- Colonie de Mettray. Ni source, ni date.
Réfectoire.
LITHOGRAVURE.
Colonies pénitentiaires - 3.7.05/2938 (SD)

☞ .- Colonie de Mettray. Ni source, ni date.
Coucher des colons
LITHOGRAVURE.
Colonies pénitentiaires - 3.7.05/2939 (SD)

☞ .- Mettray. Ni source, ni date.
Vue de la Colonie.
LITHOGRAVURE en couleurs. Ancienne cote : EVII dl 2940.
Colonies pénitentiaires - 3.7.05/25882 (SD)

☞ .- Colonie de Mettray. Ni source, ni date.

Vue générale de la Colonie.

LITHOGRAVURE en couleurs.

Colonies pénitentiaires - 3.7.05/2940 (SD)

☞ .- Kiev, Colonie correctionnelle pour les enfants criminels. Ni source, ni date, [pp. ou n° 86a et 120a].

Quartier des garçons et église.

IMPRIMÉ. 2 PHOTOS commentées.

Colonies pénitentiaires - 3.7.05/243501-2 (SD)

---

3. GUSTAVE BAGUER ET L'INSTITUT D'ASNIERES À L'INRP

21 références.

Textes de Baguer et documents sur l'Institut départemental de sourds-muets et sourdes-muettes d'Asnières, figurant sous des cotes spécifiques dans les fichiers de l'INRP (Cf. pp.). Liste peut-être incomplète, notamment pour les écrits non signés, car les documents de l'époque sur l'enfance anormale sont disséminés sous des cotes diverses.

S'ajoutent aux références ci-dessous, 2 cartons cotés FB183 et FB184 : « documents divers » (coupures, manuscrits...), dont il faudrait aussi faire l'inventaire. Carton FB184 : lecture sur les lèvres, orthophonie et appareils acoustiques, bégaiement. Carton FB183 : aucune indication de contenu.

Des textes de Baguer, ne portant pas de cote propre, peuvent figurer dans des revues présentes à l'INRP, en particulier les revues d'enseignement des sourds-muets. Seule la *Revue internationale de pédagogie comparative* a été dépouillée.

Les écrits référencés n'ont pas été analysés. Pour chaque référence, la cote indiquée est la cote INRP.

DOCUMENTS PORTANT UNE COTE SPÉCIFIQUE

13 références.

☞ BAGUER Gustave .- *Internat de perfectionnement pour les arriérés et les instables*, 20 juillet 1898. Dernière page, Juillet 1899, 15 p.
Présent dans le fonds d'archives, dossier 3.7.03/79(C)/HC.

Ar. In. - 20305 (1898-1899)

☞ BAGUER Gustave .- *Institution départementale des sourds-muets d'Asnières, 1894-1899*, Paris, Masson, 1900. (Extrait de la *Revue philanthropique*, 10 février 1900).

Premier exemplaire coté FB63, manuscrit sous la signature de Baguer : « Pour l'année 1900 Voir le rapport présenté par M. Laurent-Cély au Conseil Général. Bulletin du 27 décembre 1900, page 4361 ».

Deuxième exemplaire coté FB63, autres publications sous la même reliure.

➜ Anonyme .- Visite à l'Institut des sourds-muets d'Asnières, 4 mai 1905, pp. 3-6, *Bulletin de l'Association amicale des anciennes élèves de l'Ecole Supérieure et de l'Ecole normale d'institutrices de la Seine*, 13ème année, n° 4, mai 1905.

➜ *Inauguration de nouveaux bâtiments à l'Institut départemental de sourds-muets & sourdes-muettes de la Seine*, 25 mai 1907, Asnières, Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes, 1908. [Discours de MM. Laurent-Cély, Bedorez, Gautier, Bourgeois, Laurent.]
Egalement, cotes 27894 et 112563[8]. Présent dans le fonds d'archives, dossiers 3.7.01.02/NN4 et 3.7.01.02/37149/1906-1907-1908.

➜ *Education des enfants anormaux.*
8 documents.
. Anonyme .- « *Tout permet d'espérer...* », janvier 1908.
. *Création d'écoles régionales destinées aux sourds-muets et aux aveugles*, Chambre des Députés, séance du jeudi 26 mai 1904.
. *Classes et écoles publiques destinées aux sourds-muets et aux aveugles*,Chambre des Députés, 2ème séance du jeudi 23 mars 1906.
Même texte, dossiers 3.7.01.02/10639/1910 et 3.7.01/10637.
. F. BUISSON .- « C'est une bien petite victoire... », *Manuel Général de l'Instruction primaire*, 31 mars 1906.
Même texte, dossiers 3.7.01.02/10639/1910 et 3.7.01/10637.
. STRAUSS P. .-« Il faudra bien... », 15 septembre 1906. [Extrait de *La Revue philanthropique*.
Même texte, dossiers 3.7.01/10637 et 3.7.01.02/10639/1910.
. *Classes et écoles de perfectionnement*, Sénat, séance du 25 décembre 1907.
. Anonyme .- *Classification des enfants anormaux, Note accompagnant les tableaux de statistique dressés en 1905*. Ministère de l'Instruction publique, commission pour l'éducation des enfants anormaux.
Document présent, dossier 3.7.01/79(B) (1905).
. *Patronage des sourds-muets et sourdes-muettes de la Seine, Assemblée générale, 4 décembre 1909*, Asnières, Institution départementale des sourds-muets et sourdes-muettes, 1912. [Discours de MM. Laurent-Cély, Faugery Louis, Bourgeois Léon.]
Egalement, cotes 27894[2] et 112564[14].

Gén. - FB28, FB63, 112558, 27894[1] (1900-1912)

☞ Anonyme .- *Institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes d'Asnières. Pose de la première pierre*, 26 juillet 1901. [Rapport de M. Laurent-Cély.]
Même thème, fonds d'archives, dossier 3.7.03/79(C) (Coupure).

Sm. - FB 170 (1901)

☞ BAGUER Gustave .- De l'enseignement de la parole aux sourds-muets, *Bulletin de la SLEPE*, n° 11, mars 1903, pp. 271-278.

Sm. - 112497 (1903)

☞ BAGUER Gustave .- *Ecoles régionales de sourds-muets et d'aveugles*, 1905. [Extrait de la *Revue philanthropique* 10 février 1905.]
Document présent, dossier 3.7.01/32608/1905.

Sm. Av. - FB91, 112475, 26449 (1905)

☞ BAGUER Gustave .- *Enseignement de la parole. Manuel illustré des classes d'articulation,* Cempuis, Imprimerie Prévost, 1905.

Sm. - 27893 (1905)

☞ BAGUER Gustave .- *Education des enfants anormaux, Situation scolaire des enfants anormaux en octobre 1907, Rapport au 2ème congrès national d'éducation sociale, Bordeaux, Octobre 1907*, Bordeaux, l'Avenir de la Mutualité, 1907.

Gén. - 25841, 112476 (1907)

☞ BAGUER Gustave .- L'enfance anormale et l'internat. Communication au Congrès de l'Alliance d'hygiène sociale mai 1913, Lyon, Bureau de l'enfance anormale, 1913, *L'Enfance*, n° 8, décembre 1913, pp. 551-569.

Gén. - 112478 (1913)

☞ *Inauguration de nouveaux bâtiments à l'Institut départemental de sourds-muets & sourdes-muettes de la Seine*, 25 mai 1907, Asnières, Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes, 1908. [Discours de MM. Laurent-Cély, Bedorez, Gautier, Bourgeois, Laurent.]
Egalement présent, cote FB63. Présent dans le fonds d'archives, dossiers 3.7.01.02/NN4 et 3.7.01.02/37149/1906-1907-1908.

Sm. - 27894, 112563[8] (1908)

☞ *Patronage des sourds-muets et sourdes-muettes de la Seine, Assemblée générale, 4 décembre 1909*, Asnières, Institution départementale des sourds-muets et sourdes-muettes, 1912. [Discours de MM. Laurent-Cély, Faugery Louis, Bourgeois Léon.]
Egalement présent, cote FB63.

Sm. - 27894[2], 112564[14] (1912)

☞ PIOGER Julien (Dr) .- *La surdi-mutité à l'Institut départemental d'Asnières*, Asnières, Institut départemental de sourds-muets, 1900.

Sm. - FB70, 27894[3] (SD)

☞ Anonyme [G. BAGUER].- « Manuscrit de leçons » [inventaire 1973] ; « Deux cahiers de devoirs et de leçons » [inventaire 1978], non daté.
Voir un cahier manuscrit de leçons utilisé à Asnières, Rouen, série Cahiers, 3.7.01-7604 .

Sm. - FB 174 (SD)

☞ Anonyme [G. BAGUER].- « Cahier manuscrit de la main de M. Baguer : adresses des personnes et Institutions s'intéressant à l'enfance handicapée » [inventaire 1973] ; « Liste d'établissements de sourds-muets » [inventaire 1978], non daté.

Gén.. - FB 176 (SD)

REVUE INTERNATIONALE DE PÉDAGOGIE COMPARATIVE
Cote INRP : P. 546

8 références.

N.B. Cette revue figure à la Bibliothèque nationale, sous la cote 8° R. 17031. D'après l'exploration systématique effectuée par J. Gateaux-Mennecier, en 1989, la collection n'est pas complète et un certain nombre de numéros sont hors d'usage.

La collection est complète à l'INRP, mais beaucoup de numéros sont en mauvais état.

☞ BAGUER Gustave .- Internat de perfectionnement pour les arriérés et les instables, 1900, n° 1, pp. 29-38 ; n° 3, pp. 117-122 ; n° 4, pp. 169-178.
(Même document INRP, cote 20355. Fonds d'archives, dossier 3.7.03/79(C).

Ar. In. (1900)

☞ BAGUER Gustave .- La mendicité des enfants, 1901, pp. 274-275.

Mendicité des enfants (1901)

☞ BAGUER Gustave .- Les livres (rubrique, analyse d'ouvrages), 1902, pp. 94-97.

Livres. (1902)

☞ BAGUER Gustave .- Congrès international de bruxelles pour l'amélioration du sort des aveugles, 1903, n° 1, pp. 3-6.

Av. (1903)

☞ BAGUER Gustave .- La lecture sur les lèvres, 1903, n° 13, pp. 301-309.

Sm. (1903)

☞ CHAMPMOREAU (Commandant de) .- Impression d'une visite à l'Institut des sourds-muets de la Seine, 1903, n° 3, p. 60.

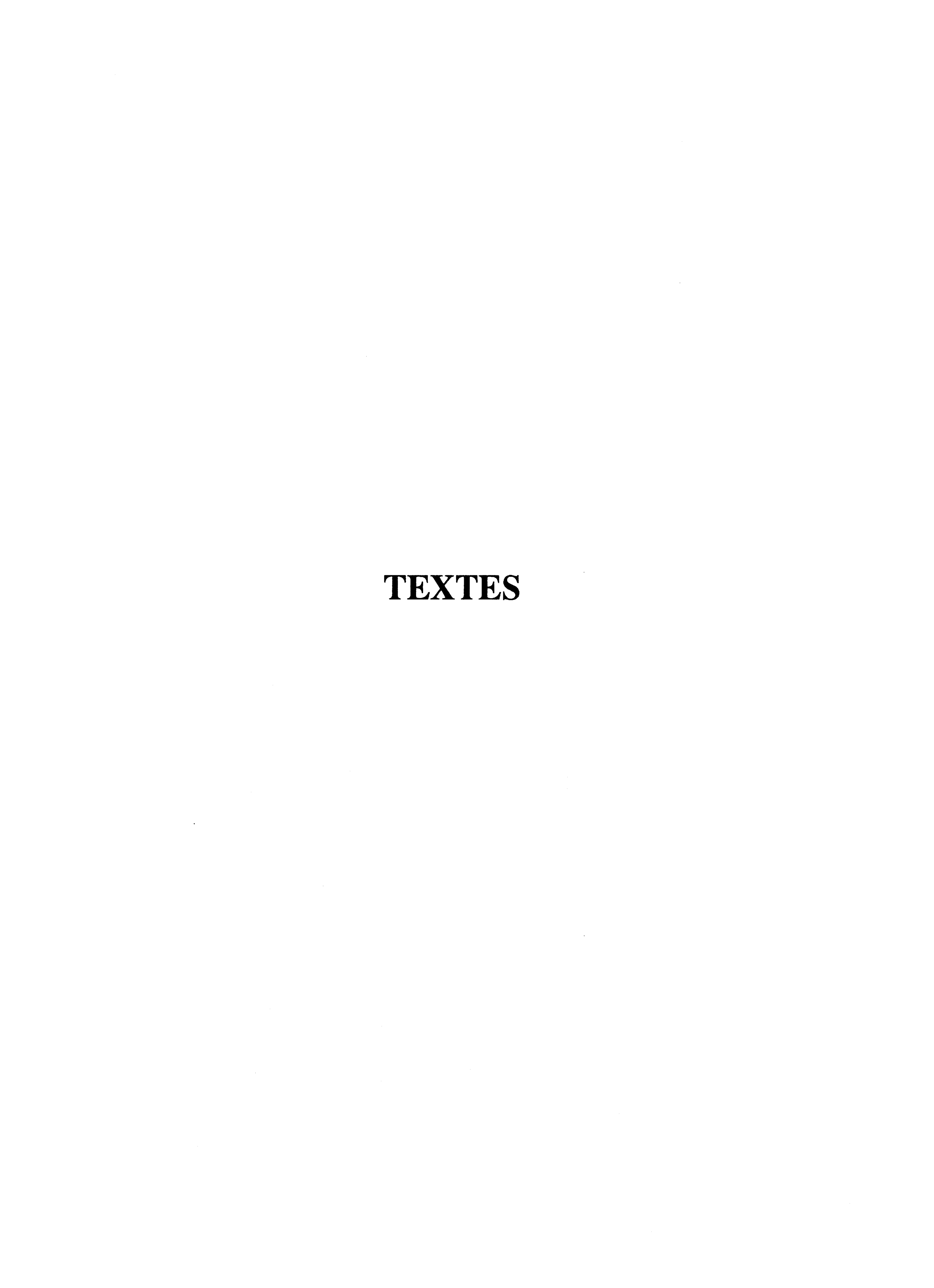
Sm. (1903)

☞ CHAMPMOREAU (Commandant de) .- L'enseignement de la gymnastique à l'Institut de sourds-muets et de sourdes-muettes de la Seine, 1903, n° 5, pp. 102-104.

Sm. (1903)

☞ PIOGER (Dr) .- L'institut départemental de sourds-muets d'Asnières, 1901, pp. 143-145.

Sm. (1901)



TEXTES

RÈGLES DE PRÉSENTATION

8 textes sont transcrits ici, par ordre chronologique, d'après des photocopies plus ou moins bonnes. Ce sont les documents actuellement manquants dans le fonds d'archives (Cf. pp. et pp.), dont je ne connais pas de publication.

1. Les signes < > indiquent qu'il y a doute sur le texte.
Exemples :
- < ? > : mot ou mots illisible ou illisibles ;
- inégaux < différents > **: les deux mots sont possibles, mais le premier m'a paru plus vraisemblable ;**
- < on > **: mot probable, mais non certain.**
En cas de doutes concernant la ponctuation, notamment virgules et points-virgules, j'ai retenu celle qui m'a paru la plus plausible.

2. Toutes les mentions placées entre crochets sont ajoutées par moi . Exemples : [sic], [brouillon du texte suivant], [En travers, sur l'en-tête], [Ajout au-dessus de la ligne]**...**

3. Les passages barrés dans le texte sont transcrits tels quels.

4. Pour ne pas gêner la lecture, les paragraphes comportant des corrections autres que des ratures sont transcrits dans leur version finale. Numérotés entre crochets, ils sont repris avec leurs corrections à la fin du document.
Dans le texte ainsi repris, les passages concernés par les indications entre crochets sont mis en caractères gras. Exemple : « Mais, si les enfants anormaux ~~ont le caractère ci diff~~ **ont tous cette ~~ressemblance de~~ caractéristique de** [ajout au-dessus du passage précédent barré] ne pouvoir prendre place à l'école ordinaire...» **Tout le passage en gras, barré ou non, est ajouté dans l'interligne, au-dessus du passage précédent (en caractères standard) barré.**

5. Dans le corps des textes, les paragraphes qui m'ont paru appeler des remarques sont également numérotés entre crochets et mes remarques reportées en fin de document.

TEXTE 1

☞ Calligraphie. 6 pages.
M. Jeannot
Généralités. 1908.

Conférence
sur
l'Éducation des Enfants anormaux
sous la Présidence de
M. A. Gasquet
Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique

Le jeudi, 19 mars 1908
à l'École communale de Garçons
6 rue Lecomte, Paris (17è)

Discours
de
M. Jeannot, Inspecteur de l'Enseignement primaire

Mesdames, Messieurs,

La réunion à laquelle vous voulez bien assister marque une date importante dans l'histoire de notre pédagogie primaire.

Il ne s'agit plus seulement d'établir maintenant des programmes moyens, appropriés aux intelligences moyennes; il ne s'agit plus de travailler pour l'enfant-type, pour l'élève-type que notre imagination a créé par une lente superposition des différents caractères rencontrés dans nos écoles.

Nous n'avons plus à nous inspirer exclusivement de cette psychologie un peu nébuleuse, toute faite d'abstractions, que nous avons subie autrefois; certes nous devons étudier ce que nous ont laissé sur ce point tant de merveilleux penseurs, mais nous devons faire entrer tout d'abord dans nos préoccupations, mettre en premier plan, la science physiologique basée sur des observations précises.

Le moment est venu d'adapter notre enseignement aux besoins inégaux de cerveaux inégaux < différents > et de donner à l'école publique la souplesse d'accommodation qui lui manque, de mettre au point nos lois d'obligation scolaire.

x
x x

Permettez-moi de comparer cette loi d'obligation scolaire à une autre loi d'obligation, à la loi sur le recrutement de l'armée.

Là, on a très justement supprimé le tirage au sort; on a affirmé aussi le principe de l'égalité absolue dans le devoir comme dans le droit; mais on a eu bien soin de maintenir, sous le nom de conseil de révision, un examen d'aptitude physique et intellectuelle.

Suivant le résultat de cet examen, qui est ultérieurement complété dans les régiments, on classe les conscrits dans les différentes parties de l'armée : infanterie, cavalerie, génie, artillerie, services auxiliaires; on dispense même de tout service ceux qui sont reconnus incapables de participer, ne fût-ce que dans une faible mesure à l'oeuvre du salut national.
Rien de semblable n'existe encore pour le recrutement de l'école primaire et le maître doit recevoir toutes les recrues de six à treize ans que les familles veulent bien lui présenter. De là, une grande disproportion entre les écoliers du même âge, et, si, dans une classe, quelques-uns se trouvent trop inférieurs à la moyenne, trop *arriérés*, ou trop surexcitables, trop *instables*, il en résulte un trouble perpétuel, profond, un ralentissement du travail intellectuel, un abaissement du niveau moyen, aussi préjudiciale [sic] au maître qu'aux élèves, éminemment nuisible à l'œuvre commune de l'éducation nationale.

x
x x

L'instituteur, les autorités scolaires n'ont aucun moyen légal de rendre à ses parents l'enfant notoirement incapable d'être instruit à l'école publique par les moyens ordinaires, même s'il trouble perpétuellement l'ordre et absorbe à lui seul la plus grande partie de cette force vive, de cette énergie féconde qu'est l'intelligence du maître.
En effet, on ne peut priver d'éducation ces enfants difficiles, *anormaux*, qui ont plus que les autres peut-être besoin d'être instruits et moralisés; et comme il n'existe pour eux aucun service scolaire approprié, on se trouve obligé de faire supporter à tous les autres leur contact déprimant.
Beaucoup, il est vrai, renoncent d'eux mêmes à revenir dans un milieu où ils éprouvent trop vivement le sentiment de leur infériorité intellectuelle. Mais alors, la rue seule les accueille; elle les prépare à toutes les aventures, à toutes les déchéances; elle en fait des malfaiteurs imberbes, des prostituées précoces, des êtres dangereux souvent, inutiles toujours.
On l'a dit déjà: les anormaux, quand ils sont jeunes, ne peuvent guère causer que des troubles individuels, mais quand, avec l'âge et la puberté, naissent tous les appétits, ils ne tardent pas à provoquer des désordres sociaux dont souffre la cité toute entière.
S'il est vrai pourtant que l'éducation peut améliorer les êtres, et cela n'est pas contestable, l'Etat qui, depuis les lois de 1881 et 1882, s'est chargé de pourvoir à l'éducation de tous, a le devoir absolu de donner cette éducation dans des conditions telles que tous puissent en profiter : il est tenu de modifier l'organisation des écoles publiques de façon que chaque enfant puisse atteindre au maximum de perfectionnement dont il est susceptible pendant sa période scolaire.

x
x x

C'est ce qui a été si bien compris quand, en octobre 1904, M. le Ministre de l'Instruction publique a créé, sur la demande de M. Léon Bourgeois et de M. Paul Strauss, sénateurs, une commission chargée d'étudier les moyens d'assurer l'instruction primaire de tous les enfants, normaux ou anormaux. Les travaux de cette Commission ont été rapides et concluants. Le mérite en revient aux hommes éminents qui l'ont présidée, à tous ceux qui ont mis en commun leur [sic] connaissances spéciales, leur longue expérience de la vie.

Mais, M. le Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère me pardonnera cette indiscrétion, c'est lui, c'est M. Gasquet, qui a su, au prix d'efforts inouïs, classer les décisions prises, les alléger, les combiner de façon à en faire cette proposition de loi qui est soumise au Parlement depuis le 13 juin dernier et qui, avec ses considérants si clairs et si précis, si facilement assimilables, constituera plus tard le guide quotidien, le bréviaire de tous ceux qui s'occuperont de l'éducation des anormaux.

Oui, malgré l'effroyable besogne qui incombe à celui qui est chargé des intérêts matériels de tous les instituteurs et de toutes les institutrices des écoles primaires - maternelles, élémentaires et supérieures - de France, malgré les préoccupations que crée chaque jour sur tous les points du territoire l'application souvent si délicate de nos nombreuses lois scolaires, M. le Directeur de l'Enseignement s'est préoccupé des intérêts intellectuels et moraux de nos 40.000 enfants anormaux, il s'est penché sur ces enfants, il les a couverts de sa grande bienveillance et il s'est promis de leur donner comme aux autres le droit à l'instruction, le droit à la lumière, le droit à l'honnêteté, le droit à la vie.

Que M. Gasquet reçoive ici nos remerciements; ce grand exemple ne sera pas perdu et nous nous efforcerons, nous aussi, autant que nous le pourrons, de donner aux enfants du peuple, à tous les enfants, surtout aux plus faibles et aux plus inquiétants, une éducation vraiment moralisatrice, toute de sagesse, de patience et de bonté.

Déjà quelques essais ont été tentés. Ici, sous l'intelligente direction de M. Ferrand, dans cette école de la rue Lecomte, malgré la modestie plutôt vieillotte de la construction, nous avons eu le bonheur de faire du nouveau, d'ouvrir, en février 1907, la première classe publique de perfectionnement. Pardonnez-nous l'éxiguïté de notre préau ; il a semblé aux organisateurs que cette première réunion devait se tenir dans l'école même où avait eu lieu la première démonstration.

Nous ne saurions trop remercier M. Bédorez, Directeur de l'Enseignement dans la Seine, et de la création qu'il a autorisé ici en 1907, et de l'hospitalité qu'il nous donne aujourd'hui dans cette école placée sous son autorité.

M. Bédorez a même pensé que ces études devaient être poursuivies parallèlement dans des groupes différents; il a permis d'ouvrir quatre autres classes de perfectionnement à Paris et en banlieue. Il suit nos efforts avec une bienveillante sympathie dont nous lui sommes profondément reconnaissants.

Bordeaux possède également depuis quelques mois des classes spéciales semblables à celle de la rue Lecomte; Lyon et d'autres villes se disposent à prendre à leur tour cette généreuse initiative.

x
x x

Cela s'est fait en fort peu de temps, à la suite d'une campagne de propagande dont M. Baguer a été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique sur la proposition de M. Gasquet. Comme toujours, dans son choix, M. le Directeur de l'Enseignement a eu la main heureuse.

M. Baguer et plusieurs de ses dévoués collaborateurs ont pensé, comme le dit la circulaire qui vous a été envoyée, qu'il devient nécessaire d'offrir aux instituteurs et institutrices le moyen de connaître, d'étudier, de comparer les méthodes et les procédés qui, jusqu'à ce jour, ont été employés pour les différentes catégories d'anormaux.

Pourquoi, en effet, condamner les maîtres et les élèves à un éternel recommencement des mêmes tâtonnements, des mêmes essais, peut-être des mêmes insuccès? Pourquoi ne pas établir un fonds commun des connaissances déjà acquises, de manière à ce que chacun vienne puiser largement dans le trésor accumulé par des années de recherches, par une longue série d'expériences?
Car enfin - M. le Docteur Voisin vous le dira dans un instant avec toute l'autorité qui lui appartient - l'éducation des anormaux n'est pas un art aussi récent qu'on veut bien le proclamer. Depuis plus d'un siècle, on instruit en France les sourds-muets et les aveugles, depuis 80 ans et plus, on s'efforce d'améliorer la situation des arriérés, même des idiots. M. le Docteur Voisin à la Salpêtrière, le vénéré Docteur Bourneville à Bicêtre, d'autres encore ont obtenu des résultats remarquables, opéré de véritables sauvetages, d'autant plus méritoires que les sujets qui leur étaient confiés étaient toujours choisis parmi les plus atteints, parmi les plus déprimés, parmi les plus tristes spécimens de notre pauvre humanité. [1]
Mais, entre ces malheureux que recueillent les hospices, entre ces *anormaux médicaux* et les enfants normalement doués que reçoivent les écoles ordinaires, il existe de nombreux, de trop nombreux enfants, les *arriérés* et les *instables*, qui ont été abandonnés jusqu'ici. C'est pour eux qu'une loi de protection a été élaborée. Voilà le fait nouveau, tout à l'honneur des législateurs et des administrateurs qui se sont donné la noble tâche de rendre ces êtres, certainement perfectibles, "au grand courant de la patrie et de l'humanité".

x
x x

Je ne voudrais pas abuser de votre attention. Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, cet exposé certainement trop long à votre gré. Permettez-moi toutefois deux mots encore pour vous dire quel est le programme qu'on se propose de suivre dans ces conférences.
L'année scolaire est trop avancée pour qu'il soit possible d'entrer, cette fois, dans les détails d'un enseignement aussi complexe. Il ne peut s'agir actuellement que d'exposer les principes généraux, de faire des conférences d'initiation -celle-ci d'abord, puis trois autres qui auront lieu en Avril, Mai et Juin, à des dates qui seront portées en temps utile à la connaissance des personnes qui se feront inscrire à cet effet.
En Octobre prochain, on < ? > commencera à raison de deux séances par mois, le développement méthodique de ce qui compose actuellement la médico-pédagogie et, nécessairement, chaque séance comportera, autant que possible, une causerie, une leçon faite par un médecin spécialiste, et une autre causerie, une démonstration, faite par un des maîtres qui se sont spécialisés dans l'éducation des anormaux (arriérés, aveugles ou sourds-muets.).
Les auditeurs pourront choisir alors, en s'inspirant des lois communes à toute pédagogie, les procédés particuliers qui seront utiles à leurs élèves; ils pourront demander les renseignements qui leur seront nécessaires; ils pourront aussi exposer à leur tour le résultat de leurs recherches, de leurs expériences.
Il naîtra ainsi un échange d'idées, une commune émulation dont bénéficieront, nous en sommes persuadés, non pas seulement les anormaux, mais encore tous les autres enfants.
C'est pour cette oeuvre saine et féconde, toute à l'avantage de l'école laïque, que vous avez généreusement sacrifié votre journée de repos. Je vous félicite et vous remercie d'être venus en si grand nombre.

x
x x

Que M. le Docteur Voisin, que M. Gasquet, notre éminent Directeur, me laissent encore une fois leur dire combien nous leur sommes reconnaissants ; qu'ils soient assurés de notre gratitude.
Je m'incline avec respect devant M. le Directeur de l'Enseignement ; je lui promets, en notre nom à tous, que les dévouements ne manqueront pas et que, partout où il voudra ouvrir des classes et des écoles pour les éducations difficiles, il trouvera des instituteurs et des institutrices prêts à le seconder dans son oeuvre de prévoyance sociale, de profonde justice.

----

[1] [conférence du docteur Voisin, dossier 3.7.03/78(C)/1914-1915.]

TEXTE 2

☞ Brouillon. 1 page.
Texte de Baguer, non signé.
Généralités. 1908.

Asnières, 9 novembre 1908

Monsieur le Sénateur,

Le Sénat nommera demain mardi la Commission qui doit se prononcer pour la création de classses et d'écoles spécialement réservées aux arriérés. [1]
Je crois devoir vous soumettre le texte du rapport complémentaire que j'ai présenté il y a quelqus jours au Congrès de l'Education sociale. Un premier rapport avait été imprimé il y a un an. Le retard apporté à la réunion du congrès nécessitait une nouvelle mise à point. [2]
Vous verrez que le Congrès, reprenant ~~dans la même salle~~ vos Conclusions de 1903, a pourtant été tenu au courant des incontestables résultats obtenus dans ces cinq dernières années.
Le texte voté par la Chambre et actuellement soumis au Sénat ne renferme pas tout ce que nous aurions voulu y trouver. Mais il établit le principe d'un enseignement spécial pour les anormaux ~~par et la~~ avec rémunération par l'Etat du personnel enseignant. Pour le moment, il serait peut-être imprudent de demander davantage.
Je sais qu'il st inutile de vous recommander les enfants dont vous avez si souvent et si puissamment plaidé la cause; mais je sais aussi combien vous êtes occupé et vous me pardonnerez de vous avoir rappelé ~~la réunion~~ une réunion dont nous espérons tout de bien.
Agréez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

M. Paul Strauss, Sénateur de la Seine

----

[1] Le Sénat nommera demain **mardi,** [ajout au-dessus du mot suivant] la Commission qui doit se prononcer pour la création de classses et d'écoles ~~de~~ spécial- ~~perfec~~ < perfer > lement réservées aux arriérés.

[2] Je crois devoir vous soumettre le texte du rapport complémentaire que j'ai présenté ~~sur cette~~ il y a quelques jours au Congrès de l'Education sociale. Un premier rapport avait été imprimé il y a un an. Le retard ~~subi par la~~ ~~subi par la~~ ~~**apporté de**~~ **apporté à la** [ajouts au-dessus des passages précédents barrés] réunion du congrès nécessitait une nouvelle mise à point. [Rapports cités : dossier 3.7.03/78(B) et INRP, cote 23267.]

TEXTE 3

☞ Brouillon. 1 page.
Texte de Baguer, non signé.
Généralités. 1908.

[Brouillon du document suivant.Texte transcrit d'emblée avec ses corrections.]

Asnières, 9 novembre 1908

Monsieur le Président,

Conformément ~~aux~~ **à vos** [ajout au-dessus du mot précédent] instructions, ~~que vous m'~~ j'ai l'honneur de vous soumettre un résumé succint [sic] de la situation en ce qui concerne les arriérés dont s'occupe en ce moment le Sénat.
Le texte voté par la Chambre sur la proposition de M. Rabier ne renferme qu'une partie **du** [surcharge sur le mot suivant barré] ~~des propositions~~ projet préparé par M. Gasquet et présenté par le Ministre de l'Instruction publique.
Les sourds-muets et les aveugles sont restés aux mains de M. Chautard qui doit faire un rapport spécial.
Rien n'établit la possibilité de maintenir dans les cadres les maîtres et maîtresses qui s'occuperont des anormaux médicaux éducables reçus dans les asiles.
Même pour les arriérés, on a supprimé l'article qui permettait ~~d'aider les communes et les~~ **à l'Etat** ~~**de subv**~~ **d'accorder des subventions** [ajout sous le passage précédent barré] aux communes et aux départements pour la construction des écoles autonomes de perfectionnement.
Mais, ~~tel qu'il est le vote soumis~~ **malgré ces mutilations** [ajout sous le passage précédent barré], la loi soumise au Sénat établit le principe d'un enseignement spécial pour les anormaux, par les services de l'Instruction publique.
C'est déjà un excellent résultat. Je crois que le moment serait mal choisi pour demander davantage.
~~S'il~~ **Dès que** [surcharge sur mot illisible] leSénat, ~~< s'il > ne nous fait pas trop attendre, nous~~ **se sera prononcé** [ajout, partiellement en surcharge, partiellement au-dessus du passage précédent barré] on **pourra** [surcharge sur « pourrons »] toujours présenter au Conseil supérieur de l'Instruction publique un règlement pour la régularisation de ce qui a été fait et pour l'organisation définitive de nouveaux services.
~~Encore Je me~~ Croyez, Monsieur le Président, à ma plus ~~grande~~ **respectueuse** [ajout au-dessus du mot précédent barré] gratitude.

M. Léon Bourgeois.- Président de la Commission pour l'Education des Anormaux.

TEXTE 4

☞ Calligraphie avec corrections. 2pages.
Texte de Baguer, non signé.
Généralités. 1908.

[Version calligraphiée du texte précédent.]

Sans Copie [Mention manuscrite ajoutée, en travers, sur l'en-tête.]
Note remise à M Bourgeois et à M Gasquet [Mention manuscrite ajoutée, en travers, partiellement sur la mention ci-dessus.]

DIRECTION
DE
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE SOURDS-MUETS ET DE SOURDES-MUETTES
29, RUE DE NANTERRE. - ASNIÈRES

~~*Monsieur le Président,*~~

Projet de loi
pour l'éducation des Arriérés
10 novembre 1908

~~*Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous soumettre un résumé succint*~~ [sic] ~~*de la situation en ce qui concerne les arriérés dont s'occupe en ce moment le Sénat.*~~

Le texte voté par la Chambre sur la proposition de M. Rabier ne renferme qu'une partie du projet préparé par M. Gasquet et présenté par le Ministre de l'Instruction publique.

Les sourds-muets *et les* aveugles *sont restés aux mains de M. Chautard qui doit faire un rapport spécial.*

Rien n'établit la possibilité de maintenir dans les cadres les maîtres et maîtresses qui s'occuperont des anormaux médicaux *éducables reçus dans les asiles.*

Même pour les arriérés, *on a supprimé l'article qui permettait à l'Etat d'accorder des subventions aux communes et aux départements pour la construction des écoles autonomes de perfectionnement.*

Mais, malgré ces mutilations, la loi soumise au Sénat établit le principe d'un enseignement spécial pour les anormaux, par les services de l'Instruction publique.

C'est déjà un excellent résultat. Le moment serait peut être mal choisi pour demander davantage. [1]

Après un vote favorable du Sénat, on pourra toujours présenter au Conseil supérieur de l'Instruction publique un règlement pour la régularisation de ce qui a été fait et pour l'organisation définitive de nouveaux services. [2]

~~*Croyez, Monsieur le Président, à ma plus respectueuse gratitude.*~~

M. Léon Bourgeois.- Président de la Commission pour l'Education des Anormaux.

----

[1] *C'est déjà un excellent résultat.* ~~*Je crois que le*~~ ***Le*** [ajouté deux fois, au-dessus du début et de la fin du passage barré] *moment est* ~~*venu*~~ ***serait peut être*** [en surcharge sur « ~~est~~ » et terminé au-dessus de la ligne] *mal choisi pour demander davantage.*
[2] ~~***Quand***~~ [au-dessus des deux premiers mots suivants barrés] ~~*Dès que le Sénat se sera prononcé,*~~ *Après un vote* ~~*favorable du Sénat*~~ ***favorable du Sénat*** [ajout au-dessus des mêmes mots précédemment barrés] *on pourra* ~~*toujours*~~ ~~*pourrait*~~ ***toujours*** [ajout au-dessus de la ligne, avant le mot suivant] *présenter au Conseil supérieur de l'Instruction publique un règlement pour la régularisation de ce qui a été fait et pour l'organisation définitive de nouveaux services.*

TEXTE 5

☞ Brouillon. 1 page.
Texte de Baguer, non signé.
Généralités. 1908.

Asnières, 22 novembre 1908

Monsieur le Sénateur, [1]

Je suis en retard, pardonnez-moi. Mme Laurent-Cely, qui a toujours été la bienfaitrice de notre maison, est décédée hier samedi. Ce malheur, qui nous est des plus pénibles, a interrompu pendant 24 heures le travail que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Vous trouverez sous ce pli, en 4 cahiers séparés, des renseignements pour

A.- Le Rapport au Sénat proposant d'adopter le texte voté par la Chambre.
Je sais que votre intention est d'être très bref; mais il m'a semblé que vous ne pouviez vous limiter à quelques lignes d'approbation. Votre compétence toute particulière engagera tous les spécialistes à se reporter une fois de plus à vos publications; il semble nécessaire que vous puissiez résumer et compléter, sans les répéter, les renseignements contenus dans les considérants de l'administration et de la Chambre.
Vous apprécierez.

B.- Le rétablissement (que M. Gasquet juge avec raison indispensable) de l'article permettant la contribution de l'Etat dans les dépenses de première installation [2]

C.- L'admission dans les cadres généraux de l'enseignement et la rémunération légale par l'Etat des instituteurs et institutrices exerçant dans les asiles-écoles d'anormaux.

D.- Un tableau permettant de retrouver sans perte de temps les ressemblances et les divergences existant entre le texte de l'administration et celui de la Chambre. [3]

La copie a été faite en recto seulement pour que vous puissiez détacher sans transcription les parties qui vous sembleront utilisables.

Je reste comme toujours entièrement à vos ordres, ~~et~~ je vous suis profondément reconnaissant.

Veuillez agréer, M le Sénateur, l'assurance de mes plus respectueux sentiments.

Permettez-moi de vous rappeler que M. Gasquet, à qui revient tout le mérite administratif du travail accompli depuis quatre ans, serait heureux d'être entendu par vous.

M Paul Strauss, Sénateur.

----

[1] [Dans l'ensemble du texte, gommages et surcharges, sur des mots illisibles. Documents cités, présents, dossier 3.7.01/79(A)/1908.]

[2] **B** [surcharge sur « 2° »] .- Le rétablissement (que M. Gasquet juge **avec raison** [ajout au-dessus du mot suivant] indispensable) de l'article **permettant** [surcharge sur « fixant »] la contribution de l'Etat dans les dépenses de première installation

[3] D.- Un tableau ~~de concordance qui vous permettra de <mot illisible>~~ **permettant de retrouver sans perte de temps** [ajout au-dessus du passage barré] les ressemblances et les divergences existant entre le texte de l'administration et celui de la Chambre.

TEXTE 6

☞ Brouillon, crayon noir. 2 pages.
Texte de Baguer, non signé.
Arriérés. 1908.

Travail remis à M Strauss sur sa demande le I Xr 1908 [Mention manuscrite ajoutée, en travers, en haut à gauche. Séparé du texte par un trait.]
[N.B. Xr signifie décembre et non le 10ème mois de l'année (octobre).]

Résumé

La législation actuelle de l'enseignement primaire ne permet pas à l'Etat de fonder, soit seul, soit avec le concours des communes et des départements, des écoles spéciales pour les enfants arriérés

parce que

les arriérés ne sont une gêne pour les classes et plus tard un danger pour la population que dans les grands centres, qui seuls ressentent le besoin d'avoir des écoles spéciales.
Ces écoles ne seront vraiment efficaces que sous la forme d'internats, municipaux, ou même départementaux. [1]

Or [2]

1° la loi du 20 juin 1885 relative aux subventions de l'Etat pour constructions scolaires interdit (art.8) l'attribution de ces subventions « aux communes dont le centime communal représente une valeur supérieure à 6000 » c'est à dire à toutes les villes importantes. [3]
2° la loi des 19 juillet 1889 et 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire ne permet à l'Etat (art. 29) de payer le personnel enseignant dans les villes de plus de 150.000 âmes que dans des proportions bien inférieures aux dépenses réelles. Toute nouvelle création supplémentaire reste donc en totalité à la charge de la ville. [4]
3° Rien ne permet de payer le personnel ou de subventionner les constructions pour des écoles primaires publiques crées par les Départements.

Les modifications apportées par la Chambre au projet de loi présenté par le Gouvernement ont précisément fait disparaître les articles ~~les plus~~ indispensables savoir:
~~les articles suivants dudit projet de loi les articles~~
L'art 4. Permettant de donner des subventions pour constructions, soit à toutes les communes intéressées soit aux départements.
L'art 5. Précisant la situation budgétaire et mettant les dépenses de l'enseignement à la charge de l'Etat.
Le projet du gouvernement aurait lui-même besoin d'être complété à ce sujet par une disposition mettant ces dépenses d'enseignement à la charge de l'Etat. Dans les villes de 150.000 habitants comme dans les autres communes de France. [5]
Les dispositions des articles 3,7,9,10,15 du projet semblent avoir été laissées à la disposition ~~de l'Administratioin par l'art. 11 de la Chambre~~ du règlement d'administration publique prescrit par l'art. 11 de la Chambre: mais si le travail était repris dans son entier avec renvoi à la Chambre, il serait préférable de réintroduire dans la loi toutes ces dispositions qui formaient l'ensemble des voies et moyens d'exécution.

---

[1] les arriérés ne sont une gêne pour les classes et plus tard un danger pour la population que dans les grands centres, qui seuls ressentent le besoin d'avoir des écoles spéciales, de plus ~~les lois scolaires~~ **Ces écoles ne seront vraiment efficaces que sous la forme** [ajout au-dessus de « les lois scolaires »] d'internats, ~~souvent des internats~~ [ajout au-dessus du mot suivant] municipaux, ou **même** [ajout au-dessus de la ligne, entre « ou » et« départementaux »] ~~mieux~~ [ajout au-dessous de la ligne, entre « ou » et« départementaux »] départementaux.
[2] [Gommages, sous « or »].
[3] 1° la loi du **20** [surcharge sur « 28 »] juin 1885 relative aux subventions de l'Etat pour constructions scolaires interdit **(art.8)** [au-dessus de « l'attribution »] l'attribution de ces subventions « aux communes dont le centime communal représente une valeur supérieure à 6000. » **c'est à dire à toutes les villes importantes.** [Ajout sur gommage et sans suppression du point après « 6000 ».]
[4] 2° la loi des **19** [surcharge sur « 20 » ou « 21 »] juillet 1889 et 25 juillet 1893 sur les dépenses ordinaires de l'**instruction** [surcharge sur « enseignement] primaire ne permet à l'Etat (art. 29) de payer le personnel enseignant dans les villes de plus de 150.000 **âmes** [au-dessus d'un mot barré, illisible] que dans des proportions bien inférieures aux dépenses réelles. Toute **nouvelle** [ajout en marge] création supplémentaire reste donc en ~~réalité~~ **totalité** [au-dessus du mot précédent barré] à la charge de la ville.
[5] [Paragraphe entièrement à l'encre rouge.] Le projet du gouvernement aurait **lui-même** [ajout au-dessous du mot suivant] besoin d'être complété...

TEXTE 7

☞.Imprimé. 4 pages.
G. Baguer, E. Debray
Arriérés et instables. 1907/1918.

Société pour l'Instruction et la Protection
DES ENFANTS SOURDS-MUETS OU ARRIÉRÉS
Fondée en 1866 par Aug. GROSSELIN
Reconnue Etablissement d'utilité publique par décrets du 10 Mai 1875 et du 11 juillet 1904

Médailles d'or aux expositions de 1889, de 1900 et de 1905
Diplôme d'honneur à l'exposition internationale de Bruxelles de 1910

Paris, 28, rue Serpente (Hôtel des Sociétés Savantes)

EDUCATION DES ENFANTS ARRIÉRÉS OU INSTABLES

DIRECTIONS PÉDAGOGIQUES

Les principes dont les éducateurs d'anormaux doivent s'inspirer sont les suivants:
ENSEIGNEMENT PAR LES CHOSES, PAR LES FAITS. Ne pas compter sur les mots, sur les descriptions; *procéder de la chose au mot, du fait à l'idée.*
Présenter les choses d'abord, le mot ensuite: appeler l'attention sur les propriétés extérieures, formes, couleurs, proportions; développer ainsi l'esprit d'observation; comparer avec d'autres choses déjà connues pour exercer la mémoire; faire des rapprochements, provoquer des comparaisons, des appréciations, pour développer le jugement.
De même, faire observer les faits, les grouper, les comparer pour arriver à l'acquisition des idées abstraites.
Enseigner le **LANGAGE** par les choses et les faits:
S'astreindre rigoureusement à passer du concret à l'abstrait, de la chose au mot, au mot parlé, puis du mot parlé aux éléments phonétiques, de ces éléments à la lettre écrite; faire parler, faire lire l'écriture.
Enseigner la grammaire par la langue, le **FRANÇAIS** par l'usage ;
Au moyen d'observations répétées, faire remarquer, puis formuler les règles de composition et d'accord; s'attacher plutôt à la pratique correcte du langage qu'à la théorie grammaticale.
En **CALCUL**, exercer sur les menus objets; faire composer et décomposer des nombres réels, des groupements en nature; insister sur le calcul mental; éviter les grands nombres que l'enfant ne peut se représenter.
En **DESSIN**, s'attacher surtout à l'exactitude des formes et des proportions;
Procéder lentement: faire appel au jugement; éviter les exercices ne représentant rien de réel, ne mettant pas en activité l'imagination; éviter aussi de rebuter l'élève par de longs dessins trop finis.

Donner une place importante au **TRAVAIL MANUEL**, surtout pratique; ne pas faire dévier le travail manuel en exercices trop multipliés de dessin linéaire, en leçons de géométrie théorique; que le travail manuel soit une leçon d'énergie intelligente, d'action raisonnée, d'efforts soutenus.

Profiter aussi des leçons de **GYMNASTIQUE** pour faire l'éducation du sens musculaire: organiser la coordination des mouvements, développer l'esprit d'observation et d'imitation, discipliner l'individu pour lui-même et pour l'ensemble.

Pour toutes les branches, leçons courtes et substantielles contenant, non pas tout ce qu'on peut savoir, mais ce qu'on ne doit pas ignorer.

Alterner les leçons orales avec les leçons écrites , les leçons demandant l'attention et l'immobilité avec les applications personnelles permettant le mouvement.

Eviter la fatigue intellectuelle, l'épuisement nerveux; ne pas oublier que les anormaux sont des débiles de l'intelligence et de la volonté. Les amener progressivement, très lentement, à pouvoir et à vouloir.

S'attacher à former l'esprit, plutôt qu'à faire acquérir des connaissances.

ENCOURAGER TOUJOURS

EXEMPLE D'EMPLOI DU TEMPS

MATIN

8 h.30	*Exercice oral*	Leçon de choses.-Présentation des choses : observa tion, mémoire, jugement. Elocution.
9 h.	*Exercice graphique*	Dessin ou modelage des objets présentés dans la leçon de choses.- Analyse et reproduction des formes et des proportions. - Les couleurs, application.
9 h.20	*Exercice oral*	Lecture et orthographe.- Décomposition phonétique, puis littérale, des mots, des propositions, des phrases se rapportant aux deux premiers exercices.- Ecriture sur le tableau noir.- Lecture collective et individuelle.
9h.45	*Récréation*	
10h.	*Exercice graphique*	Copie mise au net du texte écrit et lu sur le tableau noir. Rédaction individuelle.- Dictée
10h.30	*Exercice oral*	Exercice de mémoire.- Formules usuelles du langage.- Politesse, conversation, récits, dialogues.- Chant.
10h.50	*Exercice manuel*	Travail manuel sans atelier.- Pliage, tissage, modelage, cartonnage, etc....
11h.15	*Exercice physique*	Gymnastique, élongation, attitudes, observation, imita tion.- Education du sens musculaire.
11h.30	*Repas.-Récréation*	

SOIR

1h.	*Exercice oral*	Calcul en actions.- Composer et décomposer des nombres avec de menus objets.- Numérotation parlée.- Calcul mental.- Calcul écrit au tableau noir.
1h.30	*Exercice graphique*	Mise au net des exercices de calcul.- Travail individuel de calcul sur le cahier ou sur l'ardoise.
1h.50	*Exercice oral*	Histoires morales.- Education civique.- Géographie.- Histoire.
2h.15	*Récréation*	
2h.30	*Exercice manuel*	Travail à l'atelier: cartonnage, bois, fer.
3h.15	*Exercice graphique*	A l'atelier même, tenue du cahier de travail manuel.
3h.30	*Exercice oral*	En classe.- Interrogations, conversation sur l'emploi de la journée.- Révision.- Préparation de la journée sui vante.- Chant.
4h.	*Sortie*	

Le Secrétaire Général,
G. BAGUER,
Chargé par le Ministère de l'Instruction Publique de l'*Inspection* des *Classes* et des *Etablissements* destinés aux *enfants anormaux.*



Les directions qui précèdent, expérimentées pendant de nombreuses années, ont produit des résultats qui ont dépassé toutes les espérances.

Au cours de leur application, les règles suivantes ont toujours été observées:

1° Autant que possible, utiliser la première leçon comme un **CENTRE D'INTÉRÊT** auquel se rapportent la plupart des exercices de la même journée.

2° Pour soutenir l'**ATTENTION**, inviter les élèves à agir et à faire usage de leurs sens pour acquerir des connaissances.
Rendre le travail attrayant. Intéresser toujours. Exciter la CURIOSITÉ.

3° Soutenir la mémoire défaillante au moyen du **SENS MUSCULAIRE** (gestes de rappel, schémas, etc...)

4° **NE JAMAIS ÊTRE EXCLUSIF**. Utiliser ce qui peut être avantageux dans tous les procédés sans exception.

5 Eliminer de l'enseignement tout ce que l'enfant est incapable de comprendre, de retenir ou d'utiliser ultérieurement.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS [1]

Les procédés et les méthodes propres à instruire ou à éduquer les enfants anormaux sont nombreux. Il est impossible de les énumérer tous, nous signalerons seulement quelques-uns de ceux qui fournissent le maximum de résultats. Leur application ne présente aucune difficulté et leur emploi attrayant est toujours fort apprécié par les enfants.

*
* *

EXERCICES FROEBELIENS: Balles, Perles, Cubes, Lattes, Bâtonnets, Anneaux, etc.
JEUX d'adresse: Balle, Boule au trou, Marelle, Bouchon, Palet, Quilles, etc.
Jeux éducatifs développant l'activité physique et intellectuelle basés sur l'observation (1).
Loto d'images.

TRAVAUX MANUELS *en usage dans les écoles maternelles*: Travaux en raphia, en ficelle; pliage, tissage, enlacements, fleurs en papier, découpage d'images, découpages symétriques.
Exercices au cordonnet ou à la ficelle sur support perforé (ardoise, carton, bristol, etc...)

DESSIN, ÉCRITURE Considérer le dessin comme une forme naturelle de langage. Faire reproduire des formes simples et concrètes.
Initier au dessin avant d'enseigner l'écriture.
Illustrer les devoirs. Faire exécuter rapidement des schémas très simples pour vérifier la compréhension et faciliter l'acquisition des connaissances.
Fractionner les difficultés au moyen de tracés rapides et très simples exécutés d'après des parties d'objets en nature.
Dessins de mémoire.
Dessins d'ornementation imaginés par les enfants et appliqués à la décoration d'objets en bois, en carton, vêtements, linge, etc., confectionnés au cours des leçons de travail manuel.

LECTURE-MÉTHODE PHONOMIMIQUE.- *(Voir le Manuel de la Phonominie.)*

FRANÇAIS. Observation auditive, visuelle et graphique des mots nouveaux. Fixation dans la mémoire par la PHONOMIMIE et la *dactylologie* (Gestes de rappel).
Utilisation du loto maternel (Parole, observation) (2).
Utilisation de la Sténographie Phonétique (3).
Exercices nombreux sur les synonymes et les locution équivalentes.

ANALYSE GRAMMATICALE rapide et attrayante par l'emploi de signes manuels ou graphiques (3).

RÉDACTION. Surveillance attentive de la parole (expressions, phrases, prononontiation).
Comptes rendus en phrases très courtes.
Classification des idées. Emploi des termes génériques.

CALCUL. Concrétiser tous les exercices. Les présenter sous formes de jeux (4). Faire ressortir le but pratique du travail.
Composition de nombres au moyen d'objets, bâtonnets, cailloux, boutons, noyaux, graines, lattes, etc.
Marquer des points au cours des jeux: quilles, palets, oie, dominos, courses, etc.
Jouer au marchand. Acheter, vendre, rendre la monnaie, peser, mesurer, etc.
Faciliter ou vérifier la compréhension des énoncés et des raisonnements de problèmes écrits ou verbaux au moyen de schémas.

Procédé Phonomimique (Manuel, page 123).

---

(1) Notes pédagogiques sur une classe d'enfants anormaux (Rouma.-Paulin éditeur, Paris.-Epuisé).
Initiation à l'activité par les jeux éducatifs (Decroly et Monchamp.-Fischbacher, éditeur, Paris).
(2) Nathan, éditeur, Paris
(3) *Manuel de la Phonomimie*, p. 89-108-121.
(4) Initiation à l'activité par les jeux éducatifs (Decroly et Monchamp. Fischbacher, éditeur, Paris.)

GÉOGRAPHIE. Observation de gravures et de cartes. Schémas. Simplification des cartes. *Cartographie rapide de mémoire* (5). Emploi du modelage ou du sable pour représenter les accidents géographiques.

CHANT. *Méthode Modale. Phonomimie musicale* (6).

EXERCICES et **CORRECTIONS** rapides et simultanées sur ardoise. Rédaction, Français, Calcul, Dessin, Musique, etc..., par l'Utilisation fréquente du *PROCÉDÉ* dit de *LA MARTINIÈRE.*

TRAVAIL MANUEL *1° Garçons et filles.* Enlacements, Travaux en ficelle, Piquage, Pliage, Tissage, Découpage, Cartonnage, Travaux d'invention, Sculpture, Pyrogravure, Métal repoussé, etc...
2° Garçons. Exécution d'objets simples en fil de fer, fer plat, bois. Jardinage, Travaux d'entretien. Commissions.
3° Filles. Fleurs en papier, Travaux à l'aiguille, Couture, Crochet, Broderie, Enseignement ménager, Cuisine.
Garçons et filles. Ornementation des objets confectionnés au moyen de motifs composés et dessinés par les élèves.
Ne pas laisser l'enfant s'attarder à des exercices dont il ne voit pas le but ou l'utilité pratique. Développer l'ingeniosité.

MODELAGE
I. Ronde Bosse 1° Reproduction de formes concrètes simples.
2° Modelage d'imagination sur un thème donné.
II. Sur Fond 1° Reproduction de formes concrètes simples, tracé :
a- au moyen d'un gabarit
b- sans gabarit.
2° Composition ornementale d'après des motifs simplifiés (plantes, objets, etc.)

GYMNASTIQUE Gestes imitatifs. Jeux. Danses. Courses. Sauts. Attitudes. Gymnastique avec musique. Exercices aux échelles jumelles, etc...

SOCIABILITE, DISCIPLINE Observation des rites sociaux. Emploi du système des *Petites Familles* (7).

Paris, le 1er Octobre 1918

Le Secrétaire du Conseil d'Administration,
E. DEBRAY,
Professeur chargé de classe de Perfectionnement,
à l'Institut départemental de sourds-muets d'Asnières (Seine).

SECTION DE PERFECTIONNEMENT
POUR LES ENFANTS ENTENDANTS
ARRIÉRÉS OU INSTABLES [2]

(5) Système Parlier, Hachette, Paris.
(6) L'instituteur et l'élève musiciens. Cours préparatoire, p.34 à la fin, et Cours élémentaire. Association Galiniste 8, rue Caplat, Paris.
(7) Demander la notice.

----

[1] Compte tenu des différences de mise en page, les notes de bas de page, figurant à partir de là dans le texte, ont été renumérotées en continu de 1 à 7.
[2] Tampon imprimé.

TEXTE 8

☞ Brouillon. 3 pages.
Texte de Baguer, non signé.
Généralités. Non daté.

Manuscrit Baguer < mot illisible > division des archives de l'Enfance anormale de Mailloux (en voyage). [Mention manuscrite ajoutée, en travers, en haut, à gauche. En partie sur le titre.]
Publication. [Mention manuscrite ajoutée, en travers, en haut, à gauche. En gros, sur le texte ci-dessus.]

LES ARCHIVES DE L'ENFANCE ANORMALE [1]

Après les inoubliables douleurs de 1870, la France a mis au premier rang de ses plus impérieux devoirs la réorganisation de son armée, la réorganisation de ses écoles.
Elle a imposé à tous les adultes l'obligation du service militaire; elle a imposé à tous les enfants l'obligation de l'enseignement primaire.
Au 1er Décembre 1907, 3.600.000 enfants étaient inscrits dans les écoles primaires publiques.
A ces écoles, l'Etat consacre chaque année 275 millions de francs.
Les Départements et les Communes s'imposent également des charges considérables.
Malgré cet admirable effort trente à quarante mille enfants avaient été laissés jusqu'ici en dehors des écoles publiques.
L'assistance publique en recueillait un certain nombre, la bienfaisance privée s'occupait de quelques autres; mais l'immense majorité de ces malheureux se trouvaient abandonnés à toutes les déchéances, à toutes les représailles.
Ces oubliés ont un malheur commun : ils ne peuvent être instruits avec les autres enfants. Ils ont besoin de soins spéciaux, ils relèvent d'une pédagogie particulière.
On a pris l'habitude de les désigner par un terme collectif : les enfants anormaux.
Il ne faut voir aucune pensée désobligeante dans cette appellation. ~~Cette appellation n'a rien de pénible.~~ Elle signifie simplement que, au point de vue scolaire, ces enfants ne sont pas tout à fait comme les autres. [2]
Mais, si les enfants anormaux ont tous cette caractéristique de ne pouvoir prendre place à l'école ordinaire très justement organisée pour les enfants normaux, ils offrent entre eux des différences capitales qui ne permettent pas de les réunir tous sous un même régime, qui nécessitent l'établissement de catégories ayant des programmes d'études très différents, des procédés d'éducation appropriés à chacune des anomalies qu'il s'agit d'atténuer dans la limite du possible. [3]

Bien des essais de classification ont été présentés.
On distingue tout naturellement :
les anormaux sensoriels, privés d'un sens comme la vue ou l'ouïe;
les anormaux psychiques, atteints plus ou moins profondement dans leurs facultés intellectuelles.

x
x x

Pour que l'on pût s'occuper utilement de ces enfants, il était indispensable de connaître l'étendue de leurs besoins, les limites de leurs capacités intellectuelles, le nombre de ceux qui sont en âge de scolarité, la valeur comparative des différents types d'établissements. [4]
Il était surtout urgent de ne pas laisser confondre ceux qui sont susceptibles d'une ~~instruction~~ solide instruction, comme les sourds-muets et les aveugles intelligents, avec les arriérés dont le développement est plus limité bien qu'ils aient l'ouïe et la vue; il fallait éviter aussi de mettre ces arriérés, souvent très perfectibles, en contact avec les sujets plus affligés, avec les idiots dont la place est, non pas dans une école mais dans un asile, sous la surveillance constante du médecin.
Ce fut la tâche d'une Commission qui fut nommée en 1904 ~~par M. < mot illisible > le ministre de l'~~ par M. Briand, alors ministre de l'Instruction publique.
Nous n'avons pas à rappeler ici tous les travaux de cette Commission. Elle devait faire œuvre sérieuse avec son Président, M. Léon Bourgeois, et son Vice-Président, M. Paul Strauss. Elle aboutit aussitôt à des résultats pratiques, grâce au concours actif et éclairé, à l'admirable dévouement de l'un de ses membres les plus éminents, M. Gasquet, Directeur de l'Enseignement primaire. [5]

x
x x

~~Nous rappelons ici, parce~~
~~Nous nous bornerons~~
Nommée, nous l'avons dit, par le Ministre de l'Instruction publique, ayant surtout à faire œuvre scolaire [6]
.... école publique (page 21)

x
x x

Les études faites par la Commission portèrent bientôt leurs fruits
page 21 Pour les aveugles et les sourds-muets...
... de l'Instruction publique.
Chautard
Pour les anormaux médicaux
légal des instituteurs et institutrices
Pour les arriérés et les instables

[7]
x
x x

L'éducation des anormaux entre dans une période nouvelle de son histoire, dans la période d'organisation effective.
Il devient utile de mettre à la disposition de tous ceux qui s'intéressent à ces passionnantes questions un organe [8]

Les défendre tous,
sans les confondre
jamais.

médecine et pédagogie
assistance et instruction
législation < largement > protectrice

Pour tous législation protectrice [Texte écrit verticalement, bord gauche de la page.]

---

[1] [Dans l'ensemble du texte, gommages et surcharges sur des mots illisibles. Pages 2 et 3 présentes dans le dossier 3.7.03/78(A), document « statisque ».]
[2] [Paragraphe ajouté en marge, verticalement.]
[3] Mais, si les enfants anormaux ~~ont le caractère si diff~~ **ont tous cette ~~ressemblance de~~ caractéristique de** [ajout au-dessus du passage précédent barré] ne pouvoir prendre place à l'école ordinaire...
[4] [Alinéa ajouté après écriture.]
[5] ...Elle aboutit **aussitôt** [ajout au-dessus des deux mots suivants.]
[6] **Page 20** [ajout en marge] Nommée, nous l'avons dit...
[7] [Fin du document, après un espace important, au bas de la page.]
[8] [Fin du texte ? Probablement, une ou plusieurs pages manquantes.]

ANNEXES
Autour de Gustave BAGUER

Bien heureux d'avoir une occasion de me rappeler au bon souvenir de Monsieur le Député, je lui présente mes plus respectueux hommages

16 déc. 1912

G Baguer

GUSTAVE BAGUER

Chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique
de l'Inspection des Classes et des Etablissements
destinés aux enfants anormaux

Directeur de l'Institut Départemental
de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes
Asnières (Seine)

Carte de visite de Gustave Baguer. Reprographie, encre noire. *(Photographie : Pascal Bessière.)*
Cette carte avait été extraite du fonds des Collections historiques. Après la rédaction de cet inventaire, à la faveur d'une mise en ordre récente de documents non classés, elle a été remise en place dans le carton 3.7.01, avec sa cote : 3.7.01/79.30974. Je n'ai pas retrouvé d'écrits de la même date ou de dates proches qui permettraient de savoir à qui elle a été envoyée.

DEUX BIOGRAPHIES

Ces deux écrits, qui ne concordent pas entièrement, sont reproduits ici, à seule fin de donner un peu de chair au personnage de Baguer. Ils ne seront pas commentés. Une biographie détaillée sera publiée ultérieurement.[1]
N.B. Je me suis efforcée de respecter la présentation, même fantaisiste, des textes (alinéas, majuscules, ponctuation...).

I - Notice biographique de Gustave Baguer

Texte anonyme, non daté. (Archives de l'Institut Gustave Baguer)

BAGUER Gustave est né à Paris le 4 juin 1858 dans une famille ouvrière très modeste, habitant 38 Rue des Rigoles à PARIS (20e).

C'était un sujet de la plus grande intelligence, qui s'est toujours adapté parfaitement aux multiples situations dans lesquelles il s'est trouvé.

A 13 ans il quitta l'école primaire pour gagner sa vie. Placé dans le commerce, puis commis d'architecte, il s'assimila rapidement toutes les connaissances spéciales nécessaires pour exercer ces professions avec succès.

A 18 ans, sur le conseil de M. DEBRAY ami de la famille, il recommença à étudier, et cela sans aide, et en dehors de ses heures de travail, c'est-à-dire pendant la nuit. Il prépara ainsi successivement le B.E. et le Brevet supérieur qu'il obtint sans peine.

Il débuta, dès l'obtention du B.E. comme Instituteur adjoint dans une école libre des Batignolles.

Pourvu du B.S. il entra dans l'enseignement public. Il exerçait en 1892 à l'Ecole de Garçons de la rue St Ferdinand à Paris (17ème).

Se trouvant en contact avec Mme FLEURY, Inspectrice de l'Enseignement primaire, dont la soeur dirigeait l'Ecole Publique de filles, rue des Poissonniers, à Paris (18ème) et qui accueillait des petites sourdes-muettes dans ses classes, il s'intéressa à ces malheureux enfants et s'initia aux procédés d'enseignement qui leur étaient appliqués.

A l'école de la Rue St Ferdinand, (Cours élémentaire), j'ai constaté qu'il y enseignait plusieurs sourds-muets, qu'il leur donnait des leçons supplémentaires après ses heures de

---

[1] A propos de Gustave Baguer, outre d'autres documents d'archives conservés à l'Institut Baguer, voir aussi : H. Gaillard, Gustave Baguer, *La gazette des sourds-muets*, n°39, mars 1919. Martet, Discours aux Obsèques de M. Gustave Baguer, le 30 janvier 1919, *Revue Générale des Sourds-muets*, février 1919, pp. 76-77.

classe et que, très souvent il subvenait à leurs besoins alimentaires, en prenant les sommes nécessaires sur son propre budget.

Vers 1889, sur sa demande, il fut nommé instituteur à l'école de la rue de Pontoise, PARIS (5ème), poste voisin de l'Hôtel de Ville, ce qui lui permit de mener plus facilement la campagne qu'il avait commencée.

Il avait remarqué que les sourds-muets du département de la Seine étaient dispersés dans les Institutions privées, où l'enseignement pouvait presque toujours être satisfaisant, mais où au point de vue matériel, ils ne recevaient pas tout ce qui était désirable.

Il agit donc avec persévérance auprès de l'Instruction Publique du Département de la Seine (Directeur M. CARRIOT), et du Conseil général de la Seine. Il fut soutenu par MM. FAILLET et LAURENT-CELY, conseillers, l'un du quartier COMBAT, l'autre d'ASNIERES.

Ce qu'il voulait, c'était la création d'un Internat départemental de la Seine, groupant tous les sourds-muets de la région, à la sortie duquel, pourvus de la parole (compréhension et lecture sur les lèvres) et après apprentissage d'un métier, les élèves seraient capables de gagner leur vie.

La campagne aboutit fin 1892 et l'Institut désiré ouvrit ses portes le 1er Janvier 1894 sous sa direction.

Ses capacités, son expérience et son intelligence lui permirent d'initier avec succès un personnel pourtant novice dans l'enseignement des sourds-muets, à faire travailler tous les petits pensionnaires.

Dès le début, des ateliers furent créés et fonctionnèrent, produisant pour la maison elle-même ce qui était nécessaire (matériel bois et fer) et plus tard habits et entretien des chaussures.

Conformément au règlement voté par le Conseil général de la Seine, la méthode orale pure fut appliquée pour enseigner la parole.

Les résultats obtenus furent rapides et excellents et en 1900, lors de l'Exposition, la carence de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris relative au Congrès des Professeurs de Sourds-Muets de tous les pays, lui donna l'occasion de mettre en vedette l'Institut d'Asnières.

Ce fut lui qui, comme Secrétaire du Congrès, orienta bien souvent les débats et parvint en conciliant les oppositions à faire voter des décisions utiles.

il obtint pour son Etablissement et d'emblée le Grand Prix décerné à la présentation des travaux de ses élèves (classes et ateliers) et des ouvrages composés par lui-même et en collaboration avec son personnel scolaire et médical.

Quelques années plus tard une récompense identique fut obtenue à l'Exposition de St Louis aux Etats-Unis.

Depuis cette époque l'Institut Départemental, dirigé par Mr BAGUER, devient de plus en plus l'Ecole Normale des Anormaux. Les éducateurs de Sourds-Muets et plus tard d'arriérés, se succédèrent toujours nombreux dans ses murs, afin de consulter Mr BAGUER, d'étudier ses procédés et de les appliquer eux-mêmes à leurs élèves.

Son activité étant inlassable, et son but initial étant atteint depuis 1894, il se rappela que, dans les écoles primaires, se trouvaient des élèves dont l'intelligence réduite rendait difficile l'instruction et qui encombraient les classes.

C'est en 1898, qu'il prit en mains l'amélioration du sort des débiles mentaux perfectibles en France.

Il adressa à la Direction de l'Enseignement primaire de la Seine un rapport magistral ayant pour titre :

"Internat de Perfectionnement pour les arriérés et les instables". M. BEDOREZ était alors directeur de l'enseignement primaire.

Ce rapport fut accueilli avec succès et approuvé par le Ministère de l'Instruction Publique.

Il continua à agir par des articles, par des opuscules, il entreprit des voyages de propagande, aussi en 1904, une Commission Inter-ministérielle fut-elle créée pour organiser, enfin, l'Instruction de tous les enfants anormaux récupérables de notre pays.

Les travaux aboutirent au vote de la loi du 15 Avril 1909 pour les déficients mentaux. Pour les sourds-muets et les aveugles le projet de loi de 1910, voté en première lecture est encore en suspens.

La rédaction de ces deux projets de loi eut pour auteur BAGUER, d'accord avec la Direction de l'Enseignement Primaire du Ministère.

C'est en 1904 que Mr BAGUER fut officiellement chargé d'inspecter les "établissements d'anormaux de France" par le Ministère de l'Instruction Publique et de propager dans toute la France les procédés, méthodes et tous moyens d'enseignement pour arriérés.

Pendant plusieurs années il fit ce travail sans toucher le moindre remboursement des dépenses occasionnées par ses tournées en province.

La guerre de 1914 suspendit momentanément son action, mais jusqu'en 1918, date où il fut mis à la retraite pour limite d'âge, il continua à diriger l'Institut d'Asnières en profitant de la diminution du nombre des sourds-muets pour annexer, d'accord avec la Direction de l'Enseignement primaire une Section d'arriérés à son établissement. Il était vigoureusement soutenu par M. LEFEBVRE, Directeur de l'Enseignement primaire de la Seine, qui toujours soutint ses efforts et l'encouragea à poursuivre ses efforts désintéressés pour diminuer le nombre des illettrés et les mettre en état de vivre normalement, c'est-à-dire sans constituer une charge pour la Société.

Quoi qu'il en soit, les hostilités de 1914-1918 ralentirent ses efforts en faveur des débiles mentaux, mais il prit la direction de l'action nationale entreprise en faveur des pupilles de la Nation.

C'est encore lui qui rédigea les textes de la loi qui fut votée par le parlement.

Atteint par la limite d'âge officielle (60 ans) fixée par le règlement applicable au Personnel Préfectoral, on le laissa partir sans tenir le moindre compte de ses services passés. Il prit alors la Direction de l'Office des Pupilles de la Nation de la Seine, et ne le quitta que lors de la fin de son existence, survenue le 27 janvier 1919.

II - NOTICE SUR BAGUER,

Texte anonyme, 7 Juin 1958 (Archives de l'Institut Gustave Baguer)

Nous commémorons aujourd'hui le centenaire de la naissance de G. Baguer, fondateur et premier directeur de l'Institut des sourds-muets d'Asnières.

G. Baguer est né en effet à Paris, le 4 juin 1858.

Il commença à gagner sa vie comme employé de commerce. Mis en rapport avec des personnes s'occupant activement des sourds-muets, il s'intéressa à leurs oeuvres et prit la résolution de se vouer à l'éducation des enfants sourds ou anormaux.

Il entra dans la carrière de l'enseignement et débuta comme instituteur en 1879 dans une école de la Ville de Paris.

Dès lors, il consacra ses loisirs à l'étude des méthodes de rééducation des sourds-muets ; il déploya une grande activité au profit de la Société pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants parlants. Enfin, il donna son concours, sans réserve, pour l'organisation du sauvetage et du patronage de l'enfance.

En 1892, le Conseil Municipal de Paris et le Conseil Général de la Seine qui avaient, depuis 1878, institué un système de bourse pour l'éducation des sourds-muets et déjà ouvert pour eux deux classes dans les écoles publiques, se préoccupaient d'ouvrir un internat départemental fonctionnant sous le contrôle de l'Administration préfectorale. La commission de création, composée de conseillers généraux, choisit G. Baguer pour secrétaire.

Son activité contribua grandement à la création de l'Institut d'Asnières, dont il fut nommé directeur en 1893, et qui ouvrit ses portes le 1er janvier 1894. Il occupa le poste jusqu'en 1918, réglant de front les questions administratives et de gestion avec celles relatives à l'éducation aux méthodes de démutisation, de recrutement et de formation du personnel enseignant.

Dès 1900, on put constater le succès de son entreprise. Les maîtres de sourds-muets, venus de divers pays d'Europe et d'Amérique, furent les témoins des résultats satisfaisants obtenus à Asnières. Le jury de l'Exposition lui attribua le grand prix dans la branche de l'éducation.

Le Congrès Mondial des sourds-muets choisit G. Baguer pour son vice-président.

Mais G.. Baguer n'avait jamais limité son apostolat aux seuls sourds-muets. Il reprit, dès 1900, sa propagande pour l'éducation[1] des anormaux. Il fut le promoteur du mouvement qui s'est peu à peu développé en faveur de ces enfants, et se fit le secrétaire des parlementaires qui militaient, à l'époque, pour l'étude de cette grave question sociale. C'est ainsi, qu'il fut appelé à mettre au point le projet de loi sur l'enseignement des enfants instables et arriérés, qui devait voir le jour le 15 avril 1909.

En cette matière, il est le véritable précurseur et le premier artisan de toutes les dispositions trop timidement adoptées par la suite, en faveur de l'enfance déficiente, anormale, ou moralement abandonnée.

---

[1] en faveur : barré.

L'importance de son action[1] fut reconnue par le Ministère de l'Instruction publique qui le chargea de l'Inspection générale des établissements d'anormaux pour la France entière.

Ce ne fut pas un simple titre d'honneur, mais une charge nouvelle qu'il assuma en parcourant la France, amplifiant sa propagande et obtenant des résultats, par la création de plusieurs établissements spécialisés.

La guerre de 1914 ne devait pas ralentir son activité. C'est lui qui fut chargé d'étudier les modalités de l'aide à apporter aux orphelins de guerre. De ses études, devait sortir la loi sur les pupilles de la Nation du 25 juillet 1917.

Atteint par la limite d'âge, il abandonna son poste de directeur de l'Institut des sourds-muets, en 1918. Par la suite, il se consacra sans répit à organiser l'Office départemental des pupilles de la Nation, dont il fut le premier secrétaire général. Il mourut à la tâche, le 27 janvier 1919.

A ses obsèques, M. FONTAINE, conseiller général et maire d'Asnières a pu dire sans emphase "Votre nom restera et sera cité comme celui d'un bienfaiteur de l'enfance, à l'égal de ceux de l'Abbé de l'Epée, de Sicard, de Valentin Haüy et de Braille".

En ce jour anniversaire, où nous honorons sa mémoire en présence du personnel, des élèves et des anciens élèves, je demande d'avoir pour lui, dans cet établissement qui fut entièrement son oeuvre et auquel il consacra pendant vingt cinq ans une activité et un dévouement inlassable, une pensée affectueuse et reconnaissante.

Je vous demande aussi de conserver au fond de vous-même, le souvenir de cet homme de bien, qui a tant fait pour l'enfance inadaptée et malheureuse, et dont toute l'existence fut dominée par le constant souci de servir.

Cet Institut qu'il a pensé, voulu, créé puis développé, a sans doute subi des fortunes diverses.

Il a, cependant, au fil des années, poursuivi la tâche que G. Baguer lui avait tracée à l'origine, et formé des générations entières d'élèves qui sont devenus des hommes et des femmes comme les autres et qui restent profondément attachés à l'établissement où ils ont passé leur jeunesse et connu des jours heureux. Leur gratitude à l'égard de celui qui l'a fondé se manifeste aussi souvent qu'il est possible. Ils ont voué à sa mémoire un culte fidèle.

La présence, aujourd'hui, à mes côtés des dirigeants de l'Amicale d'Asnières et d'une délégation importante de ses membres, renouvelle le témoignage de l'attachement des anciens élèves à l'égard de cette grande maison.

Pour nous tous, G. Baguer est, et restera un grand exemple. Demeurons digne de lui en continuant l'oeuvre qu'il a entreprise, dans le même esprit et avec la même volonté.

---

[1] activité : barré.

II - D'AUTRES SOURCES ?

en collaboration avec
Françoise Mandelbaum-Reiner

Les renseignements ci-dessous concernent trois autres fonds d'archives, explorés à titre de complément. Ils ne préjugent pas du contenu d'autres sources non explorées (Assistance publique et fonds privés, notamment.)

Archives nationales[1].

Françoise Mandelbaum-Reiner a exploré plusieurs séries d'archives.

1. Archives du Ministère de l'Instruction publique, série F17 : 13325, 13326, 13327. Pas d'entrée « anormaux », pas d'entrée « éducation spéciale ».

2. Fonds du Musée pédagogique, archives de Ferdinand Buisson, séries 71 AJ 69 à 71 AJ 76.

3. Archives privées. Registre AP, 145 à 153.

- Boite 152 AP 13, archives privées, lettres A et B. Aucune archive privée aux noms de Baguer, Binet, Bourneville.
- Léon Bourgeois :
  . 87 AP 1 ;
  . 346 AP 2 ; La cote I - 190-346-AP, indiquée dans l'inventaire sur microfiches est fausse ;
  . 1851-1925, 51 AP 1, dossier 4.
- Paul Strauss :
  . 87/AP/78 f (1892 - 12 fév. 1893 - 5 lettres) ;
  . 152/AP/19 (Revue philanthropique - 1 s. 1902).

Les séries explorées ne contiennent aucun document sur l'enfance anormale, aucun document de Baguer ou sur Baguer. En sont absentes, notamment, les nombreuses lettres et notes adressées par Baguer à Ferdinand Buisson, Léon Bourgeois et Paul Strauss, dont on trouve des copies ou des brouillons, au Musée national de l'Education. On trouve, dans le carton 71 AJ 75, des écrits sur les enfants assistés de la Seine (1906 et sans date).

---

[1] CARAN, Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75003, Paris.

Selon les recherches que j'ai anciennement effectuées, figurent, aux Archives nationales, les procès-verbaux des débats sur l'enfance anormale de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts de la Chambre des députés (1908-1909) : carton C 7325 (dossiers 1599-1904), deuxième registre de 1906 (séance du vendredi 16 mars 1906) ; carton C 7404, sept registres, neuvième législature, séances de juin 1906 à mars 1910[2]. Les procès-verbaux de la Commission créée par le Sénat (1908-1909), pour l'étude du projet de loi créant les classes de perfectionnement, sont conservées aux Archives du Sénat : document n° 587. On trouve vraisemblablement, dans les mêmes fonds, les procès-verbaux des commissions parlementaires concernant d'autres projets sur les anormaux (projet Tournade et projet Chautard, notamment).

On ne trouve pas trace de la Commission Bourgeois (1904-1905), dans l'inventaire imprimé des Archives nationales.

Archives de l'Institut Gustave Baguer[3].

- Quelques documents sur Baguer : notes signalétiques de la Direction de l'enseignement primaire (carrière professionnelle) ; coupures de presse annonçant son décès et ses obsèques ; discours lors de ces obsèques ; notices biographiques ;
- Procès-verbaux de la Commission de surveillance et de perfectionnement de l'Institut, à l'époque de Baguer.

La bibliothèque de l'Institut Baguer recèle une grande richesse de livres et de revues de l'époque.

Archives de l'Institut national de jeunes sourds de Paris[4].

Parmi les archives historiques de cet Institut, qui possèdent certainement beaucoup d'autres richesses, j'ai exploré le carton rassemblant les titres suivants :

---

[2] Le carton C 7403, dossier1553 (procès-verbaux de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts), était vide. Il portait la mention « entre les mains du secrétaire-adjoint ».

[3] 35 rue de Nanterre, 92600, Asnières-sur-Seine.

[4] 254 rue Saint-Jacques, 75005, Paris. On peut les consulter, en s'adressant à Alexis Karacostas (le mecredi).

- « Autres institutions de sourds (Lyon, Bordeaux, Chambéry, Asnières) (19ème et 20ème siècles) » ;
- « Pièces relatives à l'Institution des jeunes aveugles ;
- « Projet Tournade, 1904 » ;
- « Autres institutions ».

Le dossier intitulé « Projet Tournade, 1904 » regroupe des documents vraisemblablement réunis par le député de la Seine, Henri Tournade, père d'un « sourd parlant », qui se fait, avec Baguer, à partir de 1903, le défenseur d'un projet d'écoles régionales pour les sourds et pour les aveugles.

Dans ce dossier, figurent plusieurs chemises.

- Chemise « Projet Tournade, 1904 » : publications officielles (JO, Annales de la Chambre des députés, rapports...) ; exemplaires du journal *L'Opinion des Sourds-Muets* ; coupures de presse provenant de *L'Argus de la Presse* ; manuscrits. L'ensemble porte principalement sur les propositions du député, pour les enfants sourds et aveugles, mais aussi sur la préparation du texte de loi créant les classes et écoles de perfectionnement (propositions d'amendements). On y trouve un exemplaire (en feuilles détachées, dont une tronquée) du rapport Charlot de 1904, dans le format des Impressions parlementaires, mais sans numéro. Ce rapport a donc eu une publication officielle (dont je n'avais pas trouvé trace, dans mes précédentes recherches). Il a sans doute été distribué aux députés et aux sénateurs.
- Chemise « Autres institutions » : documents associatifs divers (sourds) ; compte rendu du Congrès international des sourds-muets (Liège, 12-18 août 1905) ; lettres manuscrites à Tournade. Ces documents intéressent l'éducation des sourds et les institutions qui les accueillent.
- Chemise « Aveugles » : quelques manuscrits, tapuscrits et imprimés (1886-1892 et 1906-1908), concernant la situation des jeunes aveugles et celle des personnels aveugles dans leurs institutions.

- Chemise « Lettres adressées à Tournade » : lettres d'auteurs divers, dont Henri Gaillard, en désaccord avec Baguer sur un certain nombre de questions. Il s'agit de lettres en rapport avec les propositions de Tournade pour les institutions de jeunes sourds et de jeunes aveugles (1904-1908).
- Chemise « Statistiques » : 2 lettres manuscrites ; tableau statistique sur les populations de sourds et d'aveugles, en France (tapuscrit, dates discontinues, 1851-1901) ; tableau des établissements de sourds, en France et dans les colonies, avec indication de la méthode d'enseignement pratiquée, orale ou gestuelle (manuscrit sans date ; probablement 1901, d'après une lettre de Baguer contenue dans la chemise suivante).
- Chemise « Asnières, Lettres de G. Baguer » : deux procès-verbaux de la Commission de surveillance et de perfectionnement de l'Institut d'Asnières ; une trentaine de lettres manuscrites adressées par Baguer à Tournade, dont certaines avec documents joints.

L'ensemble des écrits contenus dans ces chemises portent sur l'enseignement des sourds et des aveugles, à partir de 1903. Si l'on excepte les lettres, la plupart ont dû être communiqués à Tournade par Baguer (en témoignent les lettres de ce dernier). Certains sont des autographies de l'Institut d'Asnières, dont on retrouve d'autres exemplaires au Musée national de l'Education.

Ces chemises, notamment « Projet Tournade, 1904 » et « Asnières, Lettres de G. Baguer », permettraient d'analyser la genèse des textes législatifs concernant sourds et aveugles, entre 1903 et 1908.

Une première lecture des lettres de Baguer montre qu'elles suivent tout le processus législatif, avec ses avancées et ses reculs. Elles font apparaître son rôle central auprès de Tournade, dans la préparation de ses différentes actions parlementaires : proposition d'écoles régionales pour les sourds et pour les aveugles ; proposition d'amendement au budget de l'Instruction publique de 1906 (avec F. Buisson) ; propositions d'amendement au projet de loi prévoyant la création des classes et les écoles de perfectionnement (place des sourds et des aveugles, dans ce projet ; salaires des instituteurs d'enfants anormaux). Elles témoignent des débats de l'époque et de considérations tactiques, autour des questions concernées : rapports entre Instruction publique et Intérieur ; rapports entre enseignement congréganiste et enseignement public ; problèmes concernant les personnels éducatifs pour les enfants anormaux, etc.

Pour les années postérieures à 1908, c'est dans le fonds d'archives du Musée national de l'Education que l'on trouve les documents utiles sur toutes ces questions.


INDEX

RÉFÉRENCES

Sont répertoriées ci-dessous :
- les auteurs figurant comme entrées de références, dans l'inventaire et ses compléments ;
- les auteurs référencés sous une signature collective ;
- les auteurs de rapports ou de discours référencés sous un autre nom, à l'intérieur d'un document regroupant plusieurs textes.

NOMS CITÉS

Sont répertoriés ci-dessous (à l'exclusion des auteurs répertoriés comme références) les noms des personnes cités dans l'ensemble de l'ouvrage, y-compris dans l'inventaire et ses compléments. Sont mentionnés les noms attachés à une oeuvre (manuscrit Baguer, rapport Charlot, procédé Braille...). Ne sont pas repris les noms désignant un collectif, une institution ou un lieu (Commission Bourgeois, Bibliothèque Baguer, Ecole Braille...).

Compte tenu du grand nombre de noms figurant dans des notes de bas de page, les numéros des notes ne sont pas indiqués.

Imprimé en France — Jouve, 18, rue Saint-Denis, 75001 Paris
N° 214470Y. Dépôt légal : Décembre 1993

UN FONDS POUR L'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Inventaire des archives de l'enfance "anormale" conservées au Musée national de l'Éducation

Les années de la fin du XIXe siècle et du début du XXe constituent une époque charnière pour l'histoire de l'éducation spécialisée et des enfants dits aujourd'hui handicapés. Ces années voient évoluer les conceptions et les attitudes sur les "anormaux", se créer de nouvelles institutions d'éducation, en même temps que des débats de fond sur ces thèmes se développent.

Gustave Baguer, instituteur parisien, directeur de l'Institut départemental de sourds-muets et de sourdes-muettes d'Asnières, recueille systématiquement, pendant cette période, documents manuscrits - notes, lettres, rapports... - , coupures de presse, textes législatifs...
L'ensemble du fonds réuni par Gustave Baguer représente une source irremplaçable sur les préoccupations et les débats de l'époque, notamment sur l'éducation des enfants dits alors "arriérés" et "instables", sur l'enseignement des sourds et sur le statut des établissements recevant sourds et aveugles.

Un fonds pour l'histoire de l'éducation spécialisée fournit le premier inventaire scientifique de ce fonds des collections historiques de l'INRP, conservé au Musée national de l'Éducation à Rouen. L'ouvrage offre une présentation des documents selon leur rangement archivistique, avec des entrées par thèmes, par dates et par auteurs. Un choix de textes fait l'objet d'une première publication.

Ce livre constitue un outil de travail tant pour les historiens de l'éducation que pour les spécialistes des handicaps.

Institut National de Recherche Pédagogique
29, rue d'Ulm, 75230 PARIS CEDEX 05 - Tél. (1) 46 34 90 00

ISBN : 2-7342-0383-9 Réf. : BF 030 150 F ttc